



CAMEROUN

Février 2022

CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET PREMIERES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATION POUR L'APPLICABILITE ET LA NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET LA MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le contexte des consultations de 2021 au titre de l'article iv et premières revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, demandes de dérogation pour l'applicabilité et la non-observation de critères de réalisation et la modification d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration et résumant les avis du conseil d'administration tels que formulés lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les questions liées aux consultations au titre de l'article IV et aux accords avec le FMI, le 23 février 2022.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 23 février 2022. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités camerounaises sur l'évolution de la situation et de la politique économiques, qui ont pris fin le 22 décembre 2021. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 février 2022.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Questions générales.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2021 au titre de l'article IV et les premières revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit en faveur du Cameroun

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Cameroun recevra l'équivalent de 116 millions de dollars supplémentaires en décaissements du FMI.
- La croissance commence à se redresser après un ralentissement au deuxième trimestre 2020, reflétant une demande intérieure plus forte, soutenue par la reprise économique mondiale. Les perspectives économiques à moyen terme sont positives mais dans un contexte d'incertitude considérable.
- Globalement, la performance au niveau du programme est mitigée. Alors que les performances macroéconomiques sont globalement satisfaisantes et que les efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence gagnent du terrain, les progrès en matière de réformes structurelles sont lents.

Washington, DC - 23 février 2022 : Aujourd'hui, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu la consultation au titre de l'article IV et les premiers examens de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Cameroun. L'achèvement des premières revues permet le décaissement de 82,8 millions de DTS (environ 116 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 207 millions de DTS (environ 293,2 millions de dollars).

Les accords FEC-MEDC triennaux du Cameroun ont été approuvés le 29 juillet 2021 et s'articulent autour de cinq piliers : (i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ; (ii) renforcer la bonne gouvernance et renforcer la transparence et le cadre de la lutte contre la corruption ; (iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations fiscales et douanières, de mobiliser les recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements publics et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ; (iv) renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité liés de la dette ; et (v) mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière et promouvoir l'égalité des genres et une économie plus verte.

Le Conseil d'administration a également conclu les consultations de 2021 au titre de l'Article IV avec le Cameroun.

L'économie camerounaise s'est montrée résiliente. La croissance économique en 2020 a atteint 0,5 %, plus que prévu, tirée principalement par la résilience du secteur secondaire. La croissance a atteint un creux record de -2,2% en glissement annuel au T2-2020, avant de commencer à se redresser progressivement pour atteindre 3,2% au T2-2021. La croissance devrait atteindre 3,5 % en 2021, soutenue par une reprise intérieure et la relance économique mondiale. L'inflation reste modérée.

Les perspectives économiques restent positives mais avec de grandes incertitudes. En supposant que la pandémie recule progressivement, la reprise en 2021, soutenue par le secteur non pétrolier, devrait se poursuivre, avec des taux de croissance atteignant 4,5 % en 2022 et 4,8 % à partir de 2023. L'exécution du budget à fin septembre 2021 est conforme aux objectifs de la loi de finances rectificative (LFR) approuvée en juillet 2021. Les recettes pétrolières projetées pour 2021 sont en deçà des attentes, mais ce manque à gagner devrait être compensé par des recettes non pétrolières relativement robustes et une maîtrise des dépenses.

Les perspectives présentent des risques équilibrés. Du côté négatif, les risques comprennent une nouvelle vague d'infections au COVID-19 avec de nouvelles variantes et des éruptions locales incontrôlées, un rythme de vaccination plus lent, une forte augmentation des primes de risque mondiales à la suite d'un resserrement de la politique monétaire dans les économies avancées, une baisse des prix internationaux du pétrole, une nouvelle augmentation de l'inflation importée et une intensification des tensions et des conflits sociopolitiques. Du côté positif, le Cameroun pourrait bénéficier des réformes structurelles en cours visant à accélérer la croissance économique avec des recettes budgétaires plus élevées et une réduction des vulnérabilités liées à la dette. Une augmentation de la production de gaz et celle des prix du pétrole et du gaz pourraient également stimuler les revenus. Les risques sont atténués par le bilan solide des autorités en matière de mise en œuvre des programmes macroéconomiques, un engagement étroit avec les donateurs, un programme exhaustif de développement des capacités et une planification contingente, y compris dans le plan Camerounais de riposte contre la COVID-19.

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, Directeur Général Adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'économie camerounaise s'est montrée résiliente et se remet progressivement de la pandémie de COVID-19, avec des risques globalement équilibrés. Les accords de la FEC et du MEDC ont soutenu les efforts des autorités pour parvenir à une reprise post-pandémie rapide, renforcer la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme et mettre en œuvre leur programme de réformes structurelles vers une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée.

« La performance du Cameroun dans le cadre du programme reste sur la bonne voie et les réformes structurelles progressent, bien qu'avec des retards dans certains domaines clés. Les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs du programme et à accélérer le rythme de mise en œuvre des réformes pour soutenir la diversification économique tirée par le secteur privé. La mise en œuvre efficace et résolue des réformes des autorités, en particulier pour renforcer davantage la transparence, la bonne gouvernance et le cadre de lutte contre la

corruption, est essentielle pour aider à catalyser un financement supplémentaire des donateurs.

« La stratégie des autorités pour éviter un resserrement prématuré de la politique budgétaire contribuera à atténuer l'impact de la pandémie. Une consolidation budgétaire progressive, une fois la pandémie passée, soutiendra la reprise économique et placera la dette publique sur une trajectoire résolument descendante.

« Le programme du Cameroun est soutenu par la mise en œuvre de politiques et de réformes par les institutions régionales de la CEMAC, qui sont essentielles à la réussite du programme. L'achèvement de la deuxième revue sera subordonné à la mise en œuvre d'assurances stratégiques essentielles au niveau de l'Union, comme établi dans le document d'information à l'échelle de l'Union de décembre 2021 ».

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques, 2019–26

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Comptes nationaux et prix										
PIB à prix constants	3,4	-1,5	0,5	3,6	3,5	4,5	4,8	5,0	5,1	5,1
PIB pétrolier à prix constants	8,4	2,6	3,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5
PIB non pétrolier à prix constants	3,3	-1,8	0,5	3,8	3,6	4,6	4,9	5,2	5,2	5,2
Déflateur du PIB	1,2	2,0	0,5	2,0	2,6	2,9	1,4	1,5	2,0	2,0
PIB nominal (courant, en milliards de FCFA)	23 244	22 955	23 486	24 265	24 951	26 828	28 491	30 388	32 581	34 939
Pétrolier	872	663	544	947	929	1 009	937	898	873	858
Non pétrolier	22 372	22 292	22 943	23 318	24 021	25 819	27 554	29 490	31 708	34 081
Prix à la consommation (moyenne)	2,5	2,4	2,5	2,3	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	2,4	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large (M2)	6,5	12,1	12,1	8,4	13,8	10,7	8,4	7,3	7,2	7,1
Avoirs extérieurs nets 1/	5,7	-0,2	-0,2	2,6	1,9	6,5	2,2	2,1	2,4	3,5
Avoirs intérieurs nets 1/	0,8	12,4	12,4	5,8	11,9	4,2	6,2	5,2	4,8	3,6
Crédit intérieur au secteur privé	1,4	1,1	1,1	3,3	5,4	5,6	6,4	7,2	7,8	8,5
Épargne et investissement										
Épargne nationale brute	14,7	22,9	14,0	24,9	16,0	19,2	20,2	21,4	23,0	24,6
Investissement intérieur brut	18,9	26,6	17,7	28,9	19,4	21,2	23,2	24,7	26,2	27,6
Investissement public	6,9	5,1	4,9	5,6	5,4	5,5	5,8	6,2	6,4	7,2
Investissement privé	12,1	21,5	12,8	23,3	14,0	15,6	17,4	18,5	19,7	20,4
Opérations de l'administration centrale										
Total des recettes (dons compris)	15,4	13,7	13,4	14,6	13,9	14,9	15,9	16,3	16,6	17,1
Recettes pétrolières	2,5	1,9	1,8	2,2	1,9	2,4	2,5	2,3	2,0	1,9
Recettes non pétrolières	12,3	11,7	11,4	12,1	11,7	12,0	13,1	13,6	14,4	15,1
Recettes non pétrolières (% du PIB non pétr.)	12,8	12,0	11,7	12,6	12,1	12,5	13,5	14,1	14,8	15,5
Total des dépenses	18,7	17,0	16,6	17,9	17,0	16,7	16,2	16,8	16,8	17,6
Solde budgétaire global (base ordonnanc.)										
Dons non compris	-3,8	-3,4	-3,3	-3,7	-3,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,4	-0,6
Dons compris	-3,2	-3,3	-3,2	-3,4	-3,1	-1,8	-0,3	-0,5	-0,2	-0,5
Solde budgétaire global (base caisse)										
Dons non compris	-3,4	-3,8	-3,7	-4,1	-3,8	-2,7	-1,2	-1,2	-0,6	-0,6
Dons compris	-2,8	-3,6	-3,5	-3,8	-3,5	-2,2	-0,8	-0,8	-0,4	-0,5
Solde primaire hors pétrole (base paiements, en % du PIB non pétrolier)	-4,9	-4,4	-4,3	-4,6	-4,0	-3,4	-2,2	-2,1	-1,5	-1,7
Secteur extérieur										
Balance commerciale	-1,9	-1,6	-1,7	-2,2	-1,1	-0,8	-1,9	-2,2	-2,2	-2,1
Exportations de pétrole	5,6	3,6	3,5	5,1	4,7	5,2	4,2	3,7	3,3	3,1
Exportations hors pétrole	8,4	8,0	7,3	8,1	8,0	8,6	8,1	8,0	7,9	7,9
Importations	15,8	13,1	12,5	15,3	13,8	14,6	14,2	13,8	13,4	13,1
Solde des transactions courantes										
Dons officiels non compris	-4,6	-4,0	-4,0	-4,4	-3,7	-2,4	-3,4	-3,6	-3,4	-3,3
Dons officiels compris	-4,3	-3,7	-3,7	-4,0	-3,4	-2,0	-3,1	-3,2	-3,1	-3,0
Termes de l'échange	23,1	-5,6	-9,6	-0,6	5,2	3,4	-10,5	-5,6	-3,8	-3,1
Dettes publiques										
Encours de la dette publique	41,6	45,8	44,9	46,2	47,2	45,0	42,3	39,7	36,8	34,4
dont : dette extérieure	29,4	31,1	30,5	32,3	33,9	32,8	32,0	31,1	30,1	29,3

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.



CAMEROUN

10 février 2022

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIÈRES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR L'APPLICABILITÉ ET LA NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET LA MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

Contexte. Première économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Cameroun continue de subir les répercussions de la pandémie de COVID-19. En juillet 2021, le Conseil d'administration du FMI a approuvé des accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), pour un montant de 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du Cameroun), afin d'appuyer le programme de réformes économiques et financières du pays. Deux décaissements avaient été effectués en 2020 au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), totalisant 276 millions de DTS, soit environ 382 millions de dollars ou 100 % de la quote-part camerounaise.

Entretiens. Les entretiens menés dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et de la première revue des accords au titre de la FEC et du MEDC ont porté en priorité sur les politiques destinées à i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie, ii) renforcer la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles, iv) renforcer la gestion de la dette et réduire les vulnérabilités liées à l'endettement et v) conduire des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires, accélérer la diversification économique sous l'impulsion du secteur privé et accroître la résilience du secteur financier. Le Cameroun continue de bénéficier d'un appui considérable du FMI pour le développement de ses capacités.

Résultats du programme. S'agissant de la conditionnalité du programme, le bilan est globalement mitigé. Bien que les résultats macroéconomiques soient à peu près conformes aux attentes, les réformes structurelles avancent lentement. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) étaient remplis à fin juillet 2021. Le critère de réalisation continu concernant l'accumulation d'arriérés extérieurs a été respecté, tandis que celui du plafond des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (DENC) contractées ou garanties par l'État ne l'était pas en septembre, les autorités ayant signé un nouveau prêt non concessionnel de faible montant (3 milliards de FCFA) pour un projet crucial. Les résultats à fin septembre montrent que quatre objectifs indicatifs (OI) sur neuf ont été tenus. À fin décembre, deux

repères structurels (RS) ont été atteints dans les délais, contrairement à six autres. Le RS concernant l'amélioration du suivi de la mise en œuvre des projets n'a pas été atteint à la date fixée mais l'a été ensuite. Les engagements pris au titre de la FCR et liés à la bonne gouvernance dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont été honorés, y compris la publication du rapport d'audit. Les autorités sont résolues à atteindre les objectifs du programme et accélérer la mise en œuvre des réformes. Elles demandent i) une dérogation pour inobservation du critère de réalisation continu portant sur la limitation des nouveaux emprunts non concessionnels ; ii) la modification des OI pour fin mars 2022 et des CRQ pour fin juin 2022 conformément aux objectifs du programme ; iii) l'adoption des nouveaux OI pour fin septembre 2022 et des CRQ pour fin décembre 2022 ; iv) le remplacement du CRQ nominal continu concernant les emprunts non concessionnels par la nouvelle limite de VAN à partir de la date du conseil d'administration conformément à la nouvelle politique de la limite d'endettement ; et v) une dérogation d'applicabilité pour les objectifs des CRQ à fin décembre 2021.

Approuvé par
Arora, Vivek B.
 (département
 Afrique) et **Geremia**
Palomba
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Une équipe du FMI composée de M. Sy (chef de mission), M. Benlamine, Mme Nkhata, M. Ahmed (tous du département Afrique), MM. Tressel (département des marchés monétaires et de capitaux), Piazza (département des finances publiques), Kim (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Staines (représentant résident), Tchakote (économiste local), Mmes French et Kao et M. Pompe (tous du département juridique), ainsi que Mme Andrianometiana (bureau de l'administrateur africain) ont mené des entretiens à distance avec les autorités du 13 au 22 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	7
A. Évolution économique récente	7
B. Perspectives et risques	10
C. Résultats du programme	12
ENTRETIENS	16
A. Atténuer les effets de la pandémie tout en assurant un assainissement des finances publiques pour favoriser la croissance	16
B. Réformes budgétaires structurelles	20
C. Renforcer la gestion de la dette et réduire la vulnérabilité liée à l'endettement	24
D. Renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption	27
E. Réformes structurelles favorables à un accroissement de la productivité et à une accélération de la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé	29
MODALITÉS DU PROGRAMME, QUESTIONS STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	34
A. Modalités du programme	34
B. Questions statistiques	36
C. Développement des capacités	36
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	37
ENCADRES	
1. Taxation des transactions monétaires mobiles	9
2. Principales conclusions des audits consacrés à l'utilisation des financements pour la COVID-19	15
3. Transferts monétaires au Cameroun : de la phase pilote à la mise en œuvre nationale	19

GRAPHIQUES

1. Évolution du secteur réel, 2016–21	40
2. Évolution budgétaire, 2016–21	41
3. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC	42

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26	43
2a. Opérations de l'administration centrale, 2019–26 (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)	44
2b. Opérations de l'administration centrale, 2019–26 (en % du PIB)	45
3. Balance des paiements, 2019–26	46
4. Situation monétaire, 2019–26	47
5. Capacité à rembourser le FMI, 2021–35	48
6. Indicateurs de solidité financière, 2016–21T2	49
7. Calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–24	49
8. Besoins et sources de financement extérieur	50
9. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs de l'accord appuyé par la FEC et le MEDC	51
10. Repères structurels et mesures préalables	52

ANNEXES

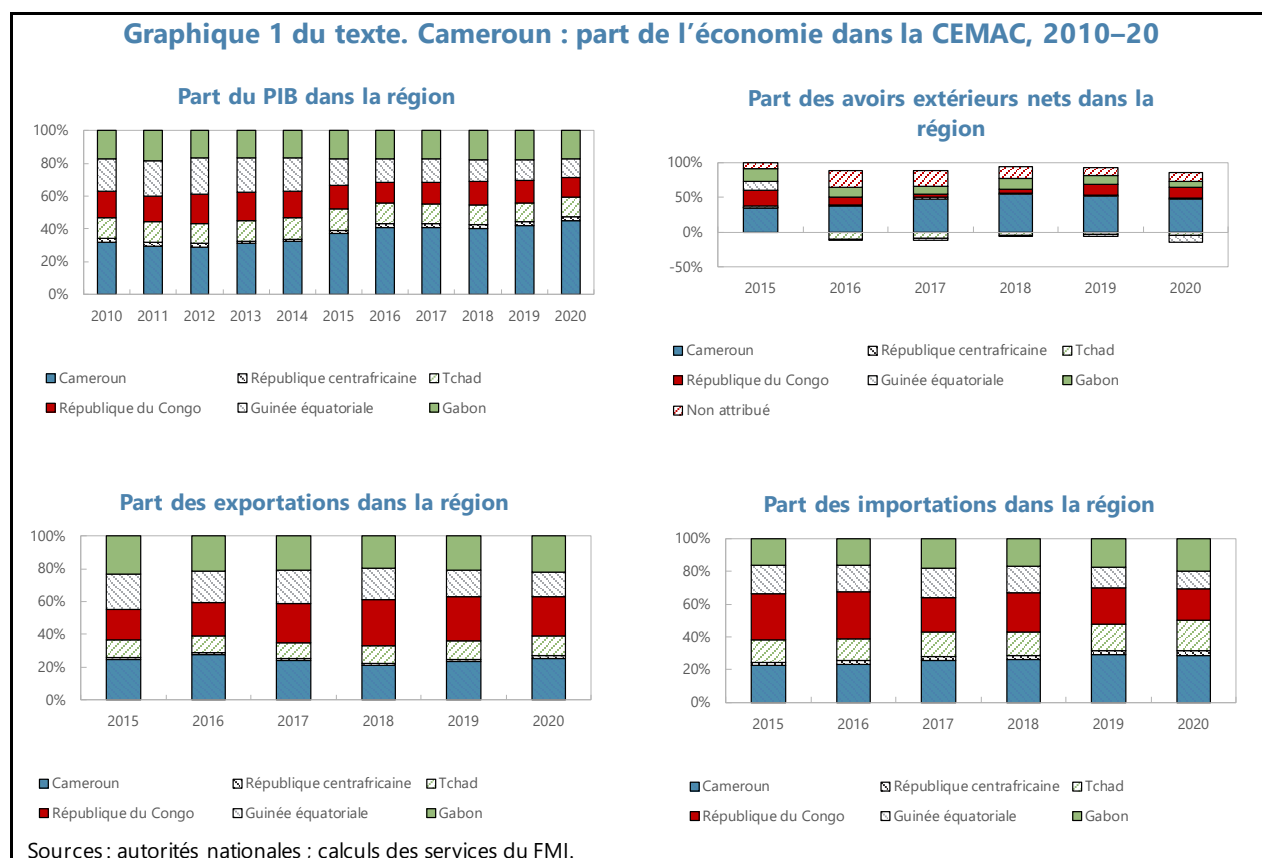
I. Matrice d'évaluation des risques	54
II. Riposte du Cameroun à la crise de la COVID-19	55
III. Suivi des engagements pris au titre de la FCR-1 et de la FCR-2, à compter de fin décembre 2021	58
IV. Révisions des comptes nationaux	59
V. Évaluation du secteur extérieur	61
VII. Mise en œuvre des conseils prodigués par le FMI dans le passé au titre de l'article IV	66
VIII. Stratégie de développement du Cameroun	69

APPENDICES

I. Lettre d'Intention	71
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières, 2021-22	74
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	98

CONTEXTE

1. Le Cameroun conserve son rôle de premier plan au sein de la CEMAC. Première économie de cette communauté, il représente plus de 60 % des réserves, plus de 40 % du PIB régional et environ 55 % de la population totale et contribue largement à la reprise dans la région et à la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires et extérieures (graphique 1 du texte). Si les répercussions de la pandémie sur la région CEMAC ont été atténuées par les mesures de riposte des pouvoirs publics et des financements d'urgence assez massifs, la région fait toujours face à des défis majeurs et le rôle de soutien joué par le Cameroun demeure important.

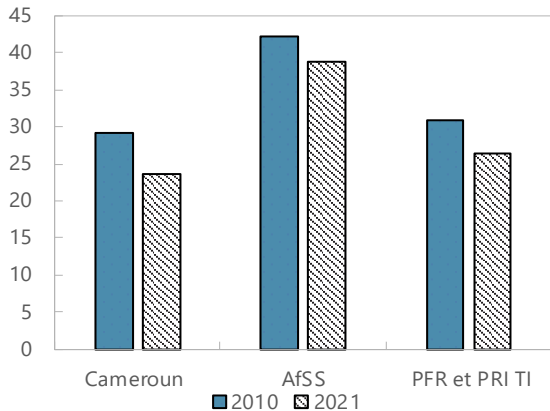


2. Le pays doit toutefois obtenir une croissance économique plus rapide et améliorer le bien-être de la population pour atteindre ses objectifs de développement durable (ODD) (graphique 2 du texte). Bien que les indicateurs des ODD du Cameroun soient dans la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, ce pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure fait face à d'importants défis de développement et présente des vulnérabilités non négligeables, une situation que la pandémie de COVID-19 a aggravée. Même si le PIB s'est accru d'en moyenne 4,7 % sur la période 2012-2018, 37,5 % de la population vit encore sous le seuil de pauvreté nationale. Parmi les autres défis à relever figurent le faible niveau de développement du capital humain, la vulnérabilité au changement climatique, un environnement économique défavorable, dégradé par l'absence de

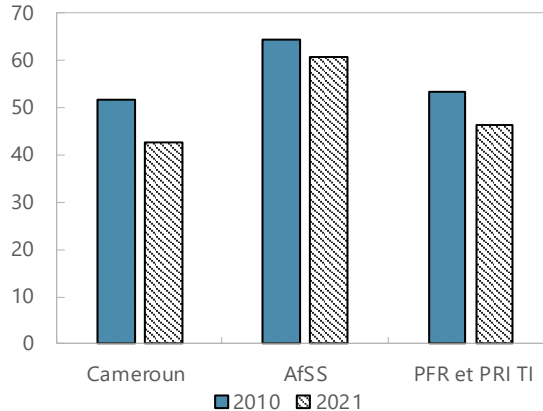
rentabilité des entreprises publiques, de piètres niveaux d'inclusion financière et des problèmes de gouvernance.

Graphique 2 du texte. Cameroun : évolution en matière de réalisation des ODD

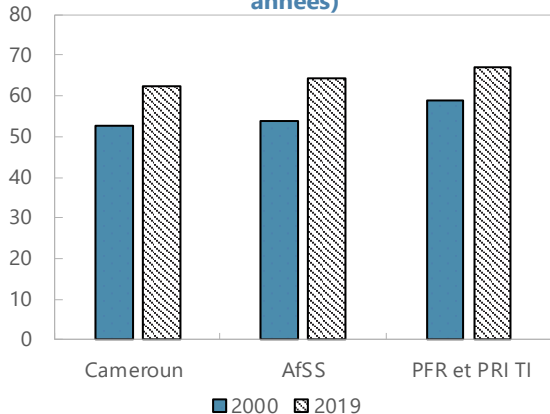
Taux de pauvreté à 1,90 \$/jour (%)



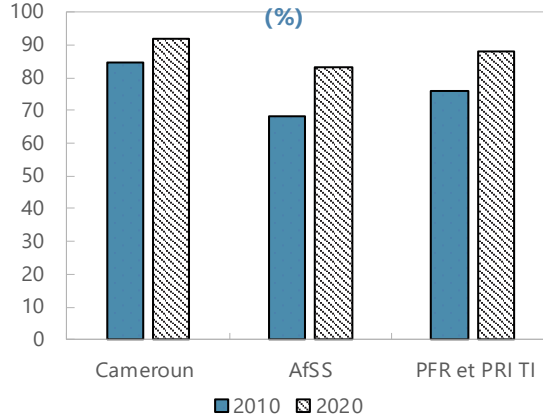
Taux de pauvreté à 3,20 \$/jour (%)



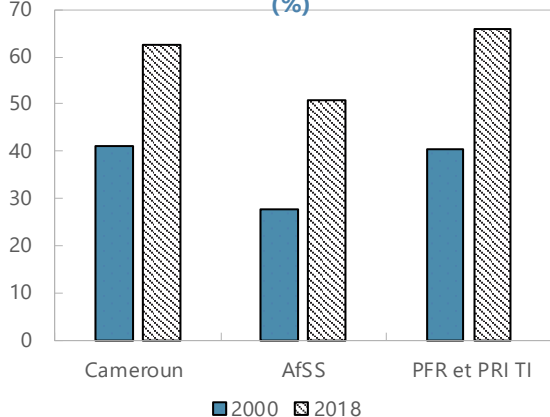
Espérance de vie à la naissance (en années)



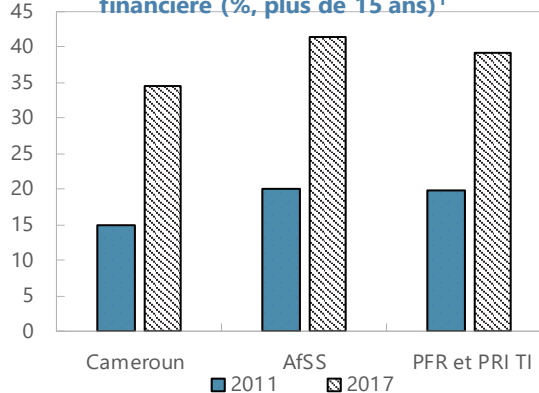
Taux net de scolarisation primaire (%)



Population ayant accès à l'électricité (%)



Population ayant un compte dans une banque ou une institution financière (% , plus de 15 ans)¹



Sources : World Data Lab ; OMS ; UNESCO ; SE4All ; Demirguc-Kunt et al. (2018)

1/ Y compris les comptes détenus auprès de fournisseurs de services bancaires par téléphonie mobile.

3. Le Cameroun doit aussi composer avec les tensions sociopolitiques observées dans ses régions riches en ressources naturelles. Le conflit dans les deux régions anglophones, les attaques sporadiques menées par Boko Haram dans l'Extrême-Nord et l'insécurité à la frontière orientale avec la République centrafricaine (RCA) sont autant de problèmes persistants susceptibles d'annuler les avancées obtenues en termes de lutte contre la pauvreté et de développement et de compromettre la mise en œuvre des réformes. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Cameroun accueillait environ 2 millions de personnes relevant du HCR en juin 2021, dont 1 million de personnes déplacées, 460 000 réfugiés et demandeurs d'asile et 466 000 rapatriés. Les réfugiés proviennent surtout de RCA et du Nigéria, tandis que les personnes déplacées sont principalement originaires de trois régions du Cameroun (Extrême-Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest).

4. Les autorités ont réagi avec célérité au choc pandémique. Les mesures de confinement rapides et le programme sanitaire et économique d'urgence ont été essentiels pour réduire au maximum le nombre de cas, ce qui a permis un large déconfinement en avril-juin 2020. La riposte gouvernementale s'est appuyée sur deux décaissements au titre de la FCR puis des accords au titre de la FEC et du MEDC. Les taux de vaccination demeurent toutefois relativement bas et les efforts déployés par les autorités n'ont pas pu empêcher une quatrième vague d'infections à la COVID-19, y compris par le variant Omicron. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC/le MEDC progresse et les recommandations émises de longue date à l'occasion de précédentes consultations au titre de l'article IV commencent à être suivies d'effets (annexe II).

5. La Stratégie nationale de développement (SND30) présente les politiques arrêtées par les autorités pour relever les défis économiques du Cameroun entre 2020 et 2030 (annexe VIII). La SND30 repose sur quatre piliers, à savoir i) la transformation structurelle de l'économie nationale, avec le développement industriel comme objectif premier, ii) le développement du capital humain et du bien-être, iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique et iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. Les grands axes du Plan de soutien et de relance économique post-COVID-19 sont aussi au nombre de quatre : i) soutien à la production intérieure et à la transformation de produits de grande consommation ; ii) création de systèmes appropriés et spécifiques pour le financement des entreprises ; iii) revitalisation des secteurs de croissance ; et (iv) renforcement de la compétitivité des entreprises. Dernièrement, en outre, le Cameroun a modifié l'année de référence utilisée pour les comptes nationaux (de 2005 à 2016), entraînant une modeste révision à la hausse (3,6 %) du PIB nominal pour 2016 (annexe IV).

EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution économique récente

6. L'économie camerounaise a démontré sa résilience (tableau 1). En 2020, la croissance a été de 0,5 % ; ce chiffre supérieur aux prévisions s'explique principalement par la résilience du secteur secondaire. Une baisse record (-2,2 % en glissement annuel) a été enregistrée au premier

trimestre 2020, puis la croissance a commencé à se redresser avant d'atteindre 3,2 % au deuxième trimestre 2021. Pour 2021, la croissance est attendue à 3,5 %. L'inflation est restée inférieure à 3 % en 2020 et s'est établie en moyenne à 2,1 % à fin septembre 2021 sous l'effet d'une accélération de l'inflation alimentaire (3,9 %). L'inflation importée a atteint 3,1 %, principalement en raison de l'augmentation du coût des intrants et des matières premières et des tarifs du fret maritime, tandis que l'inflation locale demeurait à 2,2 %.

7. La riposte résolue des autorités à la pandémie et l'engagement en faveur des objectifs du programme portent leurs fruits.

- **Contenu à 3,5 % du PIB en 2020, le déficit budgétaire a été inférieur à ce que prévoyait la loi de finances rectificative (LFR2020).** En matière de recouvrement des recettes, les résultats ont été un peu meilleurs que prévu, avec la numérisation du recouvrement des recettes qui se poursuit et la reprise économique qui fait suite à l'assouplissement des mesures de confinement. Les nouvelles priorités établies parmi les dépenses en vertu de la LFR2020 ont bien été mises en œuvre ; les dépenses totales ont atteint 16,6 % du PIB grâce au recul de 27 % des dépenses d'équipement.
- **À fin octobre 2021, l'exécution du budget correspondait à peu près aux cibles fixées dans la LFR2021.** Les résultats relatifs aux recettes non pétrolières étaient conformes aux cibles de la LFR2021, avec un taux d'exécution de 82,5 %, tandis que les dépenses primaires ont été quelque peu sous-exécutées (74 %) du fait des retards dans la vaccination. Comme la production a été inférieure aux prévisions, les autorités ont révisé à la baisse les projections de recettes pétrolières.

Encadré 1. Cameroun : taxation des transactions monétaires mobiles¹

Plusieurs pays africains, dont le Cameroun, viennent d'introduire ou de proposer une taxe sur les transferts d'argent mobiles^{2/}. Il est important d'évaluer avec soin ce qu'implique l'adoption d'une telle taxe.

Pour ses partisans, elle est un moyen de taxer le secteur informel et une mesure facile à gérer permettant d'accroître les recettes. Selon la loi de finances 2022, cette mesure permettra d'augmenter les recettes d'environ 20 millions de FCFA. Mais les détracteurs de cette taxe pointent de nombreux inconvénients :

- si elle n'est pas appliquée au secteur bancaire, elle se traduit par un traitement inéquitable des différents moyens de paiement ; en même temps, une mesure plus large incluant une taxe sur les transactions bancaires telles que celle adoptée dans certains pays asiatiques et latino-américains tend à peser sur les dépôts bancaires, a des effets de cascade négatifs sur d'autres moyens de paiement et entraîne une désintermédiation bancaire ;
- imposer l'argent mobile peut être inéquitable sur le plan fiscal et freiner l'inclusion financière, déjà faible actuellement. Il s'avère que cette taxe pénalise les populations pauvres et sans accès aux services bancaires, qui vivent souvent en zone rurale et pour lesquels les coûts de transaction du secteur bancaire formel sont élevés (voir le rapport sur les consultations au titre de l'article IV concernant l'Ouganda). L'éloignement physique est un aspect problématique pour l'accès des populations rurales aux services bancaires formels. Les exigences minimales de dépôt et les commissions bancaires entraînent des coûts fixes difficilement supportables par les plus pauvres, qui réalisent généralement des transactions de faible montant ;
- de plus, les changements comportementaux provoqués par l'introduction d'une telle taxe pourraient se solder par des pertes de recettes fiscales inattendues. En Ouganda, les recettes initialement supérieures aux prévisions produites par la taxe sur l'argent mobile ont été contrebalancées par une chute globale des recettes fiscales en provenance du secteur des télécommunications liée pour l'essentiel à la réduction des transactions monétaires par téléphone. De manière plus générale, la taxation de l'argent mobile peut avoir des effets négatifs sur les recettes issues des droits d'accise (les consommateurs étant poussés à effectuer des transactions en espèces, non traçables) et sur le volume des envois de fonds, qui sont facilités par l'argent mobile.

L'étude diagnostique à venir qui portera sur la politique fiscale contribuera à évaluer la pertinence de ces taxes.

^{1/}Préparés par Roberto Piazza et Jean-Francois Wen.

^{2/}Tanzanie en 2021, Ghana en 2021, République du Congo en 2019, Malawi en 2019, Côte d'Ivoire en 2019, Kenya en 2018, Ouganda en 2018.

8. Par rapport à 2019, le déficit du compte courant a diminué en 2020. Malgré une forte baisse des exportations et importations de pétrole, les exportations hors pétrole ont contribué à limiter le déficit 2020 à 3,7 % du PIB. Les recettes des exportations de pétrole devraient remonter en 2021 sous l'effet du renchérissement du pétrole. Grâce à des exportations substantielles de produits de base non pétroliers et une hausse plus modérée que prévu du total des importations, le déficit courant 2021 devrait encore se réduire, à 3,4 % du PIB.

9. La position extérieure du Cameroun en 2021 continue d'être jugée plus faible que ce qu'impliqueraient les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables (annexe IV). Le solde des transactions courantes du Cameroun s'est amélioré en 2021 et devrait poursuivre sur sa lancée en 2022 grâce au renchérissement du pétrole, mais le compte courant corrigé en fonction des contributions cycliques et des conflits est inférieur au niveau qu'impliqueraient ses paramètres

fondamentaux et les politiques souhaitables. Comme le pays a vu augmenter sa position débitrice nette avec un risque élevé de surendettement extérieur dû au fardeau du service de la dette, le pays doit s’efforcer de maintenir la balance courante à un niveau tenable, y compris en assainissant progressivement les finances publiques ; il faut aussi conduire avec détermination les réformes structurelles destinées à doper la compétitivité. À moyenne échéance, la solidité du secteur extérieur camerounais dépend du succès des mesures envisagées – dans le cadre de la SND30 et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) – pour diversifier les produits d’exportation, par exemple en créant un nouvel organisme de promotion des exportations.

10. La croissance du crédit à l’économie s’accélère depuis février 2021. Le crédit au secteur non financier privé a augmenté de 8,2 % en glissement annuel en octobre 2021, sous l’effet des prêts à court et moyen terme, les prêts à long terme ayant reculé. La hausse a été alimentée principalement par le crédit aux entreprises de services publics et aux services sociaux, tandis que dans d’autres secteurs les tendances étaient plus ou moins stables ou déclinantes. Dans le même temps, le crédit à l’État a augmenté de 13,2 % en octobre 2021 en raison d’un gonflement non négligeable des avoirs en bons du Trésor. Les prêts à court terme aux entreprises publiques ont aussi fortement augmenté (34,6 %). Les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 7,9 % en glissement annuel. Les autorités sont déterminées à continuer de mettre en œuvre des politiques compatibles avec la stabilité extérieure régionale, ce qui nécessite de reconstituer les réserves de change de la BEAC et d’appuyer les efforts de cette dernière et de la COBAC pour assurer le strict respect des nouvelles réglementations des changes.

11. Depuis mars 2020, les autorités monétaires ont assoupli la politique monétaire de manière graduelle et les exigences prudentielles sont temporairement moins sévères. En mars 2020, la BEAC a annoncé une série de mesures d’assouplissement monétaire et commencé à normaliser son programme de provisionnement de liquidités et relever le taux directeur pour enrayer la fonte des réserves. En juillet 2020, la COBAC a assoupli les exigences prudentielles pour aider les banques à amortir l’impact de la pandémie sur le risque de crédit mais, en août 2021, elle a commencé à normaliser les exigences de fonds propres, tout en préparant une stratégie de sortie qui devrait être adoptée à la mi-2022 et, pour les mesures temporaires relatives aux prêts productifs, d’ici la fin de l’année.

B. Perspectives et risques

12. Les perspectives à court terme s’améliorent mais l’incertitude demeure importante. Le Cameroun a montré plus de résilience que prévu au déclenchement de la pandémie. La poursuite de l’assainissement des finances devrait créer une marge de manœuvre pour le déploiement du vaccin et aider à préserver une reprise progressive, avec un PIB augmentant de 3,5 % en 2021 et 4,8 % d’ici 2023. Le déficit courant devrait diminuer peu à peu, avec une inflation demeurant inférieure à 3 %¹.

¹ Le critère de convergence de la CEMAC pour l’inflation est à 3 %.

13. Les conditions macroéconomiques devraient progressivement s'améliorer. La production de GNL devrait monter en puissance et l'achèvement de grands projets d'infrastructure stimuler la croissance dans plusieurs secteurs, dont les industries extractives. À supposer que la pandémie recule en 2022-23, que l'économie mondiale s'affermisse et que les cours du pétrole restent élevés, le taux de croissance hors pétrole de l'économie camerounaise devrait dépasser 5 % à partir de 2023 et le ratio dette publique/PIB demeurer inférieur à 45 %.

14. Le Cameroun possède un potentiel de croissance considérable à moyen et long terme. Il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et de renforcer la gestion et la surveillance des entreprises publiques, en procédant en parallèle à une diversification plus poussée de l'économie comme le prévoit la SND30, pour stimuler la croissance potentielle et atteindre les objectifs de développement des autorités. Le potentiel de croissance a varié de 4,4 à 5,2 % entre 2013 et 2018 et pourrait dépasser 5 % à moyen et long terme. Les simulations fondées sur des scénarios de réforme des politiques montrent des effets positifs notables sur la croissance potentielle, y compris du fait d'une diversification économique accrue, d'une densification des circuits financiers, d'une efficacité accrue des investissements, d'une élimination progressive des subventions aux entreprises publiques et de la suppression des distorsions intersectorielles (document de la série des questions générales).

15. Les risques pesant sur les perspectives sont équilibrés mais l'incertitude demeure importante (matrice d'évaluation des risques, annexe I).

- *Risques de détérioration* : nouvelle vague d'infections à la COVID-19 provoquée par de nouveaux variants et flambées locales non maîtrisées, ralentissement du rythme de vaccination, envolée des primes de risque mondiales consécutive au resserrement des politiques monétaires dans les pays avancés, baisse des cours mondiaux du pétrole, regain d'inflation importée et intensification des tensions sociopolitiques et des conflits.
- *Facteurs d'amélioration* : le Cameroun pourrait tirer avantage des réformes structurelles qui sont mises en œuvre actuellement pour accélérer la croissance économique et qui pourraient doper les recettes budgétaires et réduire la vulnérabilité liée à l'endettement. Une hausse de la production de gaz ou des prix du pétrole et du gaz pourrait aussi accroître les recettes.
- *Dans les scénarios de détérioration des perspectives*, les déséquilibres macroéconomiques et la vulnérabilité de la dette publique persisteraient. La réalisation des risques de détérioration des perspectives se traduirait par une augmentation des besoins de financement budgétaires et extérieurs et une vulnérabilité accrue liée à la dette souveraine. Ces risques sont atténués par le bon bilan des autorités en matière de mise en œuvre des programmes macroéconomiques, les liens étroits avec les bailleurs de fonds, un programme complet de renforcement des capacités et la planification des interventions d'urgence, notamment dans le cadre de la riposte du Cameroun à la COVID-19. Les autorités sont déterminées à adopter d'autres mesures d'urgence pour atteindre les objectifs du programme, y compris une loi de finances rectificative le cas échéant. Les risques de non-viabilité de la dette sont atténués par une gestion renforcée de la

dette publique et le recours limité aux emprunts non concessionnels en dépit d'un accès élargi aux financements de marché.

Avis des autorités

16. Les autorités ont globalement souscrit à l'évaluation des perspectives et des risques livrée par les services du FMI. Elles espèrent que la croissance à moyen terme sera plus soutenue grâce à l'accélération des réformes structurelles et considèrent que le surcroît d'inflation lié au prix des importations est un risque à moyen terme important, qui peut avoir des répercussions sociales. Des mesures ont été adoptées pour contenir la hausse des prix du fret et atténuer les tensions sur les prix du côté de l'offre. Les autorités ont également souligné leur engagement à intensifier la campagne de vaccination contre la COVID-19.

C. Résultats du programme

17. Les résultats sont mitigés (tableau 9).

- **Critère de réalisation quantitatifs (CRQ) périodiques** : tous les CRQ périodiques à fin juillet 2021 ont été satisfaits.
- **Objectifs indicatifs (OI)** :
 - À fin juillet 2021, trois des cinq objectifs indicatifs n'étaient pas atteints : i) les dépenses pour interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) ont dépassé la cible de 0,2 % du PIB ; ii) le ratio dépenses dérogatoires/dépenses autorisées (ordonnancées) s'est établi à 10,5 %, alors que le ratio de référence est de 5 % ; et iii) le plafond relatif à l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs n'a pas été respecté, essentiellement en raison d'un regain d'insécurité dans le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Extrême-Nord.
 - Cinq des neuf OI à fin septembre ont été manqués, dont les suivants :
 - le plafond relatif au financement intérieur net de l'administration centrale, hors financements du FMI, a été dépassé de 0,3 % du PIB, avec un financement net de la dette intérieure supérieur aux prévisions, tandis que les produits escomptés du remboursement des euro-obligations ont été moins importants que prévu en raison de rachats de dette plus élevés ;
 - le ratio dépenses dérogatoires/dépenses autorisées (ordonnancées) est resté supérieur de 3 % à l'objectif et les dépenses pour interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) ont dépassé leur niveau cible de 0,2 % du PIB, essentiellement avec la réapparition de problèmes de sécurité qui ont nécessité le déploiement rapide de moyens dans certaines régions. Les autorités se sont engagées à maîtriser les dépenses dérogatoires, ce dont témoigne la part plus faible de ces dépenses dans les dépenses totales, de 10,5 à 8 % entre juillet et septembre ;

- s'agissant de l'objectif de plancher des dépenses sociales, il a été exécuté à 93 % mais manqué de 0,2 % du PIB en raison de plusieurs facteurs comme l'insécurité régnant dans certaines régions, l'identification incomplète des groupes prioritaires et la lenteur du déploiement des vaccins. Ce dernier aspect s'explique non seulement par la réticence à l'égard de vaccination, mais aussi par la logistique d'approvisionnement nationale (stockage, notamment), l'infrastructure sanitaire et les ressources humaines insuffisantes. Des mesures sont prises pour que le vaccin soit adopté plus largement : meilleure sensibilisation du public, multiplication des centres de vaccination, augmentation du nombre d'agents de santé formés à la vaccination.
- Les données nécessaires à l'évaluation des résultats à fin décembre ne sont pas encore disponibles. Toutefois, les dernières données consultables montrent que les autorités sont en bonne voie d'atteindre les objectifs quantitatifs pour fin décembre 2021.
- **Critères de réalisation quantitatifs continus** : le critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs a été respecté, contrairement au plafond concernant la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (DENC) contractée ou garantie par l'État : en effet, les autorités ont contracté un nouvel emprunt non concessionnel (3 milliards de FCFA) en septembre 2021 pour un projet ne figurant pas sur la liste convenue (Rapport du FMI n° 21/181, tableau 1 du Protocole d'accord technique (PAT)). Ce projet – la remise en état et l'extension du réseau d'adduction d'eau de Buea, Tiko et Mutengene – est crucial pour le développement national et aucun financement concessionnel n'était disponible. Le montant emprunté étant limité, l'écart l'est aussi. De surcroît, le total des DENC est resté très en dessous du plafond autorisé par les clauses d'ajustement (PAT). L'adoption de la nouvelle conditionnalité limitant l'endettement contribuera à empêcher que ce type de problème ne se reproduise.
- **Repères structurels (RS)** : des progrès sont observés au regard de tous les repères structurels (tableau 10). À fin décembre, deux RS sur huit avaient été atteints dans les délais, y compris la publication d'un audit de la Chambre des comptes de la Cour suprême concernant les dépenses liées à la COVID-19 durant l'exercice 2020. Le RS concernant un décret visant à renforcer la responsabilisation des unités d'exécution des projets et des programmes a été atteint le 13 octobre au lieu de fin septembre. Les autorités ont précisé que la progression vers les RS avait été freinée par la pandémie en cours, dans un contexte socioéconomique difficile (113). Elles sont résolues à accélérer le rythme des réformes structurelles et les services du FMI ont reconnu qu'un délai plus long était indispensable pour atteindre certains RS, pour lesquels divers problèmes se posaient : nécessité d'une coordination régionale, passations de marchés retardées par la pandémie et capacités insuffisantes.
- Nécessité d'une coordination étroite avec les organismes régionaux.
 - RS6 (compte unique du Trésor, CUT). La création de la plateforme informatique conçue pour faciliter la gestion des comptes uniques du Trésor ouverts auprès de la BEAC, qui devait être effective en décembre 2021, a pris plus de temps que prévu ;

- RS9 (adoption d'un cadre réglementaire pour les PPP). Les autorités attendent l'adoption du cadre régional.
- Passations de marchés retardées
 - RS5 (arriérés). Quatre cabinets ont été retenus pour contrôler l'ensemble des arriérés de paiement accumulés par l'État entre 2000 et 2019. Le processus de sélection a été plus long que prévu en raison des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19. Ces audits serviront néanmoins de base pour établir un plan d'apurement des arriérés, qui devrait être adopté d'ici fin septembre 2022.
 - RS14 (Caisse de dépôts et consignation). La procédure de désignation des gestionnaires est en cours.
- Capacités insuffisantes
 - RS2 (étude diagnostique de la politique fiscale). L'assistance technique demandée au FMI a été retardée et devrait être fournie d'ici octobre 2022. L'étude aidera à trouver de nouveaux moyens d'accroître les recettes, d'élargir l'assiette fiscale et de contribuer au développement économique.
 - RS10 (audit des entreprises publiques). Les diagnostics concernant trois grandes entreprises publiques sont en cours. Celui des autorités portuaires de Douala s'achève ; l'appel d'offres pour les études concernant CAMTEL et CAMWATER est en cours et les diagnostics correspondants seront présentés aux services du FMI d'ici la fin juin 2022.
 - RS11 (inventaire des dettes croisées). L'inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes à fin 2020 est presque terminé et le rapport correspondant sera disponible en avril. Il servira de base à l'élaboration d'un plan d'apurement des dettes.

18. Le gouvernement a tenu ses engagements de gouvernance liés aux décaissements du FMI pour la COVID-19. Les autorités ont publié un rapport sur l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 durant l'exercice budgétaire 2020. Elles ont également publié des informations sur les marchés publics attribués entre le 20 octobre 2020 et la fin décembre 2021, y compris le nom des bénéficiaires effectifs des entreprises retenues. L'audit, préparé par la Chambre des comptes de la Cour suprême et couvrant les dépenses de 2020 liées à la COVID-19, a été soumis aux services du FMI, au Premier ministre, au Sénat et à l'Assemblée nationale puis publié sur le site en ligne du ministère des Finances (RS). L'encadré 2 est une synthèse des principales conclusions de ce document.

Encadré 2. Cameroun : principales conclusions des audits consacrés à l'utilisation des financements pour la COVID-19

La crise sanitaire liée la pandémie de COVID-19 a suscité une réaction vigoureuse des autorités camerounaises, qui a pris la forme d'un plan de riposte global de 479 milliards de FCFA sur trois ans, dont 296 milliards de FCFA pour l'exercice budgétaire 2020. Un compte d'affectation spéciale, le Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS-COVID) a été créé. Doté de 180 milliards de FCFA (0,8 % du PIB 2020), il est réparti en 4 programmes et concerne 24 départements ministériels.

Compte tenu des enjeux pour la santé des populations et le développement économique national, la Chambre des comptes a décidé de procéder à l'audit du CAS-COVID. L'audit s'est concentré sur la régularité de l'emploi des fonds publics et le bilan de l'action publique (efficacité, efficience). Le rapport d'audit a porté en priorité sur les actions conduites par trois ministères (MINSANTE, MINRESI et MINFI) durant l'exercice budgétaire 2020, sachant que les dépenses des autres départements ministériels jusqu'au 31 décembre 2020 ont été plus limitées.

La Chambre des comptes a noté que le gouvernement avait réagi rapidement à la pandémie et qu'en 2020 le système de santé national avait été en mesure d'accueillir et de traiter les patients de la COVID-19, mais elle a identifié plusieurs problèmes :

- la remontée d'informations autres que sanitaires des centres de prise en charge vers le MINSANTE, mal organisée, a limité la capacité de pilotage stratégique du ministère et donc l'efficacité de la réponse sanitaire. L'absence de centralisation comptable des engagements et des paiements effectués au titre du Fonds spécial de solidarité nationale a été un handicap pour le pilotage stratégique de la réponse du ministre à la pandémie, car elle n'a pas permis d'avoir une vision complète et en temps réel de l'action des ministères ;
- l'attribution de ces marchés spéciaux était opaque et encourageait les pratiques abusives, dont beaucoup peuvent être considérées comme revêtant une qualification pénale. La Chambre des comptes a conclu que le recours à la procédure dérogatoire après juillet 2020 avait été coûteuse pour les finances publiques. Son maintien était d'autant moins justifié qu'elle avait été parfois plus lente et moins efficace que les procédures ordinaires ;
- les équipes d'audit avaient eu beaucoup de difficultés à recueillir des informations comptables fiables. La Chambre des Comptes a souligné en particulier la nécessité de maintenir les contrôles exercés par les contrôleurs financiers, les ingénieurs du marché et les comptables-matières. Elle a insisté sur le fait qu'il fallait accélérer les réformes comptables de l'État, notamment en ce qui concernait l'automatisation de la collecte des informations comptables et financières.

La Chambre des comptes a formulé 13 recommandations et décidé d'ouvrir 14 procédures pour faute de gestion ; elle a également transmis au ministre de la Justice 12 dossiers susceptibles de recevoir une qualification pénale. L'examen par la Chambre des comptes se poursuit et devrait englober d'autres ministères qui depuis ont engagé des dépenses dans le contexte des mesures d'urgence liées à la COVID-19. En attendant, les infractions ne relevant pas du pénal seront traitées par la Chambre des comptes, tandis que les infractions pénales le seront par le ministère de la Justice.

De plus, le programme comprend de nouveaux RS en rapport avec le suivi des engagements (paragraphe 48), y compris la publication d'un rapport d'exécution des dépenses liées à la COVID-19 et l'élaboration – après consultation des services du FMI – d'un plan d'action pour renforcer les cadres relatifs à la préparation, à la publication et au suivi des audits des dépenses publiques ; le programme s'accompagne de recommandations pour consolider les institutions concernées, en particulier la Chambre des comptes de la Cour suprême. Les autorités envisagent également de publier d'ici décembre 2022 un audit préparé par cette juridiction comptable.

ENTRETIENS

19. Conformément aux objectifs du programme et au programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC), les consultations au titre de l'article IV ont principalement abordé des politiques de grande importance sur le plan macroéconomique. Les discussions ont porté sur les politiques à court terme visant à a) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 tout en assurant un assainissement des finances publiques propice à la croissance ; et sur les politiques à moyen terme pour libérer pleinement le potentiel de croissance substantiel du Cameroun et renforcer sa résilience face aux chocs, notamment b) en accélérant le rythme des réformes budgétaires structurelles, c) en renforçant la gestion de la dette et en réduisant les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement, d) en favorisant la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, et e) en mettant en œuvre des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires, accélérer une diversification économique tirée par le secteur privé et renforcer la résilience du secteur financier.

A. Atténuer les effets de la pandémie tout en assurant un assainissement des finances publiques pour favoriser la croissance

20. Jusqu'à présent, les autorités ont, à juste titre, accordé la priorité à la maîtrise des conséquences de la pandémie sur les finances publiques, tout en protégeant les plus vulnérables. Elles ont adopté des mesures d'allègement fiscal pour atténuer les répercussions socioéconomiques sur les entreprises et les ménages les plus touchés et travaillent à hiérarchiser les dépenses non prioritaires. Cependant, fin septembre 2021, les dépenses sociales atteignaient 696 milliards de FCFA, en deçà des objectifs du programme, en raison de plusieurs facteurs, dont la réticence de la population à l'égard de la vaccination (¶18).

21. La loi de finances 2022 est conforme aux objectifs du programme et au critère de convergence de la CEMAC. Elle libère un espace pour les dépenses relatives à la COVID et augmente les transferts destinés aux personnes vulnérables, tout en poursuivant l'assainissement progressif des finances publiques. Par rapport à la loi de finances rectificative de 2021, elle réduit le déficit global à 2,3 % du PIB en 2022, conformément au programme, soit une amélioration de 0,7 point de pourcentage, avec un déficit primaire hors pétrole (base caisse) à 3,5 % du PIB :

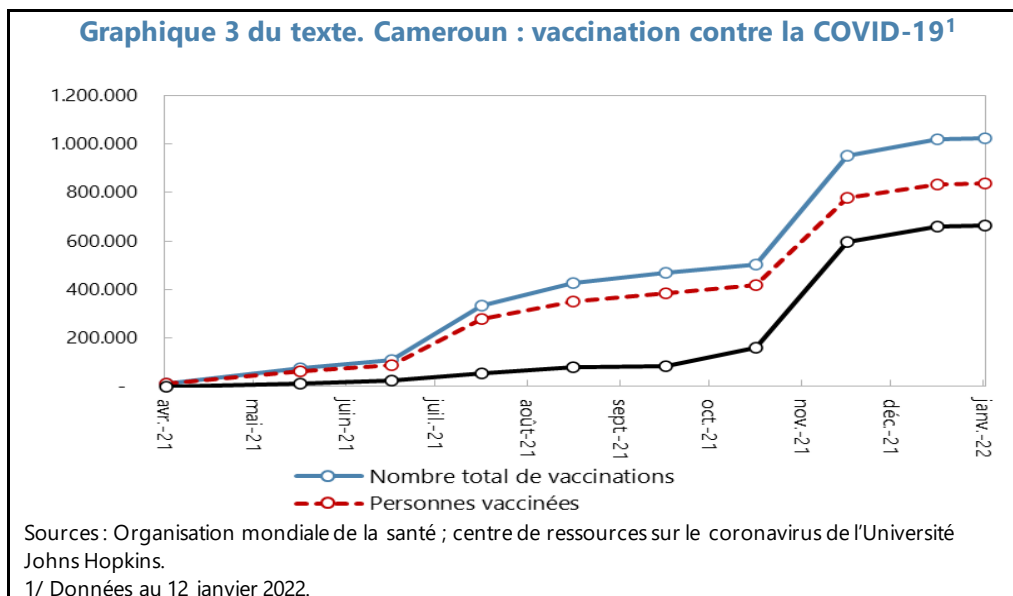
- Les recettes devraient augmenter d'un point de pourcentage pour atteindre 14,1 % du PIB, portées par les recettes non pétrolières, grâce en partie à la suppression de certains allègements fiscaux liés à la COVID-19, à de nouvelles mesures administratives visant à simplifier les impôts sur les revenus de la propriété et à de nouvelles taxes sur les transferts d'argent par téléphonie mobile. Les autorités envisagent de prendre de nouvelles mesures pour accroître les recettes à la suite d'une étude diagnostique de la politique fiscale.
- Les dépenses en 2022 devraient augmenter de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 16,6 % du PIB, tirées par les biens et services et les transferts. Sur la base de l'exécution des dépenses

liées à la COVID-19, l'allocation de crédits pour 2022 a été réajustée pour l'adapter aux besoins en matière de vaccination.

22. Les objectifs budgétaires pour 2022 prennent en compte des révisions mineures par rapport à la loi de finances 2022. Ces révisions budgétaires s'expliquent par la mise à jour des hypothèses relatives au cours du pétrole, la hausse de 13 dollars (portant le prix du baril à 75,7 dollars en 2022) entraînant une augmentation des recettes pétrolières qui permet d'augmenter les dépenses. Elles sont également une conséquence de l'accord conclu avec la BEAC en faveur du rééchelonnement du remboursement des avances statutaires, qui a permis de réduire le besoin de financement pour 2022. Les services du FMI estiment que les mesures proposées par les autorités seront suffisantes pour atteindre les objectifs budgétaires du programme pour 2022 et les autorités approuvent les projections légèrement révisées. Les recettes et les dépenses devraient être supérieures aux projections de la loi de finances 2022 de respectivement 0,3 et 0,2 % du PIB. Le déficit budgétaire devrait se limiter à 2,2 % du PIB, avec un déficit primaire hors pétrole (base caisse) de 3,7 % du PIB.

23. Les autorités conviennent qu'il est important d'accélérer la mise en œuvre du mécanisme de transferts monétaires (encadré 3). Elles soulignent leur volonté d'étendre la portée du projet relatif aux dispositifs de protection sociale pour couvrir toutes les régions du pays, avec le soutien de la Banque mondiale et de l'AFD. En dépit des progrès importants réalisés dans les méthodologies d'identification des populations les plus vulnérables, les autorités déplorent qu'elles rencontrent encore de grandes difficultés puisque les bénéficiaires potentiels ne possèdent souvent pas de justificatifs d'identité recevables. En outre, le développement des transferts par téléphonie mobile est également freiné par le fait que les utilisateurs doivent présenter une pièce d'identité valide pour obtenir un numéro de téléphone. Les autorités continueront de s'inspirer de l'expérience d'autres pays dans ce domaine.

24. Les dépenses liées à la COVID-19 s'accroissent, mais les taux de vaccination restent relativement faibles (annexe II). Le plan de riposte du Cameroun face à la pandémie prévoit des dépenses de santé, notamment liées à la campagne de vaccination, des dépenses de recherche et de protection sociale ainsi qu'une aide destinée aux entreprises. Cependant, malgré les efforts des autorités pour obtenir les doses de vaccin et sensibiliser davantage la population, les taux de vaccination restent relativement faibles. Les derniers efforts de communication ont toutefois contribué à accélérer progressivement le rythme des vaccinations. Au 5 janvier 2022, le Cameroun avait reçu 1,4 million de doses du vaccin Johnson & Johnson, 1,2 million de doses de Sinopharm, 589 600 doses d'AstraZeneca et 152 100 doses de Pfizer. Au 19 janvier 2022, 6,3 % de la population pouvant être vaccinée avait un schéma vaccinal complet et 2,8 % avait reçu au moins une dose. En outre, 43,7 % des professionnels de la santé étaient pleinement vaccinés.



25. En août 2021, le Cameroun a reçu une allocation de DTS équivalente à 208 milliards de FCFA. Les autorités prévoient d'utiliser 57 % de cette allocation d'ici fin 2022 (50 milliards de FCFA en 2021 et 70 milliards en 2022) et d'économiser le reste pour reconstituer les réserves budgétaires et aider à renforcer les réserves internationales de la CEMAC (le FMI et la CEMAC avaient recommandé d'économiser environ la moitié de l'allocation). L'allocation de DTS a été utilisée pour remplacer l'aide que le FMI devait fournir en 2021 mais qui a été reportée, et facilitera le financement du budget 2022, permettant la poursuite d'un certain nombre de mesures liées à la COVID-19. Les services du FMI indiquent qu'il convient de faire preuve de transparence et de responsabilité dans les dépenses liées à l'allocation de DTS, alors que les risques de dégradation des perspectives justifient de conserver environ la moitié des ressources pour amortir d'éventuels chocs.

Encadré 3. Transferts monétaires au Cameroun : de la phase pilote à la mise en œuvre nationale

La Stratégie nationale de développement SND30 vise à instaurer une croissance inclusive, s'illustrant par une redistribution des fruits de la croissance aux plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes. Entre novembre 2013 et janvier 2016, le Cameroun a piloté un programme de transferts monétaires entièrement financé par l'État et ciblant un échantillon de 2 000 ménages habitant des villes du Nord et du Nord-Ouest. Ce programme a aidé à concevoir des méthodologies et des systèmes d'information de gestion, à développer des compétences nationales pour gérer les filets de protection sociale et les systèmes de paiement appropriés. Il a aussi contribué à identifier les mesures d'accompagnement requises.

Une évaluation du projet pilote réalisée par l'Institut national de la statistique (INS) en juin 2016 a confirmé que les filets de protection sociale avaient permis : i) de réduire considérablement la pauvreté sous toutes ses formes chez les bénéficiaires, ii) d'améliorer les conditions de logement des ménages bénéficiaires, iii) d'atténuer l'insécurité alimentaire, iv) d'améliorer l'éducation et les comportements en matière de santé, v) d'augmenter les chances d'avoir une carte nationale d'identité, vi) d'améliorer l'inclusion sociale et les attitudes sociales, surtout l'entraide et l'action associative et enfin vii) d'accroître l'inclusion financière.

Fort de ces résultats, le gouvernement s'est engagé à élargir la portée de ses efforts en faveur de la protection et de l'inclusion sociales. De 2019 à 2022, le projet sera décliné dans plus de 100 villes représentant toutes les régions du pays et dans les villes de Douala et de Yaoundé ; il bénéficiera à environ 300 000 ménages au total. Les interventions prévoient un projet Filets sociaux articulé autour de quatre programmes :

- *des transferts monétaires ordinaires directs*, accompagnés de mesures destinées à stimuler la productivité des ménages vivant dans des conditions de pauvreté chronique. Les ménages bénéficiaires reçoivent 20 000 FCFA tous les deux mois pendant deux ans, avec des versements de 80 000 FCFA le 12^e et le 24^e mois (soit 360 000 FCFA en tout) ;
- *des transferts monétaires d'urgence*, destinés aux régions encaissant des chocs (insécurité, inondation, sécheresse, afflux massif de personnes déplacées ou réfugiées, etc.) Chaque ménage bénéficiaire reçoit au total 180 000 FCFA sur 12 mois (30 000 FCFA tous les deux mois).
- *transferts monétaires en contrepartie de travaux à haute intensité de main-d'œuvre* ; l'objectif est que les catégories aux revenus modestes exposées aux chocs économiques ou climatiques obtiennent des emplois à bas salaire et à court terme en lien avec des biens publics correspondant à des besoins locaux exprimés. Les bénéficiaires perçoivent 1 300 FCFA par jour ouvré, à concurrence de 60 jours ;
- *transferts monétaires d'urgence pour faire face à la COVID-19* ; ajoutés dernièrement, ils aident les ménages touchés par la pandémie en leur permettant de couvrir leurs besoins élémentaires et de reprendre rapidement leurs activités économiques. Les ménages bénéficiaires reçoivent au total 180 000 FCFA (45 000 les deux premiers mois et 90 000 le troisième).

Financement

Le projet Filets sociaux est financé par l'État et appuyé par la Banque mondiale et l'Agence française de développement (AFD). En plus des fonds de contrepartie et du financement du programme pilote de transferts monétaires, le gouvernement a consacré 34 milliards de FCFA aux filets de sécurité, dont 18 milliards de FCFA destinés à soutenir 75 000 ménages (4,5 milliards de FCFA par an) et 16 milliards de FCFA au titre de l'enveloppe spéciale pour la COVID-19 qui couvrira 80 000 ménages. Les partenaires du Cameroun ont levé 46,2 milliards de FCFA pour appuyer la riposte gouvernementale à la COVID-19, dont 33 milliards de FCFA provenant de la Banque mondiale, 13 milliards de FCFA de l'AFD et 0,101 milliard de FCFA de l'UNICEF.

Méthodologie et couverture

Le projet de filets sociaux cible en priorité les populations victimes de divers chocs, en couvrant toutes les catégories vulnérables : populations particulièrement touchées par la pandémie, mais aussi populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, deux régions en proie à l'insécurité depuis 2016. La méthode par ménage utilisé dans ce projet pour cibler les bénéficiaires a permis de couvrir diverses populations vulnérables (personnes handicapées ou âgées, veufs/veuves, orphelins, personnes sans carte nationale d'identité, personnes vivant dans des conditions de pauvreté chronique, etc.) et d'assurer un ciblage non discriminatoire.

Le gouvernement est particulièrement attaché à ce que l'assistance offerte à ces ménages soit vraiment transitoire : les chefs de ménage signent un contrat moral par lequel ils s'engagent à i) scolariser leurs enfants, ii) faire hospitaliser leurs proches malades, iii) nourrir les membres du ménage, iv) obtenir des certificats de naissance pour leurs enfants et v) épargner de l'argent pour exercer des activités rémunératrices.

26. Les services du FMI soutiennent les autorités dans leur volonté d'éviter un resserrement prématuré de la politique budgétaire, d'intensifier la campagne de vaccination et d'accélérer la mise en œuvre du mécanisme de transferts monétaires pour les ménages les plus vulnérables. Pour réaliser les dépenses nécessaires tout en préservant la viabilité des finances publiques sans accroître la vulnérabilité liée à la dette, les autorités devront redoubler d'efforts pour identifier les besoins, assurer l'efficacité de leurs mesures, obtenir des financements concessionnels et adopter des mesures augmentant les recettes intérieures.

Vues des autorités

27. Les autorités acceptent les recommandations des services du FMI et soulignent leur engagement à intensifier la campagne de vaccination en sensibilisant davantage les populations et à accélérer la mise en œuvre du mécanisme de transferts monétaires. Elles se disent également déterminées à faire preuve de transparence et de responsabilité dans l'utilisation de l'allocation de DTS et à en économiser environ 43 % pour former une réserve et stimuler la viabilité budgétaire et extérieure de la région.

B. Réformes budgétaires structurelles

28. Les autorités entendent suivre une trajectoire visant à rééquilibrer progressivement les finances publiques, conformément aux objectifs du programme et au critère de convergence de la CEMAC. Comme précisé ci-après, la stratégie budgétaire à moyen terme appuyée par le programme vise à consolider la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme et à mettre en œuvre la stratégie de réforme économique des autorités en faveur d'une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée, tout en renforçant la viabilité de la dette. Cette stratégie contribuera également à mobiliser l'investissement privé et le soutien financier des donateurs. Pour atteindre ces objectifs, les autorités devront notamment accroître les recettes, moderniser les processus de gestion des finances publiques et réformer les entreprises publiques. Principalement en raison de la baisse des investissements, le déficit budgétaire (base caisse) devrait retomber à 2,2 % en 2022 (soit une réduction de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2021), ce qui est supérieur aux objectifs initialement fixés. Le point d'ancrage budgétaire que constitue le solde primaire hors pétrole (base caisse) devrait diminuer à 3,7 % du PIB en 2022, contre 4,5 % du PIB en 2020. D'ici fin 2024, le déficit budgétaire et le solde primaire hors pétrole (base caisse) devraient diminuer respectivement à 0,8 % et à 2,4 % du PIB.

Augmentation des recettes intérieures

29. Les services du FMI soulignent qu'une augmentation des recettes, une plus grande transparence budgétaire et une rationalisation des dépenses fiscales pourraient progressivement créer un espace budgétaire permettant de renforcer l'investissement public et la protection sociale. Le programme vise à porter les recettes non pétrolières à 13,7 % du PIB d'ici 2024, contre 12,9 % du PIB en 2018. Cette augmentation serait due en partie à la reprise économique, à l'accélération de la mise en œuvre des mesures à court terme relatives à l'administration fiscale, ainsi qu'à l'adoption et l'exécution de la stratégie de recettes à moyen terme

qui permettrait d'améliorer l'observance fiscale et de tracer une feuille de route de haut niveau pour des réformes de la fiscalité. Veiller à une plus grande transparence budgétaire, notamment sur l'ampleur et la composition des subventions implicites et des dépenses fiscales, poserait les bases d'une nouvelle hiérarchisation et d'un rééquilibrage des dépenses. Les mesures de politique fiscale pourraient porter, entre autres, sur :

- le recouvrement des arriérés d'impôts des entreprises publiques, conformément à la volonté du pays d'adopter de manière pérenne des pratiques comptables plus transparentes et informatives. Cette mesure pourrait générer des recettes supplémentaires brutes d'environ 1,5 point de pourcentage du PIB, ce qui devrait donner lieu à une augmentation des subventions du même ordre. L'apparition parallèle du coût réel des régimes actuels de subventions implicites constituerait un tremplin vers l'adoption progressive de mesures de rationalisation des dépenses ;
- la rationalisation des exonérations fiscales qui ont des effets limités sur le plan social. La mission souligne l'importance de procéder à une analyse approfondie des exonérations fiscales actuelles et de la suppression progressive des mesures les moins efficaces pour les remplacer par des dispositifs de transferts monétaires conditionnels. Elle réaffirme également qu'il est important d'analyser les mesures encourageant l'investissement pour recenser et quantifier les privilèges fiscaux et douaniers prévus par la charte des investissements et vérifier leur cohérence avec les règles en vigueur.

30. L'administration douanière devrait consolider l'accroissement des recettes publiques en optimisant les processus et en facilitant la mise en œuvre de réformes. Parmi les mesures lancées à cet égard figurent, entre autres : i) le rapprochement et la vérification réguliers de la base de données fiscale par les autorités fiscales et douanières ; ii) la simplification des procédures grâce au paiement électronique ; iii) l'amélioration des processus d'évaluation en douane ; et iv) le renforcement de la lutte contre la fraude et la contrebande.

31. L'augmentation des recettes non pétrolières grâce à des gains d'efficience et à une amélioration de la gouvernance reste essentielle. Le potentiel fiscal du Cameroun, qui correspond à la différence entre la frontière fiscale² et le coefficient réel de pression fiscale, fait apparaître un potentiel d'augmentation des recettes fiscales à hauteur de quelque 7 points de pourcentage du PIB, essentiellement par des progrès en matière de transparence et d'efficacité des administrations publiques, ainsi que par une plus grande productivité des impôts directs à faible rendement.

32. Il est primordial d'accélérer la mise en œuvre d'une stratégie de recettes à moyen terme. Cela devrait permettre de relever les niveaux d'observance fiscale et de tracer une feuille de

² La frontière fiscale correspond au niveau maximum théorique de recettes fiscales (exprimé en pourcentage du PIB) qu'un pays peut recouvrer dans certaines conditions structurelles sous-jacentes, par exemple le niveau de développement, l'ouverture aux échanges, la composition sectorielle, la répartition des revenus et la gouvernance.

route de haut niveau des réformes fiscales à mettre en œuvre en matière de politique fiscale, de législation et d'administrations fiscales et douanières.

Tableau 1 du texte. Cameroun : gains potentiels permis par l'augmentation des recettes publiques

	En pourcentage du PIB
Abrogation de l'allègement fiscal en faveur des entreprises et ménages.	0,5
Recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques.	1,5
Rationalisation des dépenses fiscales les moins efficaces liées à la TVA.	0,8 - 2,6
Imposition des projets financés par les bailleurs de fonds.	0,6
Total	3,4 - 5,2

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

Gestion des finances publiques

33. Malgré la volonté des autorités de renforcer la gestion des finances publiques, des lacunes importantes subsistent. Leurs efforts récents transparaissent notamment dans le réalisme du projet de loi de finances, ainsi que dans les actions entreprises pour apurer les arriérés et généraliser le compte unique du Trésor. Cependant, la sous-estimation persistante des besoins de dépenses et des engagements ainsi que le recours excessif aux procédures d'exception continuent de nuire à la crédibilité et à la transparence de leur travail. Les autorités et les services du FMI s'accordent à reconnaître qu'il est important d'améliorer le suivi et la transparence de l'exécution budgétaire, notamment en préparant des budgets de trésorerie mensuels crédibles.

34. Il est possible d'améliorer l'équité et l'efficacité des dépenses. Les taux d'exécution des investissements publics restent bas, tandis que les coûts de gestion et les retards sont considérables. L'évaluation de la gestion des investissements publics menée en avril 2020 a révélé la faiblesse des processus de gestion des investissements publics au Cameroun par rapport à d'autres pays. Basé sur la qualité des infrastructures, le score d'efficacité pour le Cameroun est estimé à 0,6, alors que le score moyen pour les pays d'Afrique subsaharienne est de 0,78. En outre, l'écart relatif du Cameroun par rapport à la frontière d'efficacité (déterminée en fonction des pays les plus performants) est d'environ 60 %, ce qui est supérieur à l'écart moyen de 40 % enregistré pour les pays d'Afrique subsaharienne. Les services du FMI réaffirment qu'il est important de renforcer la gestion des investissements publics en mettant en œuvre les dispositions du code des marchés publics et en adoptant un cadre juridique et réglementaire unique régissant les partenariats public-privé.

35. Il demeure crucial de limiter le recours aux procédures dérogatoires et de renforcer la gouvernance et la transparence. Les paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion de ceux faits au titre du service de la dette, restent considérables. Par ailleurs, ils font courir des risques au Trésor et nuisent à la qualité de l'information budgétaire. En outre, le recours répété aux procédures dérogatoires présente les mêmes risques. Les autorités restent fermement déterminées à continuer de limiter le recours aux procédures d'exception et à élargir encore le

champ d'application du compte unique du Trésor, en fermant et en rapatriant vers la BEAC les comptes bancaires admissibles des administrations, des institutions, organismes et établissements publics et de la caisse autonome d'amortissement.

Réduire les risques budgétaires associés aux entreprises publiques

36. Les services du FMI exhortent les autorités à remédier aux risques financiers et budgétaires associés aux entreprises publiques. Il convient de travailler encore à l'amélioration de la situation financière des entreprises publiques et d'éviter l'accumulation de dettes croisées avec l'État. La rentabilité reste faible, tandis que l'endettement est élevé. La surveillance des opérations des entreprises publiques et des administrations infranationales, notamment en ce qui concerne les restrictions d'emprunt et la fourniture de garanties publiques, est actuellement fragmentée et doit être renforcée. Les autorités restent déterminées à adopter un plan d'apurement crédible et progressif des dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques, élaboré sur la base de l'audit de fin 2020.

37. Revenir sur les subventions accordées aux entreprises publiques et réformer les politiques pour uniformiser les règles du jeu entre les secteurs pourrait grandement contribuer à la réalisation des objectifs du Cameroun en matière de croissance et de budget (voir le document de la série des questions générales). Les salaires sont plus élevés dans les entreprises publiques que dans le secteur privé, alors qu'elles présentent un rendement de capital plus faible. Cela génère des coûts budgétaires directs sous la forme de subventions salariales et de capital aux entreprises publiques, et fausse en outre l'allocation intrasectorielle des facteurs de production. Il semble également exister d'importantes distorsions intersectorielles, en partie dues aux politiques adoptées, qui faussent la composition de l'économie en faveur du secteur primaire. En diminuant la productivité globale et en décourageant l'investissement et l'accumulation de capital, ces distorsions intra et intersectorielles entravent la croissance du PIB. Elles ont donc également des répercussions indirectes négatives sur le budget puisqu'un PIB plus faible entraîne une baisse des recettes budgétaires. Des simulations avec divers scénarios de réformes de politiques montrent que la suppression progressive de la moitié des subventions destinées aux entreprises publiques et l'élimination d'un cinquième des distorsions intersectorielles augmenteraient le PIB d'environ 25 % sur 15 ans et réduiraient le déficit budgétaire d'environ 6 points de pourcentage du PIB de référence. L'augmentation du PIB serait entraînée par le développement des secteurs tertiaire et secondaire³.

38. Les travaux de restructuration de la dette et du modèle économique de la Société nationale de raffinage (SONARA) doivent être renforcés et accélérés, et une analyse coûts-avantages approfondie de toutes les options possibles doit être réalisée. Fin 2020, la dette de la SONARA s'élevait à 3 % du PIB et à 6,6 % du total de la dette contractée ou garantie par l'État. En

³ Ces scénarios ne sont présentés qu'à titre indicatif. Des données plus détaillées et plus fiables sur les entreprises publiques, ainsi qu'un aperçu complet des politiques participant au traitement fiscal ou réglementaire préférentiel de secteurs économiques, contribueraient à fournir une base plus solide et plus transparente pour l'analyse de la formulation des politiques.

octobre 2021, la SONARA et des banques locales ont convenu de réviser leur accord pour restructurer la dette de la raffinerie qui s'élevait à 261 milliards de FCFA. Les négociations avec les créanciers extérieurs sont en cours (les premiers pas vers un accord⁴ n'ont pas été confirmés).

Vues des autorités

39. Les autorités restent fermement déterminées à assainir le budget à moyen terme et à accélérer les réformes budgétaires structurelles en favorisant la mise en œuvre de la stratégie de recettes à moyen terme, ainsi qu'en renforçant la surveillance de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques. Elles soulignent l'importance de la réforme en cours visant à institutionnaliser, sur instruction du ministère des Finances, la gouvernance par contrats de programmes de manière à améliorer les résultats des entreprises publiques concernées, et indiquent que les réformes de la politique budgétaire devraient s'accélérer après la réalisation du diagnostic fiscal prévu. Elles mettent également en avant l'effet des tensions sociales générées par la pandémie sur l'avancement des réformes.

C. Renforcer la gestion de la dette et réduire la vulnérabilité liée à l'endettement

40. Le Cameroun affiche toujours un risque élevé de surendettement, mais sa dette reste viable à moyen terme. Fin 2020, l'encours de la dette publique s'élevait à 44,9 % du PIB et devait atteindre 47,2 % du PIB à la fin de 2021. La dette extérieure publique était estimée à 30,5 % du PIB fin 2020, la part la plus importante étant détenue par des créanciers bilatéraux (tableau 2 du texte). L'analyse actualisée de la viabilité de la dette (AVD) continue d'indiquer un risque élevé de surendettement car trois des quatre indicateurs de la dette extérieure et un indicateur de la dette publique dépassent les seuils respectifs du scénario de référence. Un dépassement particulièrement important et durable du ratio du service de la dette extérieure aux exportations met en évidence l'étroitesse de la base d'exportation du Cameroun par rapport aux projections du service de la dette. Toutefois, la dette du Cameroun et les indicateurs du service de la dette n'ont globalement pas évolué par rapport à la précédente AVD et demeurent inférieurs à ceux de l'année précédente, grâce à l'émission réussie d'une euro-obligation et aux quelques progrès réalisés dans la restructuration de la dette intérieure de la SONARA. À mesure que les effets de la pandémie s'estompent et que les efforts de rééquilibrage budgétaire se poursuivent, les indicateurs de la dette devraient s'améliorer progressivement à moyen terme (graphique 1 de l'AVD).

⁴ Selon la presse locale, parmi les neuf négociants à qui la SONARA doit 371 milliards de FCFA, sept sont parvenus à un compromis et un projet d'accord de remboursement est en attente d'approbation par le Comité national de la dette publique.

Tableau 2 du texte. Cameroun : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2020–22

	Encours de la dette				Service de la dette					
	fin 2020				2020	2021	2022	2020	2021	2022
	(En milliards de FCFA)	En millions de dollars	En pourcentage de la dette totale	En pourcentage du PIB	En millions de dollars			En pourcentage du PIB		
Total 1/	9798	18178	100,0	41,7	1663	2533	2144	4,1	5,6	4,6
Extérieure	6746	12515	68,8	28,7	626	1316	1157	1,5	2,9	2,5
Créanciers multilatéraux	2764	5128	28,2	11,8	134	113	188	0,3	0,3	0,4
FMI	546	1012	5,6	2,3						
Banque mondiale	1029	1910	10,5	4,4						
BAfD	826	1532	8,4	3,5						
Autres créanciers multilatéraux	364	675	3,7	1,5						
dont : BID	217	402	2,2	0,9						
dont : FIDA	49	91	0,5	0,2						
Créanciers bilatéraux	3069	5693	31,3	13,1	214	234	774	0,5	0,5	1,7
Club de Paris	1020	1892	10,4	4,3	22	4	316	0,1	0,0	0,7
dont : France	875	1623	8,9	3,7						
dont : Japon	51	94	0,5	0,2						
Non membres du Club de Paris	2049	3801	20,9	8,7	192	230	454	0,5	0,5	1,0
dont : Chine	1895	3516	19,3	8,1						
dont : Turquie	91	169	0,9	0,4						
Euro-obligations 2/	450	836	4,6	1,9	66	817	65	0,2	1,8	0,1
Prêteurs commerciaux	463	858	4,7	2,0	212	152	129	0,5	0,3	0,3
dont : Banque de Chine	130	242	1,3	0,6						
dont : Intesa San Paolo SPA	104	193	1,1	0,4						
Intérieure	3053	5664	31,2	13,0	1038	1216	988	2,5	2,7	2,1
Bons du Trésor (BTA)	227	422	2,3	1,0	666	421	0	1,6	0,9	0,0
Obligations	786	1458	8,0	3,3	174	269	379	0,4	0,6	0,8
Dette structurée	847	1572	8,6	3,6	178	475	443	0,4	1,1	0,9
Dette non structurée	68	126	0,7	0,3	20	30	45	0,0	0,1	0,1
Avances statutaires de la BEAC	577	1070	5,9	2,5	0	21	121	0,0	0,0	0,3
Instances de paiement et arriérés	547	1016	5,6	2,3						
Postes pour mémoire :										
Passifs conditionnels	736	1365		3,1						
dont : Garanties publiques (extérieures)	29	55		0,1						
dont : Autres passifs conditionnels	706	1310		3,0						
dont : extérieurs	379	703		1,6						
dont : intérieurs	328	608		1,4						
PIB nominal (en milliards de FCFA)					23486	24951	26828			
Taux de change en fin de période (FCFA/dollar)					539	581	570			
Taux de change moyen pour la période (FCFA/dollar)					575	554	574			

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

1/ À l'exclusion des garanties publiques et des autres passifs conditionnels, enregistrés en postes pour mémoire.

2/ L'encours de dette à fin 2020 est constitué de l'ancienne euro-obligation ; les projections relatives au service de la dette comprennent les paiements d'intérêts sur la nouvelle euro-obligation.

41. Les autorités réaffirment leur volonté de limiter les emprunts non concessionnels. En septembre 2021, les autorités ont signé un prêt non concessionnel (3 milliards de FCFA) pour un projet qui ne figurait pas dans la liste des projets prévus (tableau 1 du PAT), dérogeant au critère de réalisation continu relatif au plafonnement de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État. Les autorités ont expliqué que le projet avait été inclus dans la liste des projets du programme de 2017 au titre de la FEC, puis laissé de côté par erreur. Elles ont donc demandé de mettre à jour la liste pour inclure ce projet. À l'avenir, les autorités conviennent de remplacer le plafond nominal sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle par le plafond proposé sur la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État, conformément à la politique révisée du FMI en matière de plafonds

d'endettement⁵. Le plafond proposé de 512,9 milliards de FCFA pour la fin 2022 s'appuie sur le plan d'emprunt des autorités (tableau 3 du texte) qui maintient la valeur nominale de l'enveloppe globale des emprunts pour les prêts liés à des projets au même niveau que le budget 2021 (650 milliards de FCFA). Compte tenu de l'incertitude inhérente au plan d'emprunt des autorités, les services du FMI continueront de suivre la situation par rapport à ce plafond et, si nécessaire, discuteront de mesures supplémentaires pour améliorer la conformité et la responsabilité.

Tableau 3 du texte. Cameroun : tableau récapitulatif 2022 du programme d'emprunts extérieurs

Dettes extérieures contractées ou garanties 1/	Volume de la nouvelle dette (en millions de dollars)	Volume de la nouvelle dette (en milliards de FCFA) 2/	VA de la nouvelle dette (en milliards de FCFA) 2/ 3/
Sources de financement par l'emprunt	1373,5	746	512,9
Dettes concessionnelles, dont	911,3	495	280,9
Dettes multilatérales	911,3	495	280,9
Dettes bilatérales	0,0	0	0,0
Dettes non concessionnelles, dont	462,3	251	232,0
Dettes semi-concessionnelles	439,2	239	219,5
Conditions commerciales	23,0	13	12,5
Utilisation du financement par l'emprunt	1373,5	746	512,9
Infrastructure	1196,8	650	416,9
Financement budgétaire	176,7	96	96,0
Autres	0,0	0	0,0

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

1/ Exclut les crédits ordinaires à l'importation, les allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement et les prêts au titre de l'appui budgétaire (BM, BAD, France, UE et BDEAC).

2/ Calculé en utilisant le taux de change de 1 USD = 543,201 FCFA.

3/ La valeur actuelle est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme. La valeur actuelle des prêts ayant un élément don négatif est considérée comme étant égale à la valeur nominale du prêt.

42. Les services du FMI insistent sur l'importance d'une gestion active et continue de la dette et de l'apurement des soldes engagés non décaissés (SEND). Le Cameroun a émis une euro-obligation le 1^{er} juillet (449 milliards de FCFA) dans le cadre d'une opération de gestion des passifs visant à racheter 358 milliards de FCFA de l'euro-obligation émise en 2015, avec un coût de financement net d'environ 75,5 milliards de FCFA. Le reste du produit (17 milliards de FCFA) a servi au financement de projets figurant sur la liste des projets essentiels au développement du Cameroun qui ont un rendement économique et social élevé avec un financement concessionnel limité. Les autorités reconnaissent l'importance de disposer d'une stratégie d'endettement à moyen terme plus ciblée, afin de faciliter la mise au point de plans d'emprunt annuels cohérents ; une communication renforcée permettra de faire mieux comprendre aux créanciers les objectifs des autorités en matière de gestion de la dette. Elles réaffirment leur engagement à réexaminer les SEND et à annuler ceux qui se rapportent à d'anciens projets ne donnant aucun résultat, ainsi qu'à

⁵ Le Cameroun est vu comme ayant un volume important d'emprunts sur les marchés financiers internationaux, notamment depuis qu'il a eu recours au marché des euro-obligations en juillet 2021. Le fait que le pays dispose d'une stratégie d'endettement à moyen terme et d'un plan d'emprunt annuel démontre sa capacité à gérer des niveaux importants d'emprunts sur les marchés.

encadrer de manière plus stricte la souscription de nouveaux emprunts afin de mieux l'aligner sur la capacité d'absorption.

43. La diversification progressive des sources de financement intérieur contribuera à atténuer la pression exercée sur les banques pour financer la dette souveraine. Le crédit bancaire alloué au secteur public (y compris aux entreprises publiques) est passé de 15 % du total des actifs en décembre 2019 à 21 % en juin 2021, ce qui soulève des inquiétudes quant au renforcement du lien d'interdépendance entre le système bancaire et l'État, au risque d'évincement du crédit au secteur privé et à l'exposition de plus en plus concentrée des banques au risque souverain. Lors d'une récente mission d'assistance technique, le département des marchés monétaires et de capitaux a recommandé que les autorités prennent des mesures immédiates pour renforcer les pratiques d'émission et de gestion de la dette, notamment : i) en améliorant la planification et la diffusion des appels d'offres, en publiant régulièrement le calendrier trimestriel d'émissions ; ii) en renforçant les relations avec les investisseurs ; iii) en publiant des informations sur les variables macrofinancières ; et iv) en adaptant la stratégie d'émission aux contraintes sur la demande.

Vues des autorités

44. Les autorités confirment que la réduction de la vulnérabilité liée à la dette est une priorité essentielle pour soutenir le développement économique du Cameroun. Elles soulignent qu'elles assurent une gestion active de la dette, ce qui leur a permis récemment d'accéder au marché pour refinancer l'euro-obligation qui arrivait à échéance. Elles reconnaissent que le risque de surendettement reste élevé et s'engagent à réduire la vulnérabilité liée à la dette en ralentissant la croissance de la dette extérieure, par l'utilisation de financements concessionnels lorsque ceux-ci sont disponibles, et en ne souscrivant de prêts non concessionnels que pour les projets hautement prioritaires dont les rendements socioéconomiques et financiers sont avérés. Les autorités conviennent que les nouveaux plafonds d'endettement fondés sur la valeur actuelle devraient servir de point d'ancrage crédible aux politiques budgétaires et d'endettement à moyen terme, tout en offrant une certaine flexibilité dans la gestion des projets. Les autorités mettent également en évidence les effets positifs potentiels de l'évaluation de la gestion active continue de la dette du Cameroun, des efforts en cours pour stimuler les exportations et les recettes, et de la possible reclassification de la capacité d'endettement du Cameroun (qui se base sur un indicateur composite) à « moyenne », qui dépendrait principalement de la reprise économique mondiale et de l'accumulation de réserves régionales.

D. Renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption

45. La bonne gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État sont un des principaux piliers de la Stratégie nationale de développement du Cameroun pour 2020–30 (SND30). À cet égard, les autorités ont notamment publié en novembre 2021 le rapport d'audit des dépenses liées à la COVID-19 (repère structurel pour fin décembre), les résultats des appels d'offres

publics, la liste des bénéficiaires effectifs des entreprises ayant remporté des contrats liés à la gestion de la pandémie, ainsi que les progrès accomplis dans l'apurement des arriérés et de la dette croisée (annexe III). Malgré certaines améliorations, les problèmes de gouvernance et la corruption continuent de nuire au climat des affaires et à la compétitivité du Cameroun.

46. La mission relève que le cadre juridique camerounais présente certaines lacunes. Ces insuffisances portent principalement sur la qualification pénale des actes de corruption, les exemptions de poursuites, la protection des lanceurs d'alerte et la confiscation des produits et des instruments du crime. Les consultations de 2018 au titre de l'article IV ont révélé qu'en matière de gouvernance⁶, un certain nombre de domaines présentaient toujours des lacunes, notamment la gouvernance budgétaire, la réglementation des marchés, l'État de droit et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Une discussion approfondie sur les faiblesses de la gouvernance et sur la vulnérabilité du Cameroun à la corruption est prévue dans le cadre d'une évaluation diagnostique de la gouvernance, qui sera menée en consultation avec les services du FMI et conformément au cadre de gouvernance renforcé de 2018.

47. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption. Les autorités entendent notamment :

- publier d'ici juin 2022, conformément aux engagements pris au titre de la FCR, un rapport sur la mise en œuvre des dépenses associées à la COVID-19 au cours de l'exercice budgétaire 2021 (nouveau repère structurel) ;
- effectuer et publier d'ici juin 2023, en consultation avec les services du FMI, un état des lieux des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption, portant sur les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique, à savoir : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la réglementation des marchés ; iv) l'État de droit ; v) la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (nouveau repère structurel)⁷ ;
- dresser d'ici décembre 2022, en consultation avec les services du FMI, un plan d'action en vue de renforcer les cadres de préparation, de publication et de suivi des audits de la dépense publique, en y faisant figurer des recommandations visant à renforcer les institutions pertinentes, en particulier la chambre des comptes de la Cour suprême (nouveau repère structurel) ;
- préparer et publier d'ici décembre 2022 le rapport d'audit des dépenses liées à la COVID-19 au cours de l'année budgétaire 2021, établi par la chambre des comptes de la Cour suprême (nouveau repère structurel).

⁶ Rapport du FMI n° 18/378, annexe II. Corruption et gouvernance au Cameroun, décembre 2018.

⁷ La gouvernance et les opérations de la banque centrale sont dirigées au niveau régional par la BEAC.

Vues des autorités

48. Les autorités expriment à nouveau leur volonté de poursuivre le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour promouvoir la bonne gouvernance des finances publiques. Elles insistent sur la nécessité de redéfinir la notion de corruption et d'infractions similaires, de limiter les exemptions de poursuites, de renforcer la protection des lanceurs d'alerte et de mieux encadrer la confiscation des produits et des instruments du crime. Sur le plan institutionnel, elles reconnaissent qu'il est primordial de renforcer l'indépendance et les pouvoirs d'intervention de la Commission nationale anti-corruption (CONAC). Les autorités soulignent également l'importance des dispositions de l'amendement constitutionnel de 1996 obligeant les hauts fonctionnaires à déclarer leur patrimoine. Elles ajoutent qu'il est nécessaire de renforcer les moyens de la Chambre des comptes pour lui permettre de se conformer aux directives de la CEMAC. Elles reconnaissent qu'une étude diagnostique approfondie permettrait de dresser le tableau des progrès, des initiatives et des problèmes relatifs à la gouvernance, et de tracer une feuille de route pour les réformes futures. Les autorités conviennent qu'il est impératif de travailler de manière complémentaire avec les autres partenaires financiers et techniques, tels que l'UE et la Banque mondiale.

E. Réformes structurelles favorables à un accroissement de la productivité et à une accélération de la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé

Consolider la stabilité et l'inclusion financières

49. Le système bancaire est de plus en plus fragile. Les prêts improductifs ont augmenté au premier semestre 2021 malgré l'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires de la BEAC, atteignant près de 15 % des prêts bruts, et faisant craindre une augmentation des pertes de crédit à court terme⁸. Les créances en souffrance sont particulièrement élevées pour les entreprises privées et sont considérablement en hausse pour les entreprises privées et individuelles. La rentabilité des banques a légèrement diminué en juin 2021 par rapport à juin 2020, malgré l'absence d'intervention sur les prêts improductifs, ce qui a réduit les besoins de provisionnement, compte tenu des ratios de couverture globalement stables. Les ratios agrégés de fonds propres, de liquidité et d'immobilisations se sont toutefois modérément améliorés, mais pourraient se détériorer lorsque les mesures d'assouplissement seront abandonnées et que le risque de crédit augmentera. Les risques de concentration ont diminué entre juin 2020 et juin 2021 mais restent élevés. Le lien

⁸ Dans les secteurs de l'hôtellerie, du commerce, des transports et des télécommunications, particulièrement touchés par la pandémie, les prêts improductifs ont fortement progressé alors même qu'ils étaient déjà élevés au début de la crise.

d'interdépendance entre le système bancaire et l'État s'est renforcé, le Cameroun étant l'émetteur de dette de référence pour le marché régional de la CEMAC⁹.

50. Les réformes du secteur financier devraient se poursuivre. Dans le cadre des plans de résolution requis par la COBAC, la restructuration des deux banques en faillite a progressé, notamment avec le départ des actionnaires historiques et le transfert en cours des actifs douteux à la Société de recouvrement des créances (SRC). À court terme, les services du FMI recommandent de signer des contrats d'objectifs avec chacune des deux banques, comprenant un dispositif de gouvernance basé sur les meilleures pratiques, et une stratégie de vente d'actions que devra suivre l'État. Les services du FMI préconisent de mettre en œuvre le plan de privatisation de la Commercial Bank Cameroon en 2022, comme annoncé.

51. La réduction des prêts improductifs pourrait être facilitée par la mise en service du répertoire national des sûretés mobilières lancé en 2019. La mise en œuvre de la loi de 2019 autorisant les banques à effacer de leurs bilans d'anciens prêts improductifs devrait se poursuivre, tout comme l'instauration de tribunaux de commerce spécialisés et le recrutement et la formation de magistrats et de greffiers. Les politiques fiscales, y compris celle relative à la TVA sur les produits d'intérêts, et la fiscalité des provisions au moment de l'annulation des prêts improductifs des banques, pourraient faire l'objet d'une révision dans le cadre du prochain diagnostic fiscal (voir ci-dessus) pour faciliter les activités d'intermédiation financière des banques et des institutions de microfinancement. Les ressources de la Société de recouvrement des créances et sa structure organisationnelle doivent être encore renforcées pour les rendre compatibles avec son mandat, comprenant le transfert vers la SRC et le recouvrement des actifs douteux présents dans les bilans des banques.

52. L'accès aux services financiers reste limité. La mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'inclusion financière des particuliers et des entreprises devrait donc être accélérée. Les indicateurs d'inclusion financière du Cameroun semblent se situer au niveau médian des pays de l'Afrique subsaharienne. L'analyse d'autres pays donne à penser que la présence d'un système bancaire solide est une condition préalable à l'accomplissement de nouveaux progrès en matière d'inclusion financière, inclusion qui à son tour contribue à l'expansion des circuits financiers et stimule la croissance économique. Les services bancaires mobiles ont progressé rapidement ces dernières années et favorisent l'inclusion financière, en particulier les transferts d'argent et les paiements, mais pourraient encore soutenir les activités d'intermédiation des institutions de microfinancement.

53. Les services du FMI se félicitent de la nouvelle stratégie nationale de la finance inclusive pour la période 2021–2025. Cette stratégie pourrait donner le jour à des mesures de politique économique spécifiques pour améliorer les connaissances financières et les registres fonciers, créer des bureaux de crédit et renforcer les institutions existantes qui facilitent la collecte et

⁹ Au cours des trois dernières années, le stock de titres publics dans les bilans des banques a considérablement augmenté. Le département du Trésor émet régulièrement des bons et des obligations du Trésor à 2 et 3 ans et a pu étirer davantage la courbe des rendements.

le partage d'informations entre les banques et les institutions de microfinancement. Elle pourrait également aboutir à des réformes visant à renforcer davantage les services bancaires mobiles, notamment grâce à l'infrastructure du réseau téléphonique, et à optimiser les complémentarités avec le système bancaire, notamment en ce qui concerne les microcrédits à la consommation. Le diagnostic fiscal prévu (voir ci-dessus) devrait examiner les avantages et les inconvénients des nouvelles politiques fiscales présentes dans la loi de finances 2022, telles que l'impôt sur le revenu des institutions de microfinancement sans but lucratif et la taxe sur les transactions mobiles, afin d'évaluer si elles sont en accord avec les objectifs d'expansion et d'inclusion financières.

Promotion de l'égalité entre les sexes

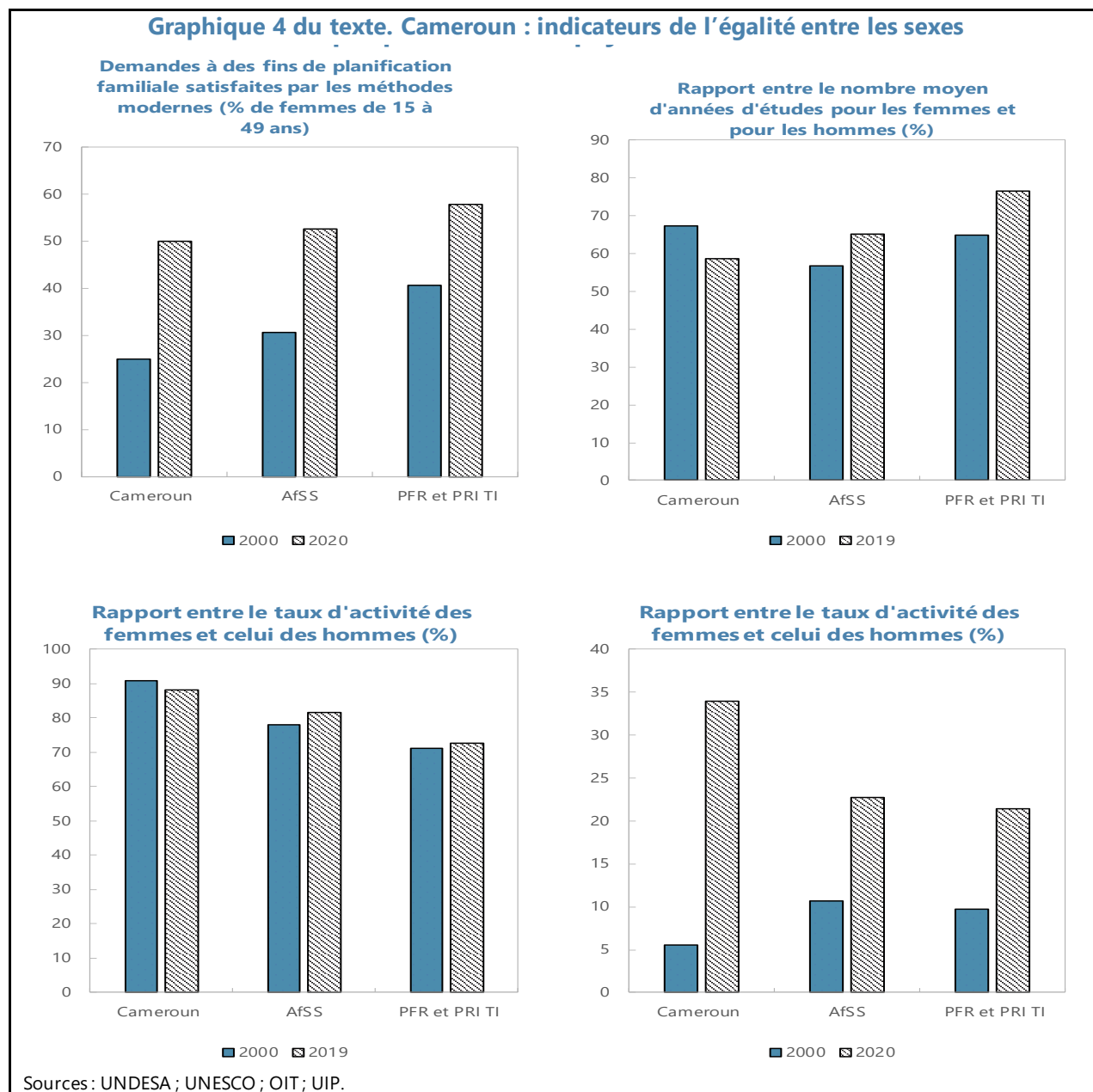
54. La réduction de l'écart entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes au Cameroun pourrait générer des gains économiques considérables¹⁰. L'égalité entre les sexes est associée à une hausse et à une meilleure répartition des revenus, à une accélération de la croissance, à une plus grande diversification économique et à une amélioration de l'accès aux services financiers. D'après les estimations des services du FMI, la croissance du PIB par habitant au Cameroun pourrait augmenter d'¼ de point de pourcentage si son indice d'inégalité de genre était ramené à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et de plus d'1 point s'il égalait la moyenne des 5 principaux pays émergents (Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Philippines et Viet Nam) ou des 5 premiers pays d'Amérique latine (Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou).

55. Les services du FMI saluent les efforts récemment consentis par les autorités pour adopter des outils de budgétisation sensible au genre. Conformément aux récentes recommandations de la mission d'assistance technique menée par AFRITAC, la loi de finances 2022 comprend une annexe consacrée à la budgétisation sensible au genre, qui constitue le tout premier document budgétaire intégrant une dimension de genre. Cette annexe traite principalement des huit départements ministériels participant au projet pilote et montre les liens entre les politiques mises en œuvre et les crédits budgétaires pour évaluer leur impact. Les services du FMI se félicitent de ces avancées et encouragent les autorités à continuer de mettre en œuvre les recommandations de la mission d'assistance technique et à mettre en place la budgétisation sensible au genre dans d'autres départements.

56. Malgré les progrès réalisés, les inégalités et les disparités entre les femmes et les hommes persistent. Les Nations Unies relèvent des lacunes dans des domaines essentiels, notamment dans les compétences en matière de technologies de l'information et des communications. En outre, les méthodologies de suivi doivent être améliorées dans certains domaines, tels que l'accès des femmes aux actifs économiques (comme les terres) et les questions environnementales. La note EPIN du Cameroun en matière d'égalité entre les sexes reste inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (graphique 4 du texte). Les services du FMI recommandent de modifier les lois et les politiques pour stimuler l'entrepreneuriat des femmes et d'intensifier les

¹⁰ Rapport du FMI n° 18/256.

consultations avec les banques et les partenaires techniques et financiers pour faciliter l'accès des femmes au crédit.



Promouvoir le verdissement de l'économie : atténuer le changement climatique et s'y adapter

57. Le Cameroun est vulnérable aux risques aigus et chroniques liés au changement climatique. Le pays est confronté à une hausse des températures et à une baisse des précipitations, avec de plus en plus de sécheresses, d'inondations, de vents violents et une augmentation de l'érosion. En outre, le taux de perte forestière a presque doublé en 2020 par rapport à 2019,

atteignant 100 kha¹¹. Les autorités ont pris des mesures visant à encourager la gestion durable des ressources naturelles variées du Cameroun, à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter. La SND30 fixe comme objectif spécifique de « renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ».

58. Le renforcement de la résilience du Cameroun face au changement climatique est essentiel. La Banque mondiale publie dorénavant des rapports nationaux sur le climat et le développement qui identifient les principales difficultés, les pertes et coûts potentiels pour l'économie et les opportunités liés au changement climatique, ainsi que les réponses adéquates à mettre en place en matière de politiques. Le FMI continuera d'encourager les autorités à respecter leurs engagements pour atténuer le changement climatique, tels qu'envisagés dans la déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. Les services du FMI soulignent qu'il est important d'investir dans les infrastructures, de renforcer la résilience financière grâce à des marges budgétaires et extérieures adéquates et de préparer des ripostes rapides en cas de catastrophes grâce à l'élaboration de plans d'urgence¹². Les services du FMI rappellent également qu'ils sont disponibles pour assister les autorités dans l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités face aux menaces du changement climatique, notamment par le biais d'une évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat. Les autorités pourraient ainsi élaborer des mesures concrètes pour atténuer les effets des perturbations climatiques sur les soldes budgétaires (par exemple, par le biais d'un programme d'assurance nationale ou de lignes de prêt auprès d'institutions financières multilatérales).

Vues des autorités

59. Les autorités conviennent qu'il est primordial d'améliorer l'expansion des circuits financiers et l'inclusion financière, véritables moteurs de la croissance et du développement. Les autorités précisent que la nouvelle stratégie nationale de la finance inclusive pour la période 2021–2025 fixe six orientations stratégiques : i) améliorer la qualité des services financiers et les rendre plus accessibles ; ii) faciliter l'accès aux services financiers pour les chaînes de valeur, les PME et les entreprises agricoles ; iii) stimuler l'innovation au profit de la finance numérique ; iv) promouvoir la finance islamique ; v) renforcer les connaissances financières et la protection des consommateurs ; et vi) consolider le cadre réglementaire et les politiques fiscales. Elles renouvellent leur engagement en faveur des réformes du secteur financier, notamment celles portant sur la restructuration des banques en faillite comme l'exige la COBAC, la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur les prêts improductifs, l'utilisation du répertoire des sûretés mobilières et le renforcement des plateformes de partage d'informations. Les autorités confirment que les actionnaires ont approuvé les plans de restructuration et que la COBAC doit encore approuver la composition du conseil d'administration et de la nouvelle équipe de direction.

¹¹ [Global Forest Watch](#).

¹² Le Cameroun bénéficie déjà de programmes extérieurs, proposés notamment par la Banque mondiale, l'UE et d'autres partenaires extérieurs.

60. Les autorités mettent en avant le travail réalisé dans la mise en œuvre des récentes recommandations de la mission d'assistance technique d'AFRITAC relatives à la budgétisation sensible au genre. Elles s'engagent aussi à utiliser ce type de budgétisation dans d'autres départements. En outre, elles renouvellent leur engagement à modifier les lois et les politiques visant à faciliter l'entrepreneuriat des femmes.

61. Les autorités se disent aussi favorables au renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience du Cameroun face au changement climatique. Elles indiquent que le Cameroun est l'un des 105 pays qui ont signé la déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres lors de la 26^e Conférence des parties (CoP26), visant à stopper et à inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030. Les autorités rappellent également que le Cameroun participe à l'initiative AFR 100 en vue de restaurer environ 12 millions d'hectares de terres dégradées. Par ailleurs, elles se montrent intéressées par les modèles et sources de données utiles pouvant aider le pays à renforcer sa résilience face au changement climatique, tels que le tableau de bord des indicateurs sur les changements climatiques, l'outil d'évaluation de la tarification du carbone et l'évaluation PIMA pour le climat.

MODALITÉS DU PROGRAMME, QUESTIONS STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

A. Modalités du programme

62. La BEAC a actualisé les assurances qu'elle fournit aux pays de la CEMAC appliquant un programme appuyé par le FMI. Dans sa lettre de suivi de soutien aux programmes de décembre 2021, la BEAC réaffirme son engagement en faveur du maintien d'une orientation de politique monétaire appropriée, associé à la mise en œuvre par les États membres d'un ajustement budgétaire convenu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, afin de favoriser la constitution de réserves extérieures. Dans le cadre des mesures correctives visant à constituer des réserves et à remédier à la non-mise en œuvre des assurances sur les avoirs de fin juin 2021, la BEAC a i) relevé le taux directeur de 25 points de base lors d'une réunion extraordinaire du comité de politique monétaire fin novembre ; et ii) convenu d'augmenter le taux d'intérêt des absorptions de liquidité en vue d'en réduire les excédents, de stimuler le marché interbancaire et d'améliorer la transmission de la politique monétaire. La BEAC continuera également d'œuvrer en vue de l'exécution effective de la réglementation des changes, notamment en appliquant les dispositions récemment convenues concernant le secteur de l'extraction. Les assurances fournies à l'échelle régionale sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur du Cameroun et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

63. Le suivi des résultats du programme se poursuivra deux fois par an et se fondera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels et continus, des objectifs indicatifs trimestriels et des repères structurels. La conditionnalité du programme est mise à jour en fonction du cadre macroéconomique et des engagements des autorités en matière de réformes.

- Il est proposé de modifier les objectifs indicatifs à fin mars 2022 et les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022, conformément aux projections macroéconomiques mises à jour, afin de tenir compte, entre autres, des hypothèses économiques mondiales actualisées. Ces critères de réalisation mis à jour sont conformes aux objectifs du programme.
- De nouveaux objectifs indicatifs à fin septembre 2022 et critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 sont proposés.
- Il est proposé de remplacer, à compter de la date d'approbation par le conseil d'administration, le plafond des critères de réalisation quantitatifs continus sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État par la VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie, conformément à la nouvelle politique sur les plafonds d'endettement.
- Il est proposé de réinitialiser les repères structurels non atteints (tableau 10) et d'en adopter des nouveaux pour soutenir la bonne gouvernance et la transparence, conformément aux objectifs du programme (¶145).

64. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI est satisfaisante, mais elle est néanmoins exposée à des risques élevés (graphique 3). Dans le scénario de référence, l'encours total des crédits du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) culmine à plus de 3 % du PIB en 2023, tandis que les obligations annuelles à l'égard du FMI atteignent environ 2,4 % des recettes hors dons en 2027, bien au-dessus du quartile supérieur du groupe de référence. Les risques pour le programme et pour le FMI sont élevés et la capacité à rembourser le FMI pourrait être davantage mise à mal si des risques potentiels se concrétisent (par exemple, les passifs conditionnels des entreprises publiques, notamment du fait de la restructuration de la dette de la SONARA, les retards dans la mise en œuvre de réformes essentielles, les menaces pesant sur la sécurité, la pandémie de COVID-19, etc.). Pour que ces risques ne viennent pas compromettre les objectifs du programme, ces derniers devront bénéficier d'un solide appui politique aux niveaux national et régional.

65. Les garanties de financement ont été obtenues. Le financement du programme reste entier, avec des engagements fermes sur les 12 prochains mois et de bonnes perspectives de financement pour la durée restante de l'accord. Les discussions avec les donateurs ont confirmé que l'engagement du FMI a joué un rôle important dans leur décision de contribuer à l'appui budgétaire, aux activités quasi-budgétaires et au financement de projets. Le décaissement de la Banque mondiale pour des projets d'investissement en 2022 devrait atteindre 473 millions de dollars, notamment avec le projet régional du corridor Douala-Ndjamena et le projet de dispositifs de protection sociale et d'inclusion économique adaptatifs. Des montants supplémentaires conséquents sont attendus pour le projet de mobilité urbaine de Douala et le projet de gouvernance locale et de résilience communautaire.

Tableau 4 du texte. Cameroun : financement extérieur
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	Total (en milliards de FCFA)	Total (en millions de DTS)	Pourcentage du déficit	Pourcentage de la quote-part ¹
Écart de financement	373	319	227	99	1018	1271	100	461
Financement du FMI	96	150	86	43	376	468	37	170
FEC	32	50	29	14	125	156	12	57
MEDC	64	100	57	29	250	312	25	113
Appui budgétaire d'autres bailleurs	111	169	141	56	477	594	47	215
BAfD	0	36	53	0	89	110	9	40
Banque mondiale	80	88	57	56	281	350	28	127
France	0	45	0	0	45	56	4	20
UE	16	0	16	0	32	40	3	15
Autres	15	0	15	0	30	38	3	14
Financement exceptionnel	166	0	0	0	166	210	16	76
ISSD (net)	166	0	0	0	166	210	16	76
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : estimations et projections des services du FMI.
1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

B. Questions statistiques

66. La communication des données est globalement conforme et les autorités travaillent avec les partenaires pour le développement à l'amélioration de la qualité et de la couverture des principales données macroéconomiques, ainsi qu'à leur mise à disposition en temps opportun. Plusieurs évolutions importantes ont été observées depuis les dernières consultations au titre de l'article IV, parmi lesquelles le rebasage des comptes nationaux sur l'année 2016, le renforcement de la qualité et de la fréquence de publication des données sur la dette publique et sur la balance des paiements, et enfin la rédaction des rapports d'exécution budgétaire sur la base des engagements proposant une couverture plus complète. Les données sur les finances publiques comportent toujours d'importantes lacunes dans la couverture des administrations locales et des entreprises publiques, notamment sur les dettes croisées.

C. Développement des capacités

67. La stratégie de développement des capacités du Cameroun est bien compatible avec la stratégie de réforme économique des autorités pour 2021–23 et avec les objectifs du programme (annexe VI). Dans l'ensemble, le Cameroun a mis en œuvre de manière satisfaisante

les recommandations formulées dans le cadre de l'assistance technique. La pandémie de COVID-19 ayant fait évoluer les besoins et les modes de travail (missions à distance), une stratégie révisée de développement des capacités a été évoquée avec les autorités.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

68. Il est essentiel que le Cameroun continue à montrer la voie dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de la CEMAC. En tant que principal contributeur aux réserves de la CEMAC et à la viabilité extérieure de la région, le Cameroun joue un rôle majeur dans la reprise économique régionale et la reconstitution des réserves budgétaires et extérieures de la CEMAC. Les services du FMI se félicitent de voir les autorités s'engager à poursuivre la mise en œuvre de politiques favorisant la stabilité extérieure régionale, qui nécessite la reconstitution des réserves de change de la BEAC ainsi que le soutien de la BEAC et de la COBAC pour veiller au respect de la nouvelle réglementation des changes.

69. L'économie du pays s'est révélée solide et le Cameroun se remet progressivement de la pandémie de COVID-19, avec des risques globalement raisonnables. Après la forte baisse du 2^e trimestre 2020, la croissance se redresse, les risques sont raisonnables mais l'incertitude reste élevée. Néanmoins, les résultats enregistrés par les autorités, leur étroite collaboration avec les donateurs, ainsi que l'existence d'un programme complet de développement des capacités et de plans d'urgence (notamment le plan de riposte à la COVID-19) constituent des facteurs d'atténuation des risques. La position extérieure du Cameroun en 2021 est jugée légèrement plus faible que ne le laissaient entendre les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables.

70. L'allocation de DTS fournit une marge de manœuvre supplémentaire. Conformément à la recommandation du FMI et de la CEMAC, les services du FMI encouragent les autorités à économiser environ la moitié de l'allocation de DTS et soulignent l'importance d'atteindre les niveaux de transparence et de responsabilité requis.

71. Les services du FMI soutiennent les autorités dans leur volonté d'éviter un resserrement prématuré de la politique budgétaire et d'atténuer les effets de la pandémie. Les services du FMI souscrivent à l'objectif des autorités consistant à accélérer le rééquilibrage budgétaire, dès que la crise s'estompera, afin de renforcer la viabilité de la dette et de stimuler une reprise forte et inclusive, conformément au programme de réformes à moyen terme du Cameroun, notamment en poursuivant le rééquilibrage budgétaire progressif à court terme, en dégageant un espace pour les dépenses liées à la COVID et en augmentant les transferts aux personnes vulnérables. L'achèvement de la réforme du compte unique du Trésor et la limitation stricte du recours aux interventions directes et aux procédures d'exception en matière de dépenses sont essentiels pour améliorer la gestion de la trésorerie et l'exécution du budget, ainsi que pour rendre les finances publiques plus transparentes et les budgets plus crédibles.

72. Il est essentiel de faire progresser la mise en œuvre des réformes structurelles pour renforcer la productivité et accélérer la diversification économique sous l'impulsion du secteur privé. Les services du FMI encouragent les autorités à renforcer la coopération avec la société civile et le secteur privé, moteur essentiel de la croissance. Pour libérer le potentiel de croissance du Cameroun, il est essentiel de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le climat des affaires, l'efficacité des investissements et l'accès aux services financiers ; en parallèle, les autorités doivent œuvrer avec détermination pour protéger les titres de propriété et les droits des investisseurs, et faire strictement respecter la législation anti-corruption.

73. Les efforts des autorités pour réduire les risques de corruption et promouvoir la transparence et la bonne gouvernance sont les bienvenus. La publication de l'audit lié à la gestion de la COVID-19 et la poursuite de la mise en œuvre des engagements en matière de gouvernance pris dans le cadre de la FCR constituent des points positifs.

74. La dette publique du Cameroun est viable, même si le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement. Les autorités ont montré qu'elles étaient déterminées à réduire les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement, notamment en restructurant la dette de la SONARA. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de limiter les emprunts non concessionnels conformément à la politique révisée du FMI en matière de plafonds d'endettement. Ils soulignent également l'importance de poursuivre assidument les efforts de rééquilibrage budgétaire, d'adhérer à une politique d'endettement prudente et de mettre en œuvre pleinement les réformes budgétaires structurelles.

75. La gestion des risques financiers et budgétaires associés aux entreprises publiques reste un point hautement prioritaire qui pourrait générer des gains économiques considérables. Les services du FMI invitent les autorités à redoubler d'efforts pour restructurer sans délai la SONARA, en se basant sur une analyse détaillée des coûts et des avantages des différentes possibilités. Pour atténuer les risques conditionnels, il est essentiel d'achever en temps voulu les études diagnostiques de trois grandes entreprises publiques et d'apurer les dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État, ainsi que les arriérés de ce dernier. Les services du FMI indiquent également qu'il est primordial d'améliorer le suivi et la surveillance des entreprises publiques et mettent en avant les gains économiques considérables que pourrait engendrer la réforme des politiques visant à uniformiser les règles du jeu entre les secteurs.

76. Le programme reste en mesure d'atteindre ses objectifs et les réformes structurelles progressent, mais des retards sont observés dans certains domaines essentiels. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juillet ont été remplis. Cependant, le critère de réalisation continu relatif au plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État n'a pas été respecté en septembre, les autorités ayant signé un prêt lié à un projet absent de la liste convenue (¶118). Ce projet est essentiel pour le développement du pays et apparaissait dans les précédentes listes du programme appuyé par la FEC. Le montant contracté est raisonnable, aucun financement concessionnel n'était disponible et le plafond global n'a pas été dépassé. L'adoption de la nouvelle conditionnalité relative au plafond de la dette permettra d'éviter que de tels problèmes ne se reproduisent à l'avenir.

77. Compte tenu des résultats du Cameroun dans le cadre du programme et des garanties données en matière de politique régionale dans le document de référence de décembre 2021 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever la première revue. Puisque les autorités sont en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés à fin décembre 2021, les services du FMI souscrivent également à la demande : i) de dérogation pour non-observation du critère de réalisation continu relatif au plafond sur la dette non concessionnelle car l'écart est faible (1176) ; ii) de modification des objectifs indicatifs à fin mars 2022 et des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ; iii) d'adoption de nouveaux objectifs indicatifs à fin septembre 2022 et critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 ; iv) de remplacement du critère de réalisation quantitatif nominal continu sur la dette non concessionnelle par le nouveau plafond de la VAN, conformément à la nouvelle politique sur les plafonds d'endettement ; et v) de dérogation à l'application de critères de réalisation à fin décembre 2021. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à accélérer le rythme des réformes structurelles et soutiennent une nouvelle planification pour atteindre les repères structurels qui ne l'ont pas été dans les délais. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la deuxième revue des accords au titre du MEDC et de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances essentielles sur les avoirs extérieurs nets à l'échelle de l'Union.

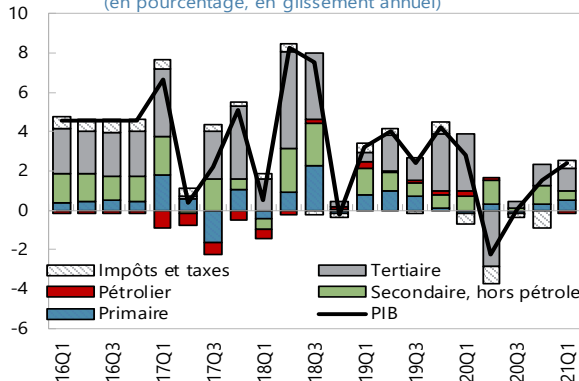
78. Il est prévu que la prochaine consultation avec le Cameroun au titre de l'article IV se déroule dans les 24 mois, conformément à la décision du conseil d'administration sur le cycle des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 2015-21

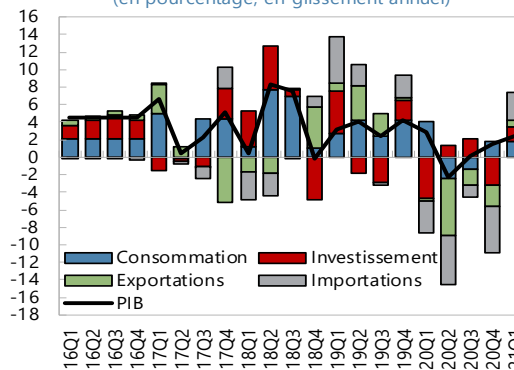
La croissance s'est contractée à cause de la pandémie, sous l'effet d'un fort repli du secteur tertiaire...

... tandis que les exportations et la consommation ont diminué, les confinements se poursuivent.

Composition de la croissance, 2016T1-21T4
(en pourcentage, en glissement annuel)

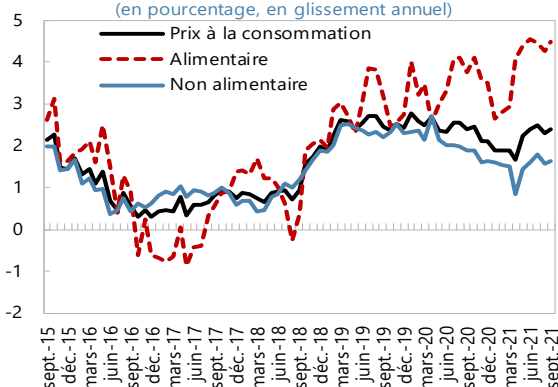


Composition de la croissance, 2016T1-21T4
(en pourcentage, en glissement annuel)



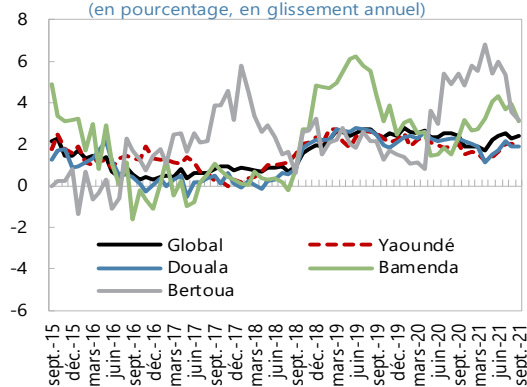
L'inflation est restée modérée...

Indices des prix à la consommation, 2015M9-21M9
(en pourcentage, en glissement annuel)



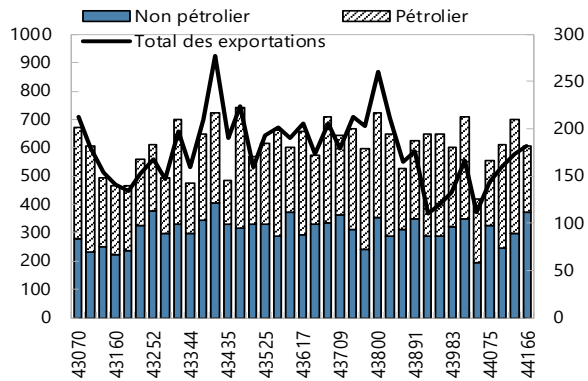
... avec toutefois de fortes disparités

Indices des prix à la consommation, 2015M9-21M9
(en pourcentage, en glissement annuel)



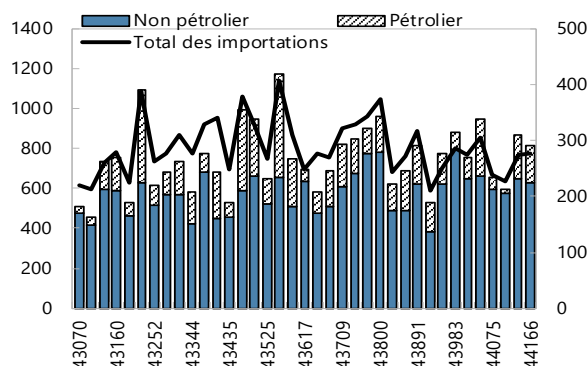
Les exportations ont diminué...

Volume des exportations, 2017M12-20M12
(en millions de tonnes, sauf indication contraire)



... et les importations ont baissé dans la même mesure

Volume des importations, 2017M12-20M12
(en millions de tonnes, sauf indication contraire)



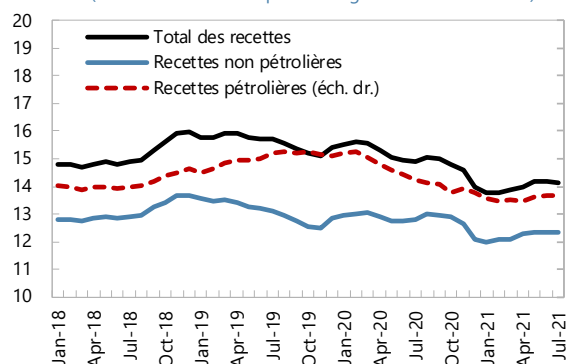
Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services au FMI.

Graphique 2. Cameroun : évolution budgétaire, 2016–21

Les recettes non pétrolières se sont

Recettes et leur composition, 2018M1–21M7

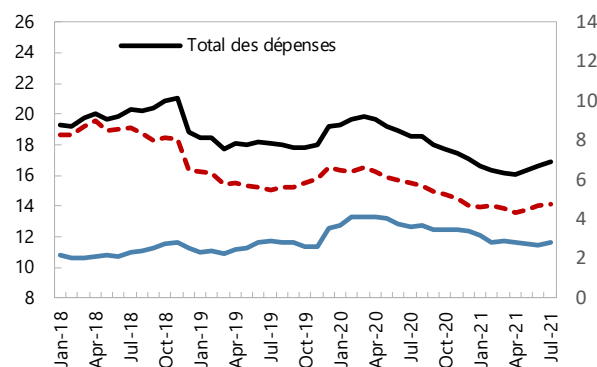
(total sur 12 mois en pourcentage du PIB sur 12 mois)



... et les dépenses d'équipement ont diminué.

Dépenses et leur composition, 2018M1–21M7

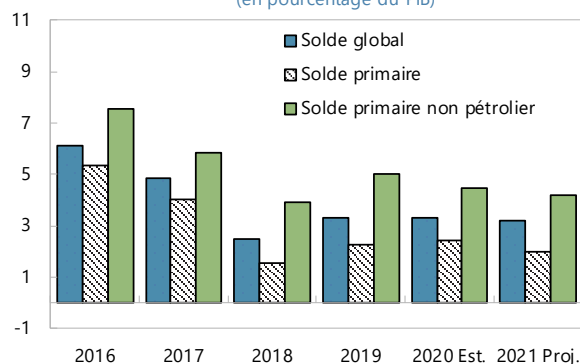
(total sur 12 mois en pourcentage du PIB sur 12 mois)



Le déficit des finances publiques s'est creusé en raison de la riposte à la pandémie...

Déficit budgétaire, 2016–21 (proj.)

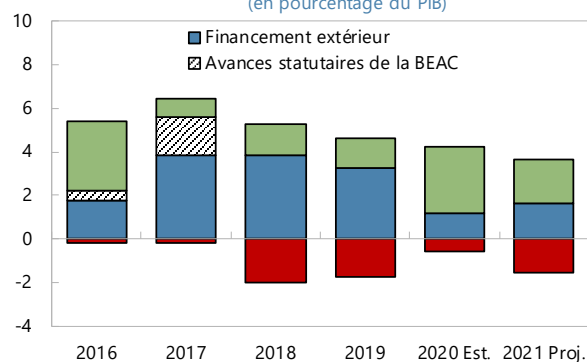
(en pourcentage du PIB)



... avec un recours accru au financement

Financement, 2016–21 (proj.)

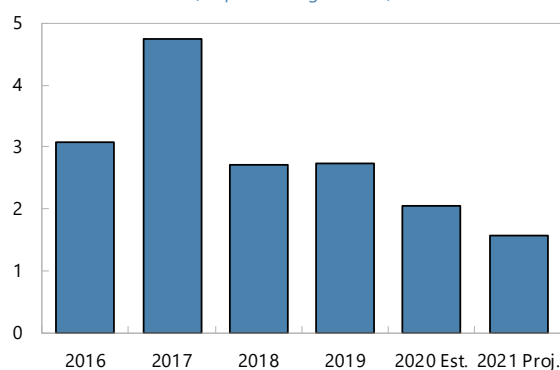
(en pourcentage du PIB)



Les obligations impayées de l'État diminuent...

Obligations impayées de l'État, 2016–21 (proj.)

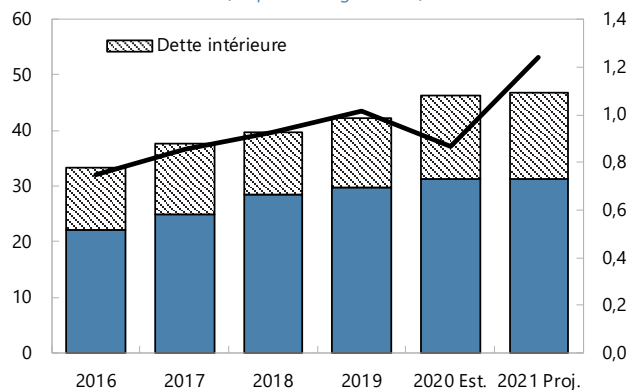
(en pourcentage du PIB)



...et la dette publique continue d'augmenter.

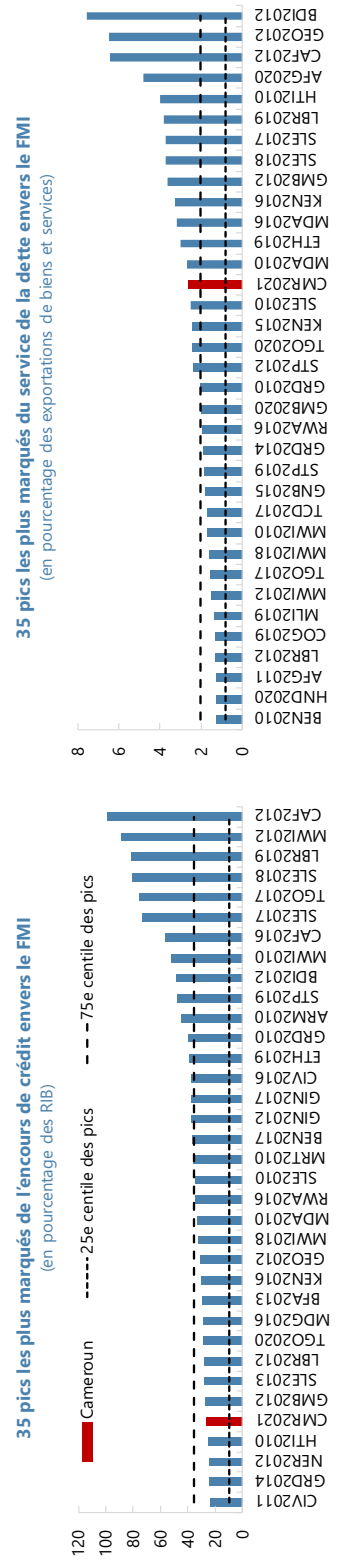
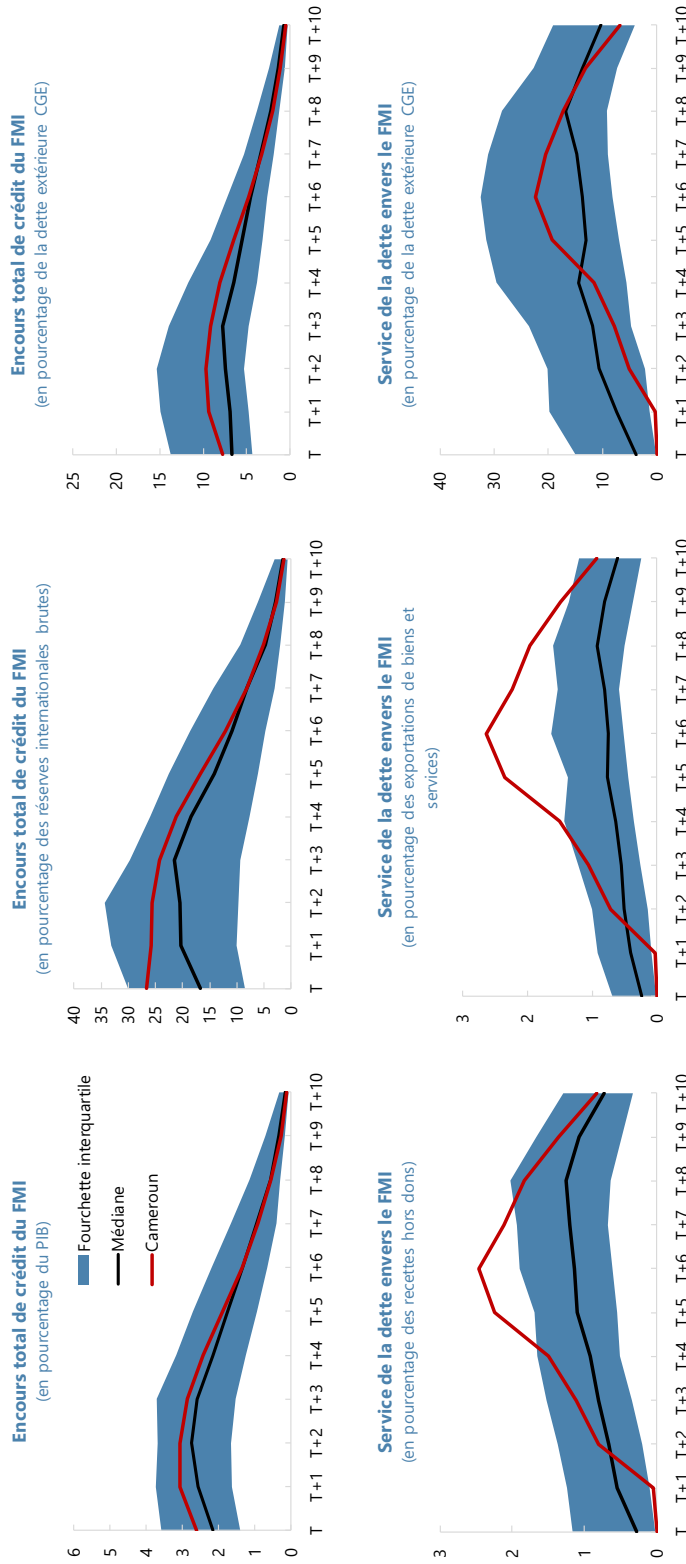
Dette publique et paiement d'intérêts, 2016–21 (proj.)

(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Cameroun : indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvées pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC



Note :

- 1) T = date d'approbation de l'accord CGE = dette contractée ou garantie par l'État
- 2) Les traits ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) Les réserves internationales brutes renvoient aux réserves brutes imputées du Cameroun.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle en %, sauf indication contraire)									
Comptes nationaux et prix										
PIB à prix constants	3,4	-1,5	0,5	3,6	3,5	4,5	4,8	5,0	5,1	5,1
PIB pétrolier à prix constants	8,4	2,6	3,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5
PIB non pétrolier à prix constants	3,3	-1,8	0,5	3,8	3,6	4,6	4,9	5,2	5,2	5,2
Déflateur du PIB	1,2	2,0	0,5	2,0	2,6	2,9	1,4	1,5	2,0	2,0
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	23.244	22.955	23.486	24.265	24.951	26.828	28.491	30.388	32.581	34.939
Pétrolier	872	663	544	947	929	1.009	937	898	873	858
Non pétrolier	22.372	22.292	22.943	23.318	24.021	25.819	27.554	29.490	31.708	34.081
Prix à la consommation (moyenne)	2,5	2,4	2,5	2,3	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	2,4	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large (M2)	6,5	12,1	12,1	8,4	13,8	10,7	8,4	7,3	7,2	7,1
Avoirs extérieurs nets 1/	5,7	-0,2	-0,2	2,6	1,9	6,5	2,2	2,1	2,4	3,5
Avoirs intérieurs nets 1/	0,8	12,4	12,4	5,8	11,9	4,2	6,2	5,2	4,8	3,6
Crédit intérieur au secteur privé	1,4	1,1	1,1	3,3	5,4	5,6	6,4	7,2	7,8	8,5
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne et investissement										
Épargne nationale brute	27,3	22,9	24,7	24,9	26,9	29,8	30,6	31,8	33,2	34,5
Investissement intérieur brut	31,6	26,6	28,4	28,9	30,3	31,8	33,7	35,0	36,3	37,5
Investissement public	6,9	5,1	4,9	5,6	5,4	5,5	5,8	6,2	6,4	7,2
Investissement privé	24,7	21,5	23,5	23,3	24,9	26,2	27,9	28,8	29,9	30,3
Opérations de l'administration centrale										
Total des recettes (dons compris)	15,4	13,7	13,4	14,6	13,9	14,9	15,9	16,3	16,6	17,1
Recettes pétrolières	2,5	1,9	1,8	2,2	1,9	2,4	2,5	2,3	2,0	1,9
Recettes non pétrolières	12,3	11,7	11,4	12,1	11,7	12,0	13,1	13,6	14,4	15,1
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12,8	12,0	11,7	12,6	12,1	12,5	13,5	14,1	14,8	15,5
Total des dépenses	18,7	17,0	16,6	17,9	17,0	16,7	16,2	16,8	16,8	17,6
Solde budgétaire global (base ordonnancements)										
Dons non compris	-3,8	-3,4	-3,3	-3,7	-3,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,4	-0,6
Dons compris	-3,2	-3,3	-3,2	-3,4	-3,1	-1,8	-0,3	-0,5	-0,2	-0,5
Solde budgétaire global (base caisse)										
Dons non compris	-3,4	-3,8	-3,7	-4,1	-3,8	-2,7	-1,2	-1,2	-0,6	-0,6
Dons compris	-2,8	-3,6	-3,5	-3,8	-3,5	-2,2	-0,8	-0,8	-0,4	-0,5
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, en pourcentage du PIB non pétrolier)	-4,9	-4,4	-4,3	-4,6	-4,0	-3,4	-2,2	-2,1	-1,5	-1,7
Secteur extérieur										
Balance commerciale	-1,9	-1,6	-1,7	-2,2	-1,1	-0,8	-1,9	-2,2	-2,2	-2,1
Exportations de pétrole	5,6	3,6	3,5	5,1	4,7	5,2	4,2	3,7	3,3	3,1
Exportations hors pétrole	8,4	8,0	7,3	8,1	8,0	8,6	8,1	8,0	7,9	7,9
Importations	15,8	13,1	12,5	15,3	13,8	14,6	14,2	13,8	13,4	13,1
Solde des transactions courantes										
Dons officiels non compris	-4,6	-4,0	-4,0	-4,4	-3,7	-2,4	-3,4	-3,6	-3,4	-3,3
Dons officiels compris	-4,3	-3,7	-3,7	-4,0	-3,4	-2,0	-3,1	-3,2	-3,1	-3,0
Termes de l'échange	23,1	-5,6	-9,6	-0,6	5,2	3,4	-10,5	-5,6	-3,8	-3,1
Dettes publiques										
Encours de la dette publique	41,6	45,8	44,9	46,2	47,2	45,0	42,3	39,7	36,8	34,4
Dont : dette extérieure	29,4	31,1	30,5	32,3	33,9	32,8	32,0	31,1	30,1	29,3

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2019–26

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en milliards de FCFA)										
Solde des transactions courantes	-992	-845	-872	-964	-838	-523	-876	-984	-1.023	-1.042
Balance commerciale	-432	-358	-391	-530	-281	-218	-549	-666	-709	-723
Exportations de biens	3.238	2651	2.538	3.185	3.154	3.705	3.501	3.538	3.664	3.845
Pétrole et produits pétroliers	1.292	825	825	1.228	1.168	1.385	1.195	1.120	1.083	1.074
Secteur non pétrolier	1.946	1826	1.713	1.958	1.986	2.319	2.306	2.418	2.582	2.771
Importations de biens	-3.670	-3009	-2.929	-3.715	-3.435	-3.922	-4.050	-4.203	-4.373	-4.568
Services (net)	-362	-219	-236	-262	-379	-300	-347	-366	-367	-374
Exportations de services	1.295	958	975	1.093	1.155	1.399	1.454	1.548	1.671	1.800
Importations de services	-1.656	-1177	-1.212	-1.355	-1.535	-1.699	-1.801	-1.914	-2.038	-2.175
Revenu (net)	-494	-509	-483	-472	-479	-355	-313	-306	-322	-338
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-177	-138	-138	-197	-197	-157	-177	-154	-161	-161
Transferts (nets)	295	241	239	300	300	349	333	352	375	393
Entrées	458	379	379	444	448	506	498	527	561	591
Sorties	-163	-138	-140	-144	-147	-156	-165	-174	-185	-197
Solde du compte de capital et d'opérations financières	1.071	434	392	851	887	818	910	1.109	1.244	1.388
Compte de capital	50	20	20	30	30	33	36	38	39	42
Transferts de capitaux	50	20	20	30	30	33	36	38	39	42
compte d'opérations financières	1.020	413	371	821	856	785	874	1.071	1.206	1.346
Capital officiel	557	273	273	421	598	227	261	368	433	507
Emprunts	877	495	495	1.153	1.362	747	813	894	963	1.035
<i>Dont</i> : Allocation de DTS	0	0	0	0	209	0	0	0	0	0
Amortissement	-320	-222	-222	-733	-764	-520	-552	-526	-530	-529
Capital non officiel (net)	782	358	365	480	378	598	673	733	802	869
<i>Dont</i> : Investissement direct étranger	527	332	341	466	370	583	679	740	810	878
Capital privé à court terme, net	-319	-219	-267	-80	-120	-40	-60	-30	-30	-30
Erreurs et omissions	84	361	165	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	163	-51	-316	-113	48	295	34	125	222	345
Financement	-163	51	316	113	-48	-295	-34	-125	-222	-345
Banque des États d'Afrique centrale	-192	51	51	-324	-422	-614	-227	-173	-144	-215
Remboursements au FMI	-15	0	0	0	0	0	-33	-51	-78	-130
Déficit de financement	0	0	0	437	373	319	227	99	0	0
Financement du FMI	0	0	0	161	96	150	86	43	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	0	0	0	110	111	169	141	56	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	166	166	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(% du PIB)										
Balance commerciale	-1,9	-1,6	-1,7	-2,2	-1,1	-0,8	-1,9	-2,2	-2,2	-2,1
Exportations de pétrole	5,6	3,6	3,5	5,1	4,7	5,2	4,2	3,7	3,3	3,1
Exportations hors pétrole	8,4	8,0	7,3	8,1	8,0	8,6	8,1	8,0	7,9	7,9
Importations	15,8	13,1	12,5	15,3	13,8	14,6	14,2	13,8	13,4	13,1
Solde des transactions courantes	-4,3	-3,7	-3,7	-4,0	-3,4	-2,0	-3,1	-3,2	-3,1	-3,0
Dons compris	-4,3	-3,7	-3,7	-4,0	-3,4	-2,0	-3,1	-3,2	-3,1	-3,0
Dons non compris	-4,6	-4,0	-4,0	-4,4	-3,7	-2,4	-3,4	-3,6	-3,4	-3,3
Solde global	0,7	-0,2	-1,3	-0,5	0,2	1,1	0,1	0,4	0,7	1,0
Investissement direct étranger	2,3	1,4	1,5	1,9	1,5	2,2	2,4	2,4	2,5	2,5
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)										
Volume d'exportation	-1,4	-5,9	-5,9	6,2	8,9	7,4	8,0	8,5	8,5	8,3
Pétrole brut	31,2	-2,5	-2,5	1,6	-1,9	2,1	1,1	1,1	1,3	1,5
Hors pétrole	-7,1	-6,8	-6,8	7,4	11,6	8,7	9,4	9,9	9,8	9,5
Volume des importations	22,5	-10,6	-10,6	12,0	8,6	8,0	5,6	5,2	4,8	4,6
Termes de l'échange	23,1	-5,6	-9,6	-0,6	5,2	3,4	-10,5	-5,6	-3,8	-3,1
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	13,6	0,6	-5,6	-0,2	3,8	7,5	-9,1	-4,6	-2,7	-2,0
Indice des prix à l'exportation	13,8	-13,0	-16,7	13,1	14,1	9,3	-12,5	-6,8	-4,5	-3,1
Indice des prix à l'importation	-7,5	-7,9	-7,9	13,8	8,5	5,7	-2,2	-1,3	-0,7	-0,1
Prix du pétrole (en dollars/baril)	61,4	41,3	41,3	58,5	69,8	75,7	70,2	67,3	65,2	63,8

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Cameroun : situation monétaire, 2019–26
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2.371	2.359	2.476	2.939	3.114	3.295	3.516	3.862
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1.653	1.340	1.457	1.920	2.095	2.276	2.497	2.843
<i>Dont</i> : Avoirs extérieurs de la BEAC	2.199	2.148	2.570	3.184	3.411	3.584	3.728	3.944
<i>Dont</i> : Crédit du FMI	-302	-547	-643	-793	-845	-837	-760	-630
Banques commerciales	718	1.019	1.019	1.019	1.019	1.019	1.019	1.019
Avoirs intérieurs nets	3.204	3.893	4.639	4.936	5.425	5.867	6.307	6.663
Crédit intérieur	4.030	4.883	5.640	6.486	7.075	7.538	7.977	8.253
Créances nettes sur le secteur public	992	1.832	2.439	3.109	3.483	3.691	3.833	3.760
Créances nettes sur l'administration centrale	1.203	1.890	2.496	3.166	3.541	3.798	3.960	4.108
Banque centrale	421	785	950	1.270	1.295	1.202	1.014	800
Créances	879	1.123	1.219	1.369	1.364	1.298	1.163	975
Crédit en-deçà du plafond statutaire	577	577	577	577	519	461	403	345
Contrepartie du crédit du FMI	302	547	643	793	845	837	760	630
Dépôts	-458	-339	-269	-99	-69	-96	-149	-174
Banques commerciales	782	1.105	1.546	1.896	2.246	2.596	2.946	3.308
Créances sur le Trésor	820	1.196	1.546	1.896	2.246	2.596	2.946	3.308
Dépôts	-38	-91	0	0	0	0	0	0
Dépôts d'autres organismes publics	-460	-443	-443	-443	-443	-493	-513	-733
Crédit aux organismes autonomes	19	27	27	27	27	27	27	27
Crédit à l'économie 1/	3.268	3.409	3.559	3.735	3.949	4.204	4.502	4.850
Crédit aux entreprises publiques	230	358	358	358	358	358	358	358
Crédit aux établissements financiers	68	49	35	35	35	35	35	35
crédit au secteur privé	2.970	3.002	3.166	3.342	3.556	3.811	4.109	4.457
Autres postes (net)	-826	-990	-1.000	-1.550	-1.650	-1.670	-1.670	-1.590
Monnaie au sens large	5.575	6.252	7.115	7.875	8.539	9.162	9.823	10.525
Circulation fiduciaire hors banques	1.152	1.334	1.506	1.658	1.791	1.916	2.048	2.188
Dépôts	4.423	4.918	5.609	6.217	6.747	7.246	7.775	8.336
Pour mémoire :								
Emprunt net auprès de la banque centrale, hors FMI	119	238	307	477	449	365	254	171
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)								
Avoirs extérieurs nets	5,7	-0,2	1,9	6,5	2,2	2,1	2,4	3,5
Avoirs intérieurs nets	0,8	12,4	11,9	4,2	6,2	5,2	4,8	3,6
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	6,1	12,3	9,7	9,4	4,8	3,0	1,8	1,5
Crédit à l'économie (variation annuelle en pourcentage)	1,1	4,3	4,4	4,9	5,7	6,5	7,1	7,7
crédit au secteur privé								
Variation annuelle en pourcentage	1,4	1,1	5,4	5,6	6,4	7,2	7,8	8,5
En pourcentage du PIB	12,8	12,8	12,7	12,5	12,5	12,5	12,6	12,8
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	6,5	12,1	13,8	10,7	8,4	7,3	7,2	7,1
Circulation fiduciaire hors banques	9,0	15,8	12,9	10,1	8,0	7,0	6,9	6,8
Dépôts	5,9	11,2	14,0	10,8	8,5	7,4	7,3	7,2
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	4,2	3,8	3,5	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : capacité à rembourser le FMI, 2021–35

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants															
Principal	-	-	41,4	63,5	96,6	154,6	162,8	121,4	99,4	66,2	22,1	-	-	-	-
Commissions et intérêts	0,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,9	0,7	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs (en millions de DTS)¹															
Principal	-	-	41,4	63,5	96,6	162,2	192,0	173,0	161,3	130,0	85,9	51,5	24,5	4,9	-
Commissions et intérêts	0,2	2,3	3,0	3,6	3,7	3,7	3,4	2,9	2,4	1,8	1,2	0,7	0,4	0,2	0,2
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif															
Millions de DTS	0,2	2,3	44,4	67,1	100,3	165,9	195,3	175,9	163,7	131,8	87,1	52,2	24,9	5,2	0,2
Milliards de FCFA	0,2	1,9	35,8	53,9	80,5	133,0	156,7	141,1	131,3	105,7	69,8	41,9	20,0	4,1	0,2
Pourcentage des recettes publiques	0,0	0,0	0,8	1,1	1,5	2,2	2,4	2,1	1,8	1,4	0,8	0,5	0,2	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,0	0,7	1,1	1,5	2,4	2,6	2,2	2,0	1,5	0,9	0,5	0,2	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	0,0	0,3	5,1	7,9	11,7	19,3	22,4	20,5	17,3	13,1	6,8	4,1	1,9	0,4	0,0
En pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	0,1	0,8	16,1	24,3	36,4	60,1	70,8	63,7	59,3	47,8	31,5	18,9	9,0	1,9	0,1
Pourcentage des réserves brutes	0,0	0,1	1,0	1,5	2,2	3,4	3,7	3,2	2,8	2,1	1,4	0,8	0,4	0,1	0,0
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs															
Millions de DTS	828,0	1.021,2	1.090,2	1.081,9	985,3	823,1	631,1	458,2	296,9	166,8	81,0	29,4	4,9	0,0	0,0
Milliards de FCFA	653,8	826,8	878,8	869,1	790,5	659,9	506,3	367,6	238,2	133,8	65,0	23,6	3,9	0,0	0,0
Pourcentage des recettes publiques	18,9	20,7	19,4	17,6	14,6	11,1	7,9	5,5	3,3	1,7	0,8	0,3	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	15,2	16,2	17,7	17,1	14,8	11,7	8,5	5,8	3,6	1,9	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	65,3	122,1	125,7	127,9	114,5	95,6	72,4	53,3	31,5	16,6	6,4	2,3	0,4	0,0	0,0
En pourcentage du PIB	2,6	3,1	3,1	2,9	2,4	1,9	1,4	0,9	0,6	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	300,0	370,0	395,0	392,0	357,0	298,2	228,7	166,0	107,6	60,4	29,3	10,7	1,8	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)															
Décaissements	124,2	193,2	113,4	58,8	3,7	3,6	3,4	2,9	2,4	1,8	1,2	0,7	0,4	0,2	0,2
Remboursements et rachats	0,0	0,0	41,4	63,5	96,6	162,2	192,0	173,0	161,3	130,0	85,9	51,5	24,5	4,9	0,0
<i>Pour mémoire : (en milliards de FCFA)</i>															
PIB nominal	24.951	26.828	28.491	30.388	32.581	34.939	37.398	40.106	43.025	46.173	49.568	53.227	57.175	61.437	66.039
Exportations de biens et services	4.309	5.104	4.955	5.086	5.336	5.646	5.942	6.296	6.675	7.081	7.518	7.978	8.474	9.006	9.579
Recettes publiques	3.457	3.996	4.535	4.939	5.397	5.965	6.403	6.720	7.196	7.808	8.410	9.163	9.851	10.568	11.286
Service de la dette ²	1.001	677	699	680	691	690	699	690	757	807	1.021	1.027	1.053	954	1.008
FCFA par DTS (moyenne de la période)	789,6	809,6	806,1	803,3	802,3	801,7	802,3	802,3	802,3	802,3	802,3	802,3	802,3	802,3	802,3

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015.

Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juin 2021 et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part (en DTS) 276 000

Tableau 6. Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2016–21T2
(En pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021		Moyenne CEMAC		
						T1	T2	2018	2019	2020
Adéquation des fonds propres										
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques ^{1,2}	9,1	9,7	10,8	10,7	13,8	12,8	13,9	15,0	11,6	13,2
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	7,5	7,8	8,7	8,9	9,9	9,8	9,7	10,9	10,9	12,4
Qualité des actifs										
Ratio prêts improductifs/total des prêts	10,7	10,8	12,4	12,8	13,4	13,7	14,2	17,0	18,0	18,2
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	12,1	6,0	7,6	7,0	8,2	9,2	6,7	33,5	32,8	31,5
Bénéfices et rentabilité										
Ratio revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	20,6	27,9	22,4	24,7	19,5		18,7	18,5	14,4	13,0
Ratio revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif) ³	1,6	2,2	1,9	2,1	1,9		1,8	2,0	1,7	1,6
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	89,6	88,2	87,3	96,5	89,1		83,3
Liquidité										
Ratio actifs liquides/total des actifs	23,2	24,2	26,4	25,9	30,1	27,8	29,9	26,5	25,1	27,7
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	148,7	149,3	162,4	161,9	182,4	177,9	187,3	162,1	153,5	167,2

Sources : autorités camerounaises ; BEAC.

1/ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires (« tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base (« tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« tier 1 ») et complémentaires (« tier 2 »).

2/ Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

3/ Ratio bénéfices après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

Tableau 7. Cameroun : calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–24

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (en % de la quote-part) ¹			Montant (en millions de DTS)		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
7/29/2021	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	45,0	15,0	30,0	124,2	41,4	82,8
12/15/2021	Respect des critères de réalisation au 30 juillet 2021 et achèvement de la première revue au titre des accords	30,0	10,0	20,0	82,8	27,6	55,2
6/15/2022	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la deuxième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
12/15/2022	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
6/15/2023	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la quatrième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
12/15/2023	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la cinquième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
6/3/2024	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la sixième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
Total		175,0	58,3	116,7	483,0	161,0	322,0

Sources : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Tableau 8. Cameroun : besoins et sources de financement extérieur
(En milliards de FCFA)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des besoins de financement	2024	1657	1688	1734	1774	1917
Déficit du compte courant	838	523	876	984	1023	1042
Amortissement de la dette extérieure CGE	764	520	585	577	607	659
Accumulation de réserves brutes (+ = augmentation)	422	614	227	173	144	215
Sources de financement	1651	1338	1462	1635	1774	1917
Compte de capital	30	33	36	38	39	42
Compte d'opérations financières	1620	1305	1425	1597	1736	1875
Écart de financement	373	319	227	99	0	0
Sources de financement supplémentaire/exceptionnel	374	319	227	99	0	0
Financement du FMI	96	150	86	43	0	0
<i>Accord FEC prévu</i>	<i>32</i>	<i>50</i>	<i>29</i>	<i>14</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Accord MEDC prévu</i>	<i>64</i>	<i>100</i>	<i>57</i>	<i>29</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Aide budgétaire (hors FMI)	111	169	141	56	0	0
<i>BAfD</i>	<i>0</i>	<i>36</i>	<i>53</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Banque mondiale</i>	<i>80</i>	<i>88</i>	<i>57</i>	<i>56</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>France</i>	<i>0</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>UE</i>	<i>16</i>	<i>0</i>	<i>16</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Autres</i>	<i>15</i>	<i>0</i>	<i>15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Financement exceptionnel	166	0	0	0	0	0
<i>ISSD</i>	<i>166</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 9. Cameroun : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs de l'accord appuyé par la FEC et le MEDC¹
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	CRQ pour fin juillet 2021	Réel fin juillet 2021	Résultats	OI pour fin sept. 2021	Réel fin sept. 2021	Résultats	CRQ pour fin déc. 2021	OI pour fin mars 2022	CRQ pour fin juin 2022	OI pour fin sept. 2022	CRQ pour fin déc. 2022
A. Critères de réalisation quantitatifs											
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-510	-441	Respecté	-847	-637	Respecté	-1.078	-41	-432	-499	-841
Plafonnement du financement intérieur net de l'administration centrale (à l'exclusion du financement par le FMI) 2/	114	108	Respecté	55	164	Non respecté	102	106	150	210	46
Plafonnement des emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale (à l'exclusion du financement par le FMI) 2/	99	-65	Respecté	109	-26	Respecté	114	115	170	170	170
Plafonnement des décaissements au titre de la dette extérieure non concessionnelle 3/	308	118	Respecté	472	152	Respecté	566	162	324	485	647
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)											
Plafonnement de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs 4/	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	0	0	0
Plafonnement de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 5/ 6/ 7/	0	55	Respecté	0	147	Non respecté. un projet de 3 milliards a été signé en septembre alors qu'il n'apparaît pas dans la liste convenue.	0	Applicable jusqu'à la date de la réunion du conseil d'administration			
VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (en millions de dollars) 8/								À compter de la date de la réunion du conseil d'administration			
C. Objectifs indicatifs											
Plancher des recettes non pétrolières	1.646	1.707	Respecté	2.192	2.193	Respecté	2.930	794	1.558	2.361	3.221
Plafonnement de l'accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs	0	73	Non respecté	-41	45	Non respecté	-83	-10	-29	-53	-85
Plancher des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté	450	452	Respecté	745	696	Non respecté	1.111	172	382	716	1.062
Plafonnement des interventions directes de la SNH	100	138	Non respecté	120	173	Non respecté	145	40	80	110	145
Part des dépenses exécutées au terme de procédures d'exception appliquées aux autorisations de dépenses (ordonnancements) 9/	5	11	Non respecté	5	8	Non respecté	5	5	5	4	4
Pour mémoire :											
1. Aide budgétaire extérieure cumulée, à l'exclusion du financement par le FMI (premier décaissement)	53	55		53	55		110	45	45	162	197
2. Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État 10/	219	150		300	175		350	105	210	315	420
3. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	61	61		51	61		50	50	50	50	50

Sources : autorités nationales ; projections des services du FMI.

Note : Les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

** Outre les critères de réalisation quantitatifs énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni élever celles qui existent déjà, iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme figurant à la section A sont les critères de réalisation à fin juillet 2021, fin décembre 2021 et fin juin 2022 ; les autres sont des objectifs indicatifs.

2/ Le plafond du financement intérieur net (à l'exclusion du remboursement d'arriérés) du budget et le plafond des emprunts nets auprès de la banque centrale feront l'objet d'un ajustement si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure, à l'exclusion du financement par le FMI, s'écarte des prévisions du programme.

Lorsque les décaissements sont inférieurs (ou supérieurs) aux montants programmés, le plafond est respectivement relevé (ou réduit) dans les mêmes proportions, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre. Ces plafonds comprennent des dépôts de 37,5 milliards de FCFA à la banque centrale, provenant des opérations de refinancement d'euro-obligations. Les plafonds de 2021 comprennent également des rachats d'obligations du Cameroun par la BEAC à hauteur de 30 milliards de FCFA à fin juillet et de 40 milliards de FCFA à fin septembre et fin décembre (à ajuster en fonction de l'avancée de la réalisation).

3/ À ajuster en fonction de l'utilisation potentielle du produit des euro-obligations de 37,5 milliards de FCFA.

4/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin de l'accord.

5/ À l'exclusion du crédit ordinaire aux importations et des allègements de dette prenant la forme d'un rééchelonnement ou d'un refinancement.

6/ Pour 2021, l'ajustement sera égal au montant de l'aide budgétaire non concessionnelle approuvée dans la limite de 110 milliards de FCFA. Pour 2022, l'ajustement sera égal au montant de l'aide budgétaire non concessionnelle approuvée dans la limite de 174 milliards de FCFA.

7/ De l'approbation du programme jusqu'à fin décembre 2022, le plafond sera fixé à zéro. Pour 2021, un ajustement pouvant aller jusqu'à 300 milliards de FCFA sera appliqué aux projets d'importance macroéconomique présentés dans le tableau 1 du texte du protocole d'accord technique conclu après l'approbation du programme. La dette extérieure non concessionnelle déjà contractée ou garantie en 2021 avant l'approbation du programme est prise en compte dans l'ajustement de 2021, y compris les utilisations potentielles du produit du refinancement d'euro-obligations, qui est de 37,5 milliards de FCFA. Pour 2022, tant qu'il n'est pas modifié par le conseil d'administration du FMI, le plafond sera ajusté à la hausse exclusivement pour les projets présentés dans le tableau 1 du texte du protocole d'accord technique, jusqu'à une valeur maximale déterminée par la différence entre i) 300 milliards de FCFA, et ii) le montant de l'ajustement appliqué fin décembre 2021.

8/ Exclut les crédits ordinaires à l'importation, les allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement et les prêts au titre de l'appui budgétaire (BM, BAD, France, UE et BDEAC). Les services clarifieront le plan d'emprunt des autorités et actualiseront le plafond d'endettement au cours de la mission.

9/ Paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordonnancements, tels que des avances de trésorerie et des engagements budgétaires provisoires), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

10/ Sur base contractuelle conformément à la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>

Tableau 10. Cameroun : repères structurels et mesures préalables

Objectifs indicatifs	Calendrier initial	Indicateur	État d'avancement	Remarques	Calendrier révisé
Mesure préalable					
1 Publier sur le site internet de l'ARMP un tableau regroupant l'ensemble des informations relatives aux marchés publics en lien avec la COVID-19 et attribués entre fin juin et fin décembre 2021, y compris l'identité des bénéficiaires effectifs de chaque entité adjudicataire.		Publication sur le site internet de l'ARMP	Respectée	https://www.dqb.cm/2021/11/16/la-chambre-des-comptes-publie-son-rapport-daudit-sur-la-gestion-des-fonds-covid-19/	
Mobilisation des recettes					
2 Établir un diagnostic de la politique fiscale et formuler des recommandations en vue de la mise en place d'une fiscalité propice au développement s'appuyant sur une assiette plus large	Oct.-21	Envoi du diagnostic aux services du FMI	Non respectée	L'assistance technique du FMI se déroulera en 2022.	Oct.-22
Gestion des finances publiques et de la dette					
3 Publier le rapport d'audit établi par la chambre des comptes de la Cour suprême sur les dépenses engagées au cours de l'année budgétaire 2020 en lien avec la COVID-19	Déc.-21	Envoi aux services du FMI d'une copie du rapport d'audit publié sur le site internet du ministère des Finances	Respectée	https://www.dqb.cm/2021/11/16/la-chambre-des-comptes-publie-son-rapport-daudit-sur-la-gestion-des-fonds-covid-19/	
4 Adopter et publier l'ensemble des textes de mise en œuvre du Code des marchés publics, y compris ceux qui portent sur la mise en place de structures internes de gestion administrative	Sept.-21	Envoi aux services du FMI d'une copie de l'ensemble des textes publiés	Respectée	https://minmap.cm/wp-content/uploads/2021/09/arret%C3%A91_compressed-1.pdf	
5 Terminer les audits des arriérés de paiement de l'administration publique et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits.	Déc.-21	Communication au FMI du rapport d'audit et du plan d'apurement des arriérés.	Non respectée	Les autorités ont désigné quatre vérificateurs pour effectuer l'audit des dettes, qui servira de base à leur apurement.	Sept.-22
6 Poursuivre les réformes permettant l'extension du CUT à la BEAC : i) dresser l'inventaire des comptes des administrations, institutions, organismes et établissements publics et de la Caisse autonome d'amortissement (CAA), en indiquant leurs soldes respectifs, à l'exception des fonds de contrepartie, au 30 juin et au 31 décembre 2021 ; ii) clôturer et rapatrier à la BEAC les soldes de ces comptes relevant du CUT avant fin mars 2022	Mars-22	Transmission aux services du FMI de la liste des comptes hors BEAC et des comptes clôturés et transférés à la BEAC.		Les autorités ont achevé l'inventaire des comptes des administrations, institutions, organismes et établissements publics et de la Caisse autonome d'amortissement (CAA), en indiquant leurs soldes respectifs, à l'exception des fonds de contrepartie, au 30 juin et au 31 décembre 2021. Elles attendent que la plateforme de la BEAC procède au rapatriement des soldes.	Juin-22
7 Mener une étude pour faire l'état des lieux du régime de retraite de la fonction publique et formuler des recommandations pour en améliorer le fonctionnement.	Mai-22	Envoi d'une copie de cette étude aux services du FMI			
Gestion des investissements publics					
8 Renforcer la responsabilité des unités chargées de la mise en œuvre en fixant, par décret, les modalités de suivi des résultats de l'ensemble des programmes et projets financés sur ressources intérieures et extérieures.	Sept.-21	Publication du décret	Non respectée	Les autorités ont pris le décret le 13 octobre. Les autorités s'attachent à indexer la rémunération aux résultats, en coopération avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.	
9 Adoption d'un cadre juridique et réglementaire unique régissant l'ensemble des partenariats public-privé (PPP).	Juin-22	Publication du cadre juridique et réglementaire.		Les autorités ont déjà rédigé un projet, qu'il s'agira de mettre en conformité avec le futur cadre régional une fois que celui-ci aura été adopté.	Déc.-22

Tableau 10. Cameroun : repères structurels et mesures préalables (suite)

	Objectifs indicatifs	Calendrier initial	Indicateur	État d'avancement	Remarques	Calendrier révisé
Entreprises publiques						
10	Achever les études diagnostiques portant sur un certain nombre de grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER).	Déc.-21	Envoi des études diagnostiques aux services du FMI.	Non respectée	Le rapport diagnostic sur le PAD est en voie d'achèvement, et les diagnostics de CAMTEL et CAMWATER sont en cours.	Juin-22
11	Dresser l'inventaire des dettes croisées existant fin 2020 entre les entreprises publiques et entre ces dernières et l'État, et adopter un plan pour apurer ces créances.	Déc.-21	Envoi de l'inventaire et du plan d'apurement aux services du FMI.	Non respectée	L'inventaire des dettes croisées est en voie d'achèvement.	Juin-22
12	Institutionnaliser, par instruction du ministère des Finances, la gouvernance par contrats de programmes, de manière à améliorer les résultats des entreprises publiques concernées. Publier ces contrats de programmes et les rapports d'évaluation qui s'y rapportent sur le site officiel du ministère des Finances.	Juin-22	Instruction publiée au journal officiel.			Juin-22
Secteur extractif						
13	Achever et publier l'ensemble des textes d'application du code minier de 2016 (loi n° 2016/17 du 14 décembre 2016).	Mars-22	Publication des textes d'application			Mars-22
Climat des affaires						
14	Mettre en service la Caisse des dépôts et consignations, en particulier pour recouvrer l'ensemble des dépôts payés par les contribuables dans le cadre de contentieux fiscaux, afin d'accélérer la restitution des sommes concernées, le cas échéant.	Oct.-21	Décret de nomination des fonctionnaires chargés de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations.	Non respectée	Les autorités n'ont toujours pas nommé les fonctionnaires en question.	Juin-22
15	Renforcer le format des consultations entre le secteur public et le secteur privé en intégrant des groupes thématiques et en organisant des réunions au moins tous les six mois pour effectuer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du « Cameroon Business Forum ».	Mars-22	Mise en place du nouveau format de consultation et tenue de la première réunion.			Mars-22
16	Réviser la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 pour rationaliser les incitations et encourager une concurrence équitable entre les opérateurs économiques.	Juin-22	Promulgation d'une loi révisée.		À reporter après l'achèvement du diagnostic de la politique fiscale.	Déc.-22
Bonne gouvernance et lutte contre la corruption (nouveau)						
17	Publier un rapport d'exécution des dépenses engagées au cours de l'année budgétaire 2021 en lien avec la COVID-19.	Juin-22	Publication du rapport.		Nouveau repère structurel	Juin-22
18	En consultation avec les services du FMI, effectuer et publier un état des lieux des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption, portant sur les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique, à savoir : i) gouvernance budgétaire ; ii) surveillance du secteur financier ; iii) réglementation des marchés ; iv) État de droit ; v) lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).	Juin-23	Publication du rapport.		Nouveau repère structurel	Juin-23
19	En consultation avec les services du FMI, dresser et publier un plan d'action en vue de renforcer les cadres de préparation, de publication et de suivi des audits de la dépense publique, en y faisant figurer des recommandations visant à renforcer les institutions pertinentes, en particulier la chambre des comptes de la Cour suprême.	Déc.-22	Transmission aux services du FMI		Nouveau repère structurel	Déc.-22
20	Publier le rapport d'audit des dépenses liées à la COVID-19 au cours de l'année budgétaire 2021 établi par la chambre des comptes de la Cour suprême.	Déc.-22	Publication du rapport.		Nouveau repère structurel	Déc.-22

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risque	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Évolution défavorable imprévue de la pandémie de COVID-19	Moyenne	Le taux de croissance chute et les besoins de financement public augmentent fortement, entraînant une hausse du déficit de financement budgétaire et extérieur et sapant la viabilité de la dette.	Augmenter les dépenses de santé et de protection sociale et adopter des mesures pour endiguer la pandémie tout en limitant son incidence sur l'économie.
Évolution favorable et imprévue de la pandémie de COVID-19	Moyenne	La pandémie est endiguée plus rapidement que prévu, entraînant une reprise plus rapide qu'escompté et une hausse des prix des produits de base.	Tirer parti des gains inattendus pour accroître l'espace budgétaire et accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles.
Une forte hausse des primes de risque mondiales expose les vulnérabilités financières et budgétaires	Moyenne	Une forte hausse des primes de risque mondiales exacerbe les vulnérabilités financières et budgétaires.	Accélérer les réformes structurelles pour réduire les déséquilibres macroéconomiques et renforcer la confiance des investisseurs. Améliorer le contrôle et la réglementation du secteur bancaire pour réduire l'exposition au risque ; promouvoir l'accès numérique au crédit.
Mécontentement social et instabilité politique généralisés	Élevée	Des tensions sociales éclatent en raison des difficultés économiques dues à la pandémie et à la prise de mesures inadéquates, en raison en partie de l'inégalité d'accès aux vaccins. La polarisation politique croissante et l'instabilité grandissante affaiblissent l'action politique et la confiance.	Renforcer le dispositif de protection sociale et accélérer les réformes structurelles pour améliorer la cohésion sociale.
Offre excédentaire et volatilité du marché pétrolier	Moyenne	L'augmentation de l'offre et la baisse de la demande entraînent un nouvel affaissement des prix de l'énergie.	Élargir la base d'imposition non pétrolière, accroître l'efficacité de la raffinerie nationale (SONARA) et stimuler la concurrence dans le secteur des importations de pétrole.
Cyberattaques	Moyenne	Les cyberattaques contre des infrastructures monétaires critiques dans les domaines des finances, des transports ou des communications et contre de grandes institutions privées ou publiques provoquent une instabilité financière nationale ou de fortes perturbations de l'activité.	Accroître l'investissement dans les systèmes informatiques et améliorer la sensibilisation à la cybersécurité.
Retombées en provenance d'autres pays de la CEMAC	Élevée	La dégradation de la situation économique d'autres pays de la CEMAC pourrait affecter le Cameroun par le biais d'un accroissement de la pression sur les systèmes de paiement et de services bancaires.	Se coordonner avec les autres pays de la CEMAC afin de constituer des marges de manœuvre supplémentaires par le biais d'un ajustement budgétaire et de réformes structurelles.
Retombées de la situation sécuritaire dans la région	Moyenne	Une détérioration de la situation sécuritaire régionale entraînerait une augmentation des populations déplacées, une hausse des coûts de la riposte sécuritaire, et une baisse des investissements dans les régions concernées.	Fournir l'espace budgétaire nécessaire pour assumer l'augmentation des dépenses sécuritaires en diminuant les investissements publics non productifs ; préparer des plans d'urgence pour les réfugiés avec le HCR.
Risques contingents liés aux entreprises publiques	Moyenne	Les risques éventuels liés aux entreprises publiques pourraient faire peser de nouvelles pressions sur la dette publique et le rééquilibrage budgétaire en cours dans le cadre du programme.	Maîtriser les risques en améliorant le suivi et la communication des risques liés aux entreprises publiques, et en développant des stratégies visant à réduire l'aide apportée par l'État à ces entreprises.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les expressions « court terme » et « moyen terme » indiquent que le risque pourrait se réaliser dans un délai de 1 an et de 3 ans respectivement.

Annexe II. Riposte du Cameroun à la crise de la COVID-19

A. Évolution de la pandémie

1. Les premiers cas de COVID-19 ont été signalés le 6 mars 2020. Le nombre de cas hebdomadaires a atteint un sommet au mois de juin, avant de diminuer progressivement jusqu'à novembre 2020. Après une résurgence du nombre de cas accompagnée d'une augmentation du taux de létalité au début de l'année 2021, le nombre de cas a d'abord baissé en milieu d'année, avant de culminer à nouveau au mois d'octobre. Aucune des 10 régions du pays n'est épargnée, et dans l'ensemble, on dénombre plus de cas chez les hommes que chez les femmes (graphique 1). Le Centre camerounais de recherche sur les maladies émergentes et ré-émergentes a détecté la présence de plusieurs souches du virus dans le pays. Le Cameroun a signalé à l'OMS 116 718 cas confirmés de COVID-19 et 1 880 décès au 19 janvier 2022.

B. Mesures des autorités pour endiguer la propagation du virus

2. Le 17 mars 2020, les pouvoirs publics ont annoncé un train de 13 mesures d'endiguement : les frontières terrestres, aériennes et maritimes ont été fermées, les voyageurs en provenance de pays présentant un taux d'infection élevé mis en quarantaine, les visas d'entrée pour le Cameroun ont été suspendus ; les autorités ont aussi décidé la fermeture des écoles et des universités, interdit les rassemblements de plus de 50 personnes, fermé les bars, restaurants et salles de spectacle après 18 h ; elles ont également suspendu les missions des fonctionnaires ou des représentants d'établissements paraétatiques envoyés à l'étranger, annulé les événements sportifs scolaires et universitaires, et interdit aux taxis et transports en commun de pratiquer la surcharge de passagers. Le respect des recommandations de l'OMS en matière d'hygiène et le recours à la télécommunication et aux outils numériques pour les réunions de plus de 10 personnes sont deux exemples des mesures sanitaires et de distanciation physique en vigueur. Le 10 avril 2020, les pouvoirs publics ont pris des mesures supplémentaires pour endiguer l'épidémie de COVID-19 : port du masque obligatoire dans tous les lieux publics, production locale de médicaments contre la COVID-19, ouverture de centres de traitement spécialisés dans chacune des capitales régionales, multiplication des tests de dépistage et renforcement de la campagne de sensibilisation.

3. Le 30 avril 2020, les pouvoirs publics ont annoncé une série de mesures de déconfinement. L'interdiction faite aux bars, restaurants et lieux de loisirs d'ouvrir après 18 h a été levée, à condition que les clients et usagers respectent les mesures de distanciation physique et portent des masques. Les règles limitant le nombre de passagers dans les transports en commun (bus et taxi) ont également été assouplies, mais l'obligation du port du masque et l'interdiction de la surcharge sont restées de rigueur.

4. Depuis juillet 2020, les autorités adoptent une méthode décentralisée qui s'appuie sur les districts de santé et sur les régions. Cette méthode est axée sur le suivi des cas, la multiplication des tests de dépistage au niveau local, l'intensification du dépistage pour l'ensemble des voyageurs se rendant au Cameroun et le renforcement des capacités des services de santé. Les

autorités ont fait le choix de ne pas reconfiner la population, en misant sur le respect des gestes barrières, la multiplication des tests et le développement des capacités de traitement. Les écoles ont rouvert en juin, et les dépistages pratiqués sur l'ensemble des voyageurs aériens arrivant au Cameroun ont été renforcés. Il reste malgré tout difficile de traverser la frontière : certains points de passage sont toujours fermés à la circulation, tandis que d'autres ne sont ouverts qu'aux échanges commerciaux.

C. Mesures économiques pour atténuer les effets de la pandémie

5. Le 30 avril 2020, le gouvernement a annoncé un train de mesures budgétaires destinées à adoucir les répercussions socioéconomiques de la crise sanitaire. Les pouvoirs publics ont notamment adopté des mesures fiscales provisoires en faveur des entreprises directement touchées par la crise, comme des moratoires et différés de paiement, et en particulier i) des exonérations de la taxe sur le tourisme dans le secteur de l'hôtellerie-restauration pour le reste de l'exercice 2020, ii) l'exonération de la retenue à la source pour les taxis et motos et les petits commerçants au deuxième trimestre 2020, iii) une enveloppe spéciale de 25 milliards de francs CFA pour l'apurement accéléré des crédits de TVA en attente de remboursement et iv) une extension jusqu'à la fin septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020.

6. Les autorités ont également pris des mesures pour atténuer les répercussions de la pandémie sur les ménages. Elles ont ainsi décidé i) de faire passer le montant des allocations familiales de 2 800 à 4 500 FCFA, ii) d'augmenter de 20 % les pensions de retraite n'ayant pas bénéficié d'une réforme de 2016, iii) de verser l'équivalent de trois mois d'allocations familiales aux employés des entreprises n'ayant pas pu s'acquitter de leurs cotisations sociales ou ayant mis leurs salariés au chômage technique en raison de la crise, et iv) de permettre le paiement en trois fois des cotisations sociales dues au titre du deuxième trimestre 2020 et d'annuler les pénalités de retard.

7. En plus de ces mesures à court terme, les autorités ont adopté un plan triennal de prévention et de riposte, dont le financement total se monte à 825 millions de dollars. Ce plan s'articule autour de cinq axes : i) une stratégie sanitaire destinée à empêcher l'avancée de la pandémie et à traiter les malades (101 millions de dollars) ; ii) l'atténuation des effets économiques et financiers de la pandémie (646 millions de dollars), notamment par la mise en place d'un allègement fiscal à hauteur de 200 millions de dollars en faveur des entreprises mises en difficulté par la crise ; iii) approvisionnement en produits essentiels (9,5 millions de dollars) ; iv) mise au point de solutions novatrices au niveau local (16,5 millions de dollars) ; v) mesures sociales visant à atténuer les effets de la pandémie sur les individus et les ménages vulnérables (52 millions de dollars).

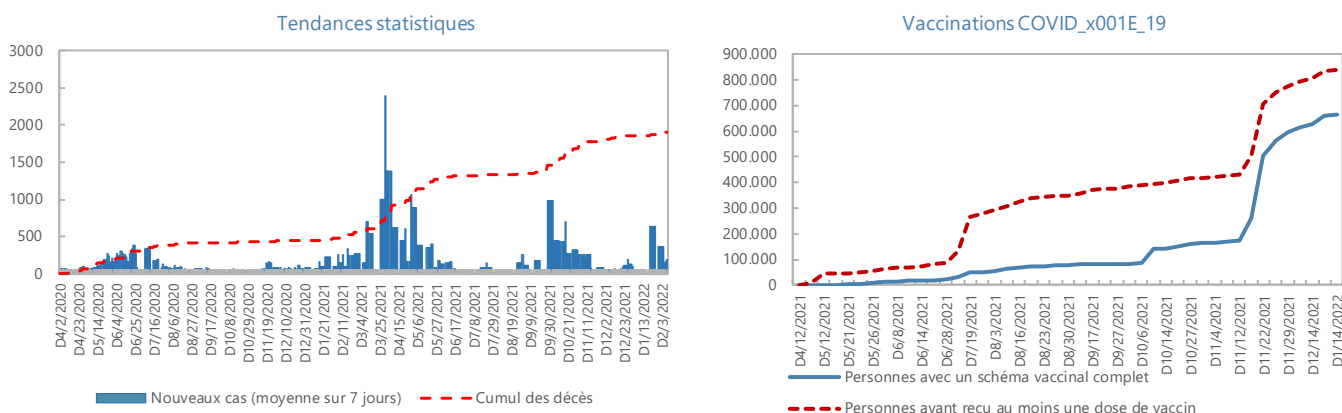
8. Les autorités ont créé un compte spécial COVID-19, consacré au financement de la riposte nationale contre la pandémie, dont le fonctionnement est régi par une circulaire du ministre des Finances. Cette circulaire précise les modalités d'organisation, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du compte. Pour 2020, la loi de finances rectificative promulguée en juin 2020 a affecté près de 310 millions de dollars au compte spécial COVID-19 ; 76 % du financement de cette

somme provient du soutien budgétaire extérieur et des ressources libérées par la suspension du service de la dette. La loi de finances rectificative pour 2021 affecte près de 363 millions de dollars au compte spécial COVID-19, dont 148 millions de dollars pour la vaccination. Le projet de loi de finances pour 2022 affecte 218 millions de dollars à des dépenses en lien avec la COVID-19.

D. Vaccination

9. Le Cameroun a adopté un plan national de préparation et de déploiement en matière de vaccins, mis au point sous l'égide d'une équipe pays des Nations Unies. Au 5 janvier 2022, le Cameroun a reçu 1,4 million de doses du vaccin Johnson & Johnson, 1,2 million de doses de Sinopharm, 589 600 de doses d'AstraZeneca, et 152 100 de doses de Pfizer. Cependant, la date limite de conservation de certaines de ces doses a été dépassée depuis. Le Cameroun s'est donné pour objectif de vacciner 60 % de sa population admissible (18 ans et plus) d'ici 2023. En date du 19 janvier 2022, 6,3 % de la population admissible étaient pleinement vaccinés, et 2,8 % n'avaient reçu qu'une seule dose. De plus, 43,7 % du personnel de santé sont pleinement vaccinés.

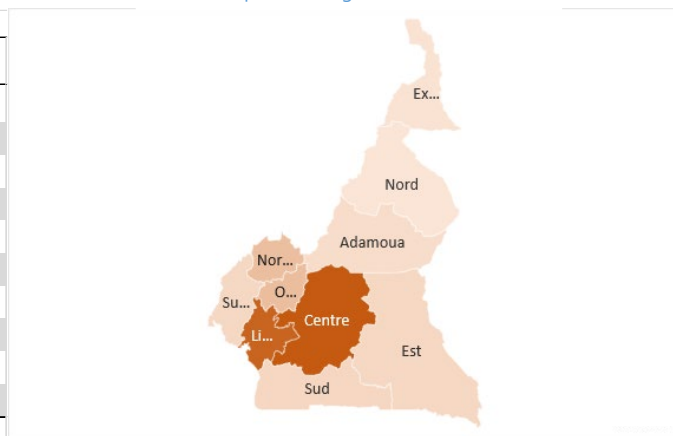
Graphique 1. Cameroun : évolution de la pandémie de COVID-19



Statistiques de la COVID-19 par région

	Cas confirmés		Décès		Rétablissement
	Cumulés	Cumulés	Taux de mortalité (en %)	Proportion de décès (en %)	Cumulés
Adamaoua	4003	57	1,4	3,0	3791
Centre	35506	502	1,4	26,7	35800
Est	5308	82	1,5	4,4	5103
Extrême-Nord	2597	60	2,3	3,2	2396
Littoral	32995	366	1,1	19,5	32454
Nord	2088	42	2,0	2,2	1854
Nord-Ouest	11232	351	3,1	18,7	10779
Ouest	11415	263	2,3	14,0	11004
Sud	5447	70	1,3	3,7	5256
Sud-Ouest	5127	87	1,7	4,6	4962
Total	115718	1880	1,6	100	113399

Répartition régionale des cas



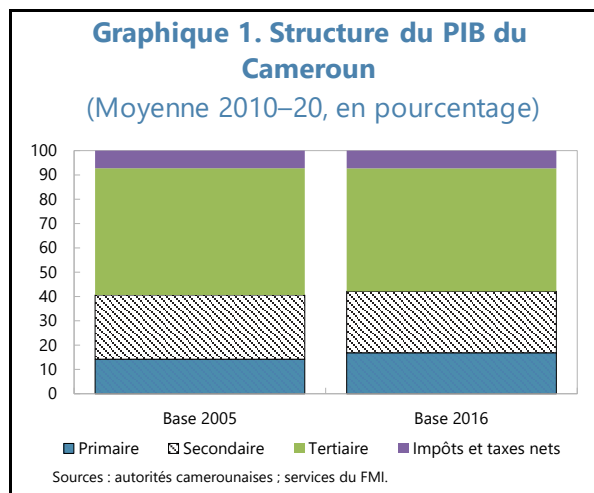
Sources : autorités nationales ; OMS.

Annexe III. Suivi des engagements pris au titre de la FCR-1 et de la FCR-2, à compter de fin décembre 2021

Engagements pris au titre de la FCR-1 (4 mai 2020) et de la FCR-2 (20 octobre 2020)	État d'avancement
i) Faire paraître un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19.	<p>Respecté. Les autorités ont rendu public un rapport sur les dépenses engagées entre mars et décembre 2020 en lien avec la COVID-19.</p> <p>https://www.dgb.cm/news/consult-the-implementation-report-of-national-solidarity-fund-for-the-fight-against-coronavirus-and-its-economic-and-social-repercussions/</p>
ii) Faire vérifier ces dépenses par un organisme indépendant à la fin de l'exercice 2020, et publier les résultats de cet audit.	<p>Respecté. La chambre des comptes de la Cour suprême a vérifié les dépenses engagées au cours de l'exercice 2020 en lien avec la COVID-19, et les résultats de cet audit ont été rendus publics.</p> <p>http://www.minfi.gov.cm/wp-content/uploads/2021/11/RAPPORT_D_AUDIT_FONDS_COVID_19.pdf</p> <p>http://www.minfi.gov.cm/rapport-daudit-fonds-covid-19/</p>
iii) Avant la réunion du conseil d'administration sur la deuxième demande de FCR, adopter une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics, afin de modifier les formulaires type de passation de marchés, notamment en ce qui concerne les documents fournissant des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires.	<p>Respecté. Les autorités ont publié une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics visant à modifier les formulaires type de passation de marchés.</p> <p>https://www.armp.cm/details?type_publication=COMM&id_publication=12894</p>
iv) Publier les documents relatifs aux résultats des marchés attribués par les pouvoirs publics et relevant des dépenses liées à la COVID-19, ainsi que les documents portants sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires.	<p>Respecté. Les autorités ont publié des informations sur les marchés attribués par les pouvoirs publics entre le 20 octobre 2020 et fin décembre 2021, y compris sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires.</p> <p>https://www.armp.cm/</p>

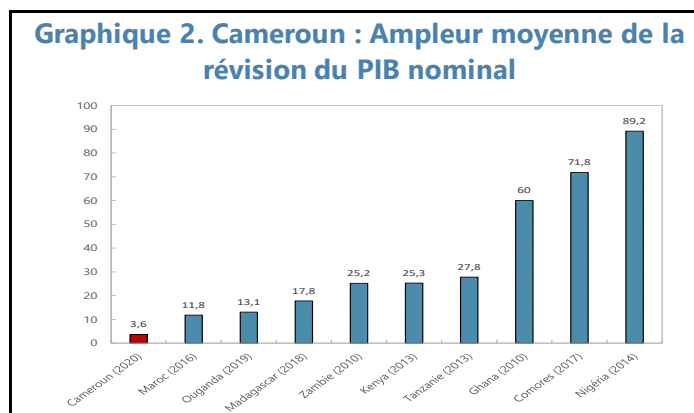
Annexe IV. Révisions des comptes nationaux

1. Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, le Cameroun a récemment modernisé l'établissement de sa comptabilité nationale, en faisant passer l'année de référence de 2005 à 2016. Ce passage à une nouvelle année de référence visait à tenir compte, entre autres, de changements structurels au sein de l'économie, notamment dans le prix des produits, de l'apparition de nouveaux produits, activités et opérateurs, et de modifications des facteurs de pondération affectés à certaines filières économiques. Ces travaux ont bénéficié de cinq missions d'assistance technique du centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre) depuis décembre 2018.



2. Ce passage à une nouvelle année de base et ces changements dans la structure de l'économie se fondent en particulier sur l'utilisation de plusieurs nouvelles sources de données, comme l'enquête sur la consommation finale des ménages (ECAM 2001, 2007 et 2014) pour la nouvelle année de base 2016, le recensement général des entreprises (RGE 2016), les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2005 et 2010), les déclarations statistiques et fiscales des entreprises (DSF 2016) et la balance des paiements de 2016, établie conformément au nouveau Manuel de la balance des paiements MBP 6. Pour améliorer la qualité du PIB établi sur une nouvelle base, les autorités se sont servies d'autres enquêtes structurelles, en particulier d'enquêtes sur les marges commerciales et de transport, les modes de transport informels (motocycles et taxis), le logement, le secteur (informel) du bois et la structure de la consommation intermédiaire.

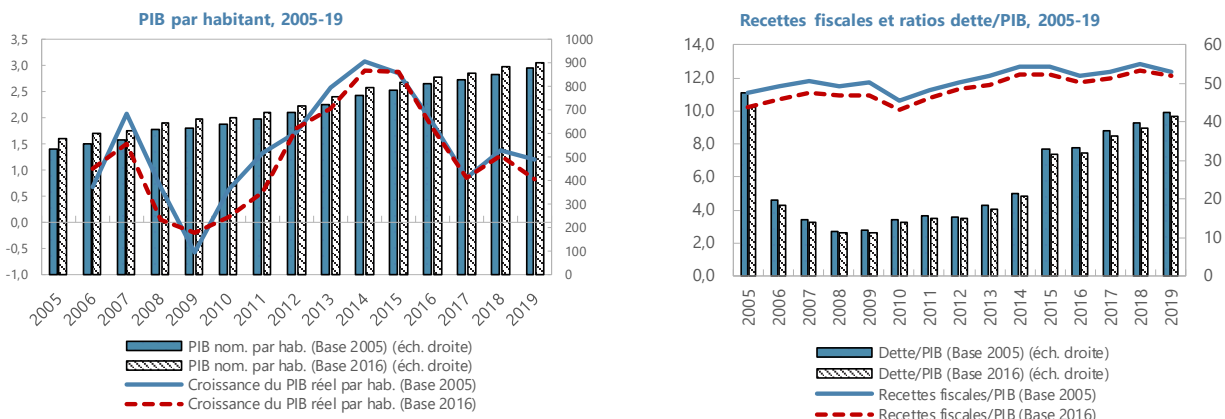
3. Cette mise à jour a entraîné une révision à la hausse du PIB nominal de 3,6 % en 2016. Comme lors du changement de base de 2005, qui avait entraîné une augmentation de 8,6 %, cette révision était nettement plus modeste que celle des pays semblables de la région (graphique 2).



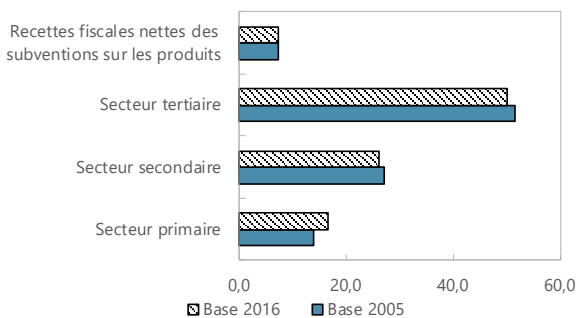
4. On observe cependant des changements notables dans la structure de la valeur ajoutée et dans la contribution sectorielle de l'économie informelle. Cette révision résulte d'une hausse des contributions respectives des secteurs agricole (3,3 %) et manufacturier (0,9 %), tandis que la

contribution du secteur tertiaire a baissé. Outre l'augmentation du PIB nominal, la série révisée laisse entrevoir une hausse de la part du PIB informel, qui passe de 37,8 % à 42 % à l'occasion du changement de l'année de référence de 2005 à 2016. La nouvelle série de PIB marque une baisse de 41 points de base du ratio recettes fiscales/PIB, qui s'établit à 13,2 % en 2020.

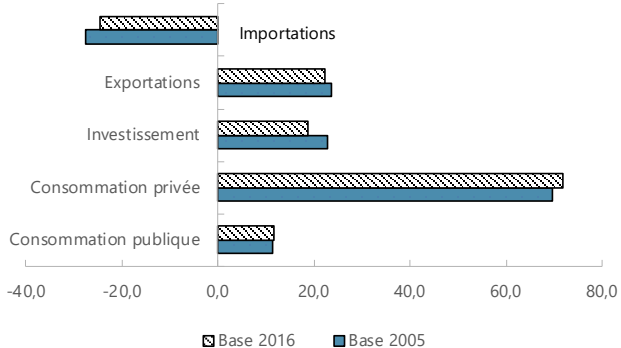
Graphique 3. Cameroun : changement de l'année de référence des comptes nationaux



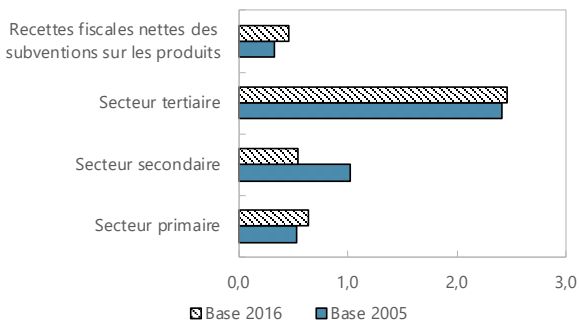
Côté offre : Structure de la valeur ajoutée nominale
(en pourcentage, moyenne 2005-19)



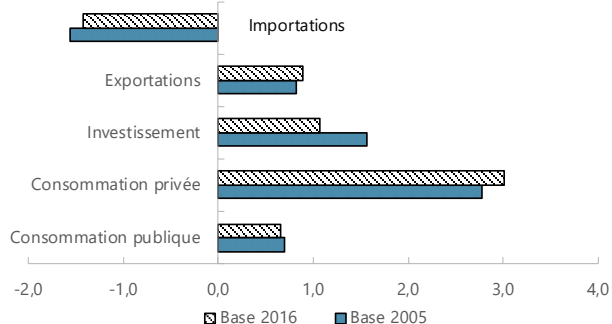
Côté demande : Structure de la valeur ajoutée nominale
(en pourcentage, moyenne 2005-19)



Côté offre : Contribution à la croissance du PIB réel
(en points de pourcentage, moyenne 2006-19)



Côté demande : Contribution à la croissance du PIB réel
(en points de pourcentage, moyenne 2006-19)



Sources : autorités camerounaises et estimations des services du FMI.

Annexe V. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale. La position extérieure du Cameroun en 2021 est jugée plus fragile que ne l'impliquent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. Le solde des transactions courantes s'est amélioré en 2021 à la faveur de la hausse des cours du pétrole ; cette tendance devrait se poursuivre en 2022, avant de s'estomper par la suite. Le pays a vu sa position débitrice se détériorer et fait face à un risque élevé de surendettement extérieur du fait du poids du service de sa dette ; les autorités doivent donc s'efforcer de maintenir le solde des transactions courantes à un niveau viable, notamment en procédant à un rééquilibrage progressif des finances publiques et en mettant résolument en œuvre des réformes structurelles propices à la compétitivité.

Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

Contexte. La position extérieure globale nette (PEGN) du Cameroun s'est détériorée pour atteindre un niveau estimé à -29,8 % du PIB à compter de fin 2020, contre -28,2 % du PIB en 2019¹. Les avoirs extérieurs bruts, dont les actifs du secteur privé non financier et les actifs de réserve forment la plus grande part, s'établissent à 30,1 % du PIB. Les investissements directs étrangers (IDE) et la dette publique représentent les parts les plus importantes des engagements extérieurs bruts, qui ont atteint 59,8 % du PIB. Au cours des 5 dernières années, la position débitrice nette du Cameroun a augmenté de 10,6 % du PIB, ce qui tient à la fois à l'accumulation de flux du compte d'opérations financières et aux effets des variations de change.

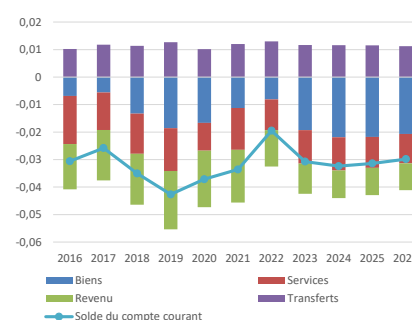
Évaluation. La position débitrice nette du Cameroun continue de se détériorer, mais l'amélioration du solde des transactions courantes devrait ralentir cette évolution. La PEGN du Cameroun est jugée viable, mais la part importante de passifs sous forme de dette accroît les risques pour la viabilité extérieure (le Cameroun présente un risque élevé de surendettement extérieur, voir l'analyse de viabilité de la dette). Pour assurer la viabilité extérieure, il reste essentiel que les autorités continuent à renforcer la gestion de la dette publique et à limiter les emprunts non concessionnels.

2020 (en % du PIB)	PEGN : -29,8	Avoirs bruts : 30,1	Avoirs sous forme de créances : 20,4	Passifs bruts : 59,8	Passifs sous forme de dette : 48,4
--------------------	-----------------	------------------------	---	-------------------------	---------------------------------------

Compte des transactions courantes

Contexte. Le solde des transactions courantes du Cameroun s'est amélioré en 2021 pour s'établir à -3,4 % du PIB, à la faveur de la hausse des exportations de pétrole conjuguée à une augmentation plus lente des importations. À moyen terme, le déficit courant du Cameroun devrait continuer à se combler en 2022 pour atteindre environ -2,1 % du PIB, en raison du resserrement budgétaire et de la hausse des cours du pétrole. Au fur et à mesure que les effets de la hausse des cours du pétrole s'estomperont, le solde courant devrait se détériorer pour atteindre environ -3,1 % du PIB en 2024, avant de s'améliorer progressivement par la suite. Les perspectives

Graphique 1. Cameroun : solde des transactions courantes



demeurent très incertaines et soumises à des risques tels que la persistance de la pandémie de COVID-19, les effets néfastes pour les exportations de perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'intensification des conflits sociaux et politiques. À plus long terme, la solidité du secteur extérieur du Cameroun dépendra de la réussite des mesures envisagées dans le cadre de la SND30 et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) pour diversifier les exportations, y compris par l'intermédiaire d'un nouvel organisme spécialisé.

Évaluation. L'évaluation du solde courant du Cameroun en 2021 indique une position extérieure plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. Le modèle de solde courant « EBA-Lite » fait ressortir une norme de solde courant de -2,5 % du PIB, contre un solde courant corrigé des variations cycliques de -4,7 % du PIB (tableau 1). Cela implique un écart de solde courant de -2,2 % du PIB dans le contexte des politiques actuelles. L'écart de politique économique est évalué à 4,9 % du PIB, ce qui tient au fait qu'au Cameroun, la politique budgétaire est plus restrictive (+2,0 %), les dépenses publiques de santé moins élevées (+0,7 %), le crédit privé plus faible (+0,5 %) et la croissance du crédit plus lente (+0,5 %) que dans les pays comparables². En revanche, le modèle de taux de change effectif réel (TCER) « EBA-Lite » fait apparaître un écart de solde courant de 2,0 % du PIB (ce qui correspond à un écart de taux de change effectif réel de -13,8 %). Étant donné le déficit courant persistant du Cameroun, les services du FMI jugent moins fiables les résultats de la méthode du TCER, et estiment donc l'écart de solde courant sur la base du modèle de solde courant. La position extérieure du Cameroun est donc jugée plus fragile que ne l'impliquent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables.

Tableau 1. Cameroun : estimations du modèle pour 2021 (en pourcentage du PIB)

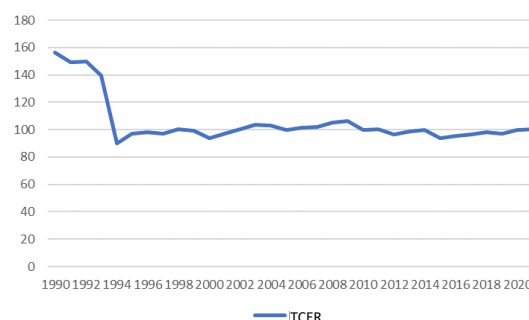
	Modèle CC	Modèle TCER
CC effectif	-3,4	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0,5	
Facteur d'ajustement COVID-19 (+) 1/	0,0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0,7	
CC corrigé	-4,7	
Norme CC (à partir du modèle) 2/	-2,5	
Ajustements à la norme (+)	0,0	
Norme du CC corrigé	-2,5	
Écart du CC	-2,2	2,0
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	4,9	
Élasticité	-0,14	
Écart de TCER (en pourcentage)	15,4	-13,8
1/ Ajustement conjoncturel supplémentaire pour tenir compte de l'incidence temporaire de la pandémie sur le tourisme (-0,01 % du PIB).		
2/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

Taux de change réel

Contexte. Le TCER du Cameroun établi sur la base de l'indice des prix à la consommation s'est apprécié de 3,1 % en 2020 par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par l'appréciation nominale de l'euro par rapport au dollar. Le TCER est resté plus ou moins constant au cours de l'année 2021. Si l'on remonte plus loin dans le temps, le TCER est resté plus ou moins stable depuis la dévaluation de 1994, les fluctuations sur un an ne dépassant pas 10 % (graphique 2). Globalement, les gains de compétitivité-prix réalisés semblent avoir été préservés au cours des dernières décennies³.

Évaluation. Le modèle de solde courant « EBA-Lite » estime un écart de TCER de 15,4 % en 2020, tandis que le modèle de l'indice du TCER aboutit à un écart de TCER de -13,8 %. En se fondant sur le modèle de solde courant, les services du FMI estiment que le TCER est surévalué de 15,2 %, ce qui correspond à l'estimation de l'écart de solde courant.

Graphique 2. Cameroun : taux de change effectifs réels (2010 = 100)



Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures

Contexte. Les entrées nettes de capitaux sont passées de 1,6 % du PIB en 2020 à 3,4 % du PIB en 2021, à la faveur de la hausse des entrées de capitaux publics à long terme, notamment du fait de l'allocation de DTS et de l'émission d'euro-obligations. Les entrées d'IDE sont restées inférieures à leur niveau d'avant-crise, à environ 1,6 % du PIB, contre 2,6 % du PIB en 2019.

Évaluation. La hausse récente des cours du pétrole aura probablement un effet positif sur les flux de capitaux privés. Les entrées d'IDE devraient se rétablir progressivement à moyen terme, pour atteindre 2,6 % du PIB à l'horizon 2026. Les entrées de capitaux risquent cependant de rester durablement plus faibles, et les sorties risquent de dépasser les entrées dans le contexte pandémique actuel. Les inquiétudes quant à la viabilité de la dette camerounaise et la fragilité de la reprise économique sont susceptibles d'empêcher un redressement significatif des investissements directs. La normalisation de la politique monétaire dans les pays avancés pourrait exercer des pressions supplémentaires sur les entrées nettes de portefeuille. En outre, il est possible que les financements apportés par les créanciers officiels dans les prochaines années soient inférieurs à ce qu'ils étaient pendant la crise de la COVID-19. En consolidant peu à peu les finances publiques tout en appliquant de manière plus énergique d'anciens projets de réformes structurelles favorables au climat des affaires, les autorités camerounaises pourraient attirer durablement des capitaux étrangers.

¹ Les estimations de la PEGN se fondent sur les chiffres de fin 2020, faute de données plus récentes.

² Les estimations du modèle sont fondées sur les chiffres souhaitables suivants : i) solde budgétaire global corrigé des variations cycliques à -1,0 % du PIB ; ii) dépenses publiques de santé à 1,7 % du PIB ; iii) variation des réserves à 0 % du PIB ; (iv) crédit privé à 18,1 % du PIB ; v) variation du crédit privé à 2 % du PIB ; vi) indice de contrôle des capitaux à 0,47 ; vii) taux d'intérêt réel à 0,85 %.

³ Rapport pays du FMI n° 21/21

Annexe VI. Mise à jour de la note de stratégie sur le développement des capacités pour le Cameroun (résumé)

La présente note décrit l'accord conclu entre les services du FMI et les autorités camerounaises concernant la stratégie de développement des capacités, les objectifs attendus et l'assistance technique à l'appui des priorités de politique macroéconomique pour la période 2021–23.

A. Assistance technique récente et perspectives

1. Le siège du FMI et le centre régional d'assistance technique en Afrique centrale (AFRITAC Centre) continuent de dispenser fréquemment des activités de développement des capacités au Cameroun. Au cours des deux dernières années, l'accent a été mis sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion de la dette et des dépenses, et l'établissement et la diffusion de statistiques. Ces activités ont fortement contribué à améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques et des réformes, comme en témoignent en particulier les conclusions des cinq premières revues successives du programme appuyé par la FEC et la mise en œuvre du programme actuel au titre de la FEC et du MEDC.

2. Les activités de développement des capacités continueront d'appuyer la stratégie de réforme économique des autorités pour 2021–23, en consolidant les acquis et en permettant des avancées dans de nouveaux domaines. La Commission de la CEMAC a défini un ensemble de réformes qui formeront le socle des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC ; ces réformes s'orientent autour de cinq axes et visent à jeter les bases d'une croissance plus diversifiée et plus inclusive sous l'impulsion du secteur privé, et d'une amélioration de la gouvernance du secteur public. En s'appuyant sur l'assistance technique fournie précédemment au Cameroun, la stratégie de développement des capacités doit permettre de poursuivre les objectifs suivants : accroître les recettes des administrations publiques, rendre les dépenses publiques plus efficaces et transparentes, renforcer les capacités de gestion de la dette et la stratégie d'endettement à moyen terme, et perfectionner l'établissement et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques. En outre, il est probable qu'à l'avenir le Cameroun aura besoin d'une assistance renforcée pour améliorer sa gouvernance, lutter contre la corruption, renforcer sa capacité d'adaptation au changement climatique et établir une stratégie efficace en matière d'inclusion financière. Ces activités seront utilement complétées par l'assistance que fourniront d'autres institutions et donateurs bilatéraux.

Vues des autorités

3. Les autorités continuent d'attacher une grande importance aux activités de développement des capacités dispensées par le FMI. Elles collaborent de manière productive avec les missions d'assistance technique dans différents domaines, et apprécient la réactivité du FMI et sa disponibilité pour fournir à la demande une assistance technique de grande qualité. Les autorités camerounaises font observer que les priorités retenues sont pleinement conformes aux objectifs du programme. De surcroît, elles considèrent que les missions se complètent et se

succèdent selon un ordre judicieux, et jugent excellente la collaboration entre AFRITAC Centre et les départements techniques du siège du FMI.

Priorités	Objectifs
Politique fiscale et administration des recettes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir une stratégie de recettes à moyen terme propice au développement, comportant notamment des réformes de la fiscalité et des mesures de nature à accroître les recettes publiques, moderniser les administrations fiscale et douanière et rationaliser les exonérations. 2. Améliorer l'observance fiscale en rendant les administrations fiscale et douanière plus favorables aux entreprises, en renforçant les contrôles fiscaux, en poursuivant la dématérialisation des démarches et en luttant contre la fraude et la contrebande.
Gestion des finances publiques	<ol style="list-style-type: none"> 3. Rendre la dépense publique plus efficace et plus transparente et réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.
Réforme de la législation financière et budgétaire	<ol style="list-style-type: none"> 4. Renforcer les dispositifs de bonne gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption conformément aux bonnes pratiques internationales, en mettant l'accent sur la fraude et la corruption.
Gestion de la dette	<ol style="list-style-type: none"> 5. Renforcer les capacités de gestion de la dette et améliorer la cohérence entre les décisions d'emprunt et la stratégie d'endettement à moyen terme.
Statistiques de finances publiques	<ol style="list-style-type: none"> 6. Améliorer l'établissement et la communication des données.

Annexe VII. Mise en œuvre des conseils prodigués par le FMI dans le passé au titre de l'article IV

Les conseils prodigués de longue date par le Fonds suscitent une adhésion croissante depuis le programme de 2017 appuyé par la FEC ; des progrès sont observés sur le plan de l'assainissement des finances publiques et des réformes structurelles clés destinées à stimuler les recettes hors pétrole mais aussi améliorer la gestion des finances publiques et le climat des affaires. Le contexte sociopolitique complexe du Cameroun a freiné les progrès dans certains domaines essentiels (gouvernance, réduction des dépenses fiscales, développement de la taxe foncière, élimination des subventions aux carburants s'accompagnant d'une flexibilité accrue des prix à la pompe, etc.).

Conseil du FMI	État d'avancement	Observation
Politique budgétaire et gestion des finances publiques		
Resserrer la politique budgétaire pour ramener le déficit primaire hors pétrole (DHP) au-dessous de 4 % du PIB hors pétrole.	En cours	La pandémie de COVID-19 a freiné les progrès ; estimé à 4,6 % du PIB en 2021, le DHP (en base caisse) demeure supérieur à la cible.
Élargir l'assiette fiscale en i) supprimant progressivement les exonérations d'impôts et de droits de douane ; ii) restaurant la fiscalité normale sur les carburants et combustibles ; et en iii) fixant des critères d'admissibilité plus stricts au titre de la loi sur les incitations à l'investissement.	En cours	Les autorités se sont engagées à rationaliser les exonérations d'impôts au profit des plus efficaces et à redoubler d'efforts pour recouvrer les arriérés d'impôts, ainsi que les droits de douane et taxes associés aux conventions de dettes croisées. Elles ont demandé à l'AT du FMI une étude diagnostique pour renseigner le gouvernement sur les mesures de politique fiscale à court et moyen termes, en particulier sur la mobilisation des recettes.
Améliorer le recouvrement des recettes en créant des services fiscaux plus décentralisés et en finalisant le système d'identification unique des contribuables par la mise en relation des bases de données respectives des administrations fiscale et douanière.	En cours. Les mesures clés ont produit quelques résultats positifs.	Les autorités ont poursuivi leurs efforts pour améliorer le recouvrement des recettes, combattre la fraude, notamment fiscale, et veiller à l'intégrité des déclarations des contribuables et des systèmes informatiques. Elles ont pris des mesures pour améliorer le partage d'informations entre services fiscaux et services douaniers et l'interface entre la base de données active sur les contribuables et la gestion des impôts. Les centres régionaux demeurent toutefois très dépendants des transferts budgétaires en provenance de l'administration centrale.
Renforcer les contrôles budgétaires en i) présentant l'ensemble des recettes et des dépenses en chiffres bruts ; ii) limitant la période complémentaire à un mois et en reportant sur les exercices postérieurs les crédits budgétaires inutilisés ; iii) établissant la liste des arriérés de paiement (y compris vis-à-vis de la SONARA) et apurant les arriérés en question ; iv) mettant un terme aux interventions directes de la SNH (mécanisme d'avances extrabudgétaires) et intégrant toutes les dépenses de sécurité dans le budget ; v) rationalisant et intégrant tous les investissements dans le budget ; et vi) diminuant peu à peu le nombre de projets signés mais non réalisés.	En cours, progrès limités malgré des engagements <i>ex ante</i> très fermes.	Mise à jour : i) les autorités ont ramené la période complémentaire à un mois ; ii) elles ont réalisé un audit pour vérifier l'encours des arriérés à fin 2020 ; un plan d'apurement est en préparation ; iii) elles notifient chaque mois les interventions directes de la SNH ; iv) il a été décidé en interne de limiter le recours à des comptes du Trésor hors bilan pour les projets d'investissement ; et v) les budgets annuels ont été mis en adéquation avec le cadre budgétaire à moyen terme.

<p>Améliorer la mise en œuvre de la stratégie de la dette à moyen terme en conférant le droit de contracter des dettes au seul ministre des Finances.</p>	Mis en œuvre	<p>Toutes les propositions de financement de projets, y compris celles qui émanent d'entreprises publiques entrant dans le périmètre de la dette publique, et les projets de PPP sont examinés par le Comité national de la dette publique (CNDP, présidé par le ministre des Finances). Tout nouvel accord de prêt requiert l'approbation sans réserve de la CNDP et les procédures et responsabilités ont été clarifiées dans un manuel adopté et publié en septembre 2019. Les autorités reconnaissent qu'il faut encore renforcer le pouvoir de la CNDP.</p>
<p>Conseil du Fonds</p>	<p>État d'avancement En cours</p>	<p>Observation</p>
<p>Assurer un suivi plus étroit des passifs contingents : i) surveiller les résultats des entreprises publiques, en particulier de la SONARA ; ii) préparer un rapport annuel sur la santé financière de toutes les entreprises et banques publiques ; iii) apurer les arriérés de la SONARA, y compris en réglant les crédits-fournisseurs impayés.</p>	<p>En cours, avec un léger retard.</p>	<p>En 2021, l'AT du FMI a livré un diagnostic approfondi sur les entreprises publiques et plus particulièrement sur i) le cadre institutionnel de la gouvernance et de la surveillance des entreprises publiques ; ii) la transparence dans le suivi de leurs activités ; iii) les relations financières avec l'État ; et iv) la maîtrise des risques budgétaires liés à leurs activités. Conformément aux recommandations, les autorités ont l'intention d'établir un répertoire exhaustif des entreprises publiques, programmer un audit des dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques à fin 2020 (arriérés d'impôts de 1,5 % du PIB) et adopter (2022) un plan d'apurement crédible et progressif fondé sur les besoins de trésorerie des entreprises publiques. Elles envisagent aussi de compléter les textes existants pour renforcer le contrôle des risques budgétaires ainsi que la classification et le fonctionnement des organes directeurs des entreprises publiques. S'agissant de la SONARA, ses dettes bancaires ont été restructurées et les autorités entendent conclure dès que possible les négociations sur la restructuration de la dette à l'égard des négociants (fournisseurs de pétrole brut et de produits pétroliers finis), aux mêmes conditions que les dettes contractées auprès des banques.</p> <p>Les autorités ont poursuivi leur réforme de la masse salariale de la fonction publique et envisagent i) le contrôle strict de la reprise du versement des traitements aux fonctionnaires suspendus à la suite de l'opération de comptage physique des personnels de l'État (COPPE) ; et ii) l'installation d'un logiciel de gestion intégrée des carrières et des paies pour remplacer les outils obsolètes.</p>
<p>Utiliser les nouvelles technologies de l'information pour pouvoir rapprocher la masse salariale de la fonction publique et le système de paiement du Trésor.</p>	<p>En cours, avec un léger retard.</p>	<p>Les autorités ont poursuivi leur réforme de la masse salariale de la fonction publique et envisagent i) le contrôle strict de la reprise du versement des traitements aux fonctionnaires suspendus à la suite de l'opération de comptage physique des personnels de l'État (COPPE) ; et ii) l'installation d'un logiciel de gestion intégrée des carrières et des paies pour remplacer les outils obsolètes.</p>
<p>Politiques du secteur financier</p>		
<p>Renforcer le secteur bancaire : i) s'occuper des trois banques en difficulté et de la multiplication des prêts improductifs ; ii) renforcer la coopération avec l'autorité de réglementation régionale (COBAC) ; iii) revoir le modèle économique de la banque publique des PME.</p>	<p>En cours, avec un léger retard.</p>	<p>Les autorités ont i) pris des mesures pour mettre en œuvre les plans de résolution approuvés par la COBAC pour deux banques en difficulté et veulent s'assurer que la restructuration sera terminée au plus vite ; ii) poursuivent la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des prêts improductifs ; iii) continuent de former des magistrats et des greffiers au règlement des contentieux bancaires et de transformer les chambres commerciales existantes en tribunaux de commerce spécialisés disposant de juges formés aux contentieux commerciaux ; et iv) le conseil d'administration de la Banque camerounaise des PME (BC-PME) a adopté un nouveau modèle économique le 27 février 2020. Un renforcement des ressources et de l'organisation de la Société de recouvrement des créances (SRC) est en préparation.</p>
<p>Renforcer l'intermédiation financière : i) actualiser le cadre juridique de la banque mobile ; ii) renforcer la surveillance des institutions de microfinancement (IMF) ; et iii) créer une base de données centralisant les informations concernant les banques et les principales IMF.</p>	<p>En cours</p>	<p>Les autorités ont étendu la base de données des créanciers aux IMF. Le répertoire national des sûretés mobilières (RNS) est opérationnel. Une nouvelle stratégie nationale d'inclusion financière pour la période 2022-2025 a été élaborée et sera lancée en 2022.</p>

Politiques structurelles**Améliorer l'environnement des entreprises**

: i) réduire les obstacles administratifs gênant en particulier le paiement des impôts et le commerce entre pays Membres de la CEMAC ; ii) intensifier la lutte anticorruption ; et iii) renforcer la transparence et la bonne gouvernance.

En cours, avec des progrès satisfaisants en matière de simplification des procédures fiscales.

Les autorités ont : i) créé des comptes-séquestres pour accélérer le remboursement des crédits de TVA ; ii) autorisé la déclaration des revenus et le paiement des impôts en ligne pour les petites entreprises et les microentreprises ; et iii) publié l'audit des dépenses liées à COVID-19, ainsi que les informations sur les marchés publics en rapport avec la pandémie que l'État a passés entre le 20 octobre 2020 et la fin juin 2021, y compris l'identité des bénéficiaires effectifs.

Accélérer l'intégration régionale en i) garantissant à la Commission de la CEMAC les ressources financières et humaines requises ; ii) fixant un tarif extérieur commun pour l'union douanière de la CEMAC ; iii) harmonisant les normes économiques et techniques ; et iv) supprimant les obstacles non tarifaires.

En cours

Les autorités ont poursuivi leurs efforts à l'échelle régionale pour déréglementer la circulation des biens et des personnes et fusionner les deux bourses de Douala, et révisé le cadre législatif concernant les tarifs douaniers pour qu'il soit conforme aux exigences régionales.

Annexe VIII. Stratégie de développement du Cameroun

1. La Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre de la seconde phase de la Vision 2035. L'objectif global de cette vision est de faire du Cameroun un pays émergent d'ici 25 à 30 ans. La Stratégie nationale de développement 2020–2030 (SND30) adoptée en janvier 2020 est le second volet de la stratégie et s'appuie sur le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), qui a fourni les orientations pour les 10 premières années de la mise en œuvre des actions destinées à réaliser la Vision.

2. Dans le contexte de la SND30, le Cameroun entend atteindre ses objectifs en s'appuyant simultanément sur la production locale, les biens d'importation et la promotion des exportations. Le DSCE a souligné que le Cameroun ne pouvait pas envisager de s'industrialiser en comptant uniquement sur ses marchés intérieurs. Les autorités veulent également faciliter l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique – ce qui s'accompagnerait d'interventions publiques ciblées dans des secteurs éminemment stratégiques en utilisant le levier des marchés publics – tout en promouvant l'émergence de champions nationaux dans les secteurs qui conduiront à la transformation structurelle.

3. La SND30 envisage de transformer la structure de l'économie en modifiant radicalement le tissu économique et social pour favoriser un développement endogène et inclusif, tout en préservant les chances des générations futures. Les objectifs poursuivis par la stratégie sont plus particulièrement les suivants :

- mettre en place des conditions propices à une croissance économique forte et durable et favorisant les changements structurels indispensables pour l'industrialisation du pays. Les cibles consistent entre autres dans un relèvement du taux de croissance annuel à 8,1 % en moyenne sur la période 2020-2030, une accélération de la croissance dans le secteur secondaire (hors pétrole) qui la porterait à plus de 8 % à moyen terme et une réduction du déficit de la balance commerciale à 3 % du PIB en 2030 ;
- améliorer les conditions de vie des populations camerounaises et leur accès aux services sociaux de base en obtenant un recul notable de la pauvreté et du sous-emploi. Les cibles visées comprennent : i) un taux de pauvreté ramené à moins de 25 % d'ici 2030 ; ii) un sous-emploi inférieur à 50 % d'ici 2030 ; iii) une augmentation de l'indice du capital humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et un indice de développement humain à 0,70 d'ici 2030 ;
- renforcer les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et renforcer la gestion environnementale pour garantir une croissance économique durable et un développement social durable et inclusif ;
- améliorer la gouvernance pour être plus en capacité d'atteindre les objectifs de développement, entre autres par des actions destinées à améliorer le fonctionnement des institutions et accélérer la décentralisation.

4. La réalisation de ces objectifs se fonde sur huit principes directeurs : i) préserver la stabilité macroéconomique ; ii) énoncer clairement et sans ambiguïté la hiérarchie des divers outils de planification sectorielle, thématique et spatiale ; iii) veiller à l'harmonie, l'équilibre et l'équité sur l'ensemble du territoire ; iv) planifier le développement dans le contexte de la décentralisation ; v) intégrer les actions de rattrapage des retards dans les domaines touchés par des crises à caractère social ou liées à la sécurité ; vi) parvenir à l'unité dans la diversité et améliorer les relations entre l'État et les citoyens ; vii) renforcer la gestion stratégique de l'État et créer les meilleures conditions possibles pour que le secteur privé prenne pleinement sa place et joue un rôle moteur pour l'économie ; viii) tenir compte des engagements internationaux en les replaçant dans leur contexte.

5. Les autorités ont élaboré un plan pour soutenir la production des biens de grande consommation qui influent sur la balance commerciale (riz, poisson, maïs et lait). Ce plan est doté de 30 milliards de FCFA au titre du budget 2021 et vise à soutenir les producteurs des biens concernés. En outre, des mesures fiscales et douanières ont été prises pour promouvoir une agriculture de deuxième génération, favoriser la construction d'usines agroalimentaires et soutenir l'élevage de bétail et l'offre de services de santé.

6. La stratégie vise aussi à terminer les projets d'infrastructure en cours et lancer de nouveaux chantiers. Parmi les projets en cours figurent le barrage de Lom Pangar, le barrage hydroélectrique de Memve'ele et un projet d'approvisionnement en eau potable pour Yaoundé et ses environs. Les autorités prévoient de promouvoir le label « made in Cameroon » dans des secteurs prioritaires (agro-industrie, bois, textiles, industries extractives et métallurgie et industries pharmaceutique et biomédicale). Elles prévoient également de créer des zones économiques pour promouvoir l'émergence de champions nationaux et de renforcer les incitations douanières afin de soutenir les importations d'outils et d'équipements de production, tout en facilitant l'exportation de produits finis. La recherche, le développement et l'innovation visant à encourager le rattrapage technologique et promouvoir les normes constitue une autre priorité. Enfin, la stratégie inclut un plan de développement des industries artistiques et des activités culturelles et créatives, dont l'objectif est de mettre en avant le patrimoine culturel et développer l'industrie cinématographique.

Lettre d'Intention

Yaoundé, le 4 février 2022

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street N.W.
Washington, D.C. 20431
Etats Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'intention pour la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit

Madame la Directrice Générale,

Le Gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre de son Programme Economique et Financier appuyé par un accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2021–24, dans un contexte sanitaire, économique, et sécuritaire difficile. Pour soutenir l'effort de réponse aux besoins de sa balance des paiements et contribuer à la reconstitution des réserves de change régionales, le Gouvernement a adopté un programme de relance économique conforme au programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), qui s'inscrit dans le cadre des engagements contenus dans le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEMAC de Yaoundé du 21 novembre 2019 et réitérés lors de celui du 18 août 2021.

La pandémie à coronavirus (COVID-19) survenue en 2020 dans un contexte sécuritaire difficile, a provoqué une détérioration significative de la situation économique et sociale au Cameroun en 2020 et continué d'affecter durement certains secteurs en 2021. Cependant, l'activité économique a commencé à se redresser et les perspectives sont positives dans un contexte marqué par des grandes incertitudes.

La performance macroéconomique du Cameroun au titre des accords de la FEC et du MEDC est globalement satisfaisante, tandis des retards sont enregistrés au plan des réformes structurelles. Tous les critères quantitatifs périodiques à fin juillet 2021 ont été respectés. Par ailleurs, deux des cinq cibles indicatives ont été respectées. Le critère quantitatif continu sur l'accumulation d'arriérés extérieurs a été respecté, tandis que le plafond du critère quantitatif continu de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (NCED) contractée ou garantie par l'État n'a pas été respecté en septembre, car l'État a signé un nouveau prêt non concessionnel de faible montant (3 milliards de FCFA) pour un projet en dehors de la liste convenue. Le Gouvernement a bon espoir que les objectifs quantitatifs de décembre 2021 seront également atteints. Cependant, étant donné que les objectifs de performance de décembre 2021 ne seront pas connus avant la tenue du Conseil

d'administration prévu en février 2022, nous sollicitons une dérogation d'applicabilité des critères de performance à fin décembre 2021. En outre nous demandons la révision des critères de performance au titre de l'année 2022 en ligne avec les objectifs des autorités.

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de politiques cohérentes avec le maintien de la stabilité extérieure régionale, qui exige le redressement des réserves de change de la BEAC. À cet égard, le Gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC dans la mise en œuvre rigoureuse de la nouvelle réglementation de changes. En vue d'atteindre les objectifs de renforcement des réserves de change, il veillera au respect des obligations de rapatriement des recettes d'exportation, notamment des recettes pétrolières.

Le Gouvernement a accueilli favorablement l'allocation de DTS décidée en août 2021 par le FMI et mise à la disposition du Cameroun. Son utilisation visera à atténuer les effets socio-économiques de la crise tout en préservant les objectifs de réserve de change de la CEMAC. C'est ainsi que nous avons utilisé 50 milliards de FCFA en 2021 et nous envisageons d'utiliser 70 milliards de FCFA en 2022, portant le montant total utilisé à fin 2022 à 57% de l'allocation totale.

Le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) joint à la présente lettre d'intention, supplément à celui du 15 juillet 2021, décrit la situation économique et financière en 2021, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour 2022 et définit les critères quantitatifs et cibles indicatives, ainsi que les repères structurels, jusqu'à fin 2022.

Le Gouvernement sollicite du Conseil d'Administration du FMI d'approuver certaines modifications des objectifs du programme ainsi que d'accorder une dérogation d'applicabilité des critères de performance à fin Décembre. En outre, le Gouvernement demande une dérogation pour la non-observation du critère continu de réalisation relatif au plafond des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties, suite à la signature d'un projet faisant partie de précédentes listes approuvées par le Conseil d'Administration du FMI mais non repris dans la dernière liste, sachant que le montant global des prêts non-concessionnels reste respecté. Le Gouvernement sollicite également l'approbation de modifications des objectifs du programme pour fin mars et fin juin et de nouveaux critères pour fin septembre et fin décembre conformément à la mise à jour des projections macroéconomiques. Par ailleurs, le gouvernement demande une modification du critère continu de performance sur la dette publique. Le plafond nouvellement introduit sur la valeur actualisée des contrats ou de la garantie de nouveaux emprunts extérieurs, remplacerait le plafond nominal sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle, reflétant les réformes de la politique de limitation de la dette du FMI qui sont entrées en vigueur le 30 juin 2021. Ce changement facilitera la gestion de la dette pour atteindre les objectifs de développement et de programme du Gouvernement.

Tenant compte des réalisations au titre du programme à date, ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, le Gouvernement sollicite la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC et du MEDC et le décaissement d'un montant de 82,8 millions de DTS.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage à prendre toutes les mesures complémentaires à cette fin. Les autorités camerounaises consulteront le FMI sur les mesures complémentaires éventuelles avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Gouvernement s'engage à communiquer régulièrement aux services du FMI toutes les informations requises dans les délais prescrits et conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, le Gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente Lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI sur ce Programme.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Joseph Dion Ngute

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes : 1. Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Supplément au Mémorandum de Politiques Economiques et Financières, 2021–22

Janvier 2022

INTRODUCTION

1. Les effets néfastes de la pandémie à coronavirus (COVID-19) survenue en 2020 et le contexte sécuritaire difficile continuent de peser lourdement sur la situation économique et sociale de notre pays en 2021. Il en est résulté en 2020 un fort ralentissement de l'activité économique, un accroissement des dépenses publiques de santé, une baisse sensible des recettes de l'Etat et, partant, une aggravation du déficit budgétaire. L'économie en 2021 a montré des signes de reprise et les perspectives restent relativement favorables malgré quelques incertitudes.

2. Le Gouvernement reste fermement engagé, à prendre toutes les mesures nécessaires pour remettre le pays sur le sentier d'une croissance forte, soutenue et inclusive, à opérer une transformation structurelle de l'économie, et à renforcer sa résilience économique et sociale en cohérence avec la SND30. Partant d'une hypothèse d'atténuation progressive de la COVID-19 dès 2022, l'économie camerounaise devrait consolider la reprise amorcée en 2021 et atteindre un taux de croissance du secteur non-pétrolier de plus de 4,9% dès 2023. L'objectif de la politique économique du Gouvernement à court et à moyen termes reste d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie, en situant le pays sur le sentier de l'émergence. Cela en jugulant d'abord les effets néfastes de la pandémie et, ensuite, en poursuivant la transformation structurelle de l'économie notamment à travers le renforcement de la capacité de résilience du tissu économique local face aux chocs extérieurs, l'achèvement et la mise en service des grands projets d'infrastructure en cours, et le soutien aux branches et filières dont les effets d'entraînement sur l'économie nationale seraient immédiats et durables. La préservation de la stabilité macroéconomique et budgétaire restera évidemment un prérequis pour garantir un environnement favorable à une relance économique inclusive, saine et durable.

3. La SND30 et le Plan de Soutien et de Relance Economique post COVID-19 adoptés en 2020, constituent le cadre de référence des orientations stratégiques. Ils constitueront également dans le cadre d'accords de la FEC et du MEDC, le socle d'une stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance d'ici fin 2022. Notre programme économique restera aussi cohérent avec le cadre stratégique adopté par le comité de pilotage du PREF-CEMAC pour les accords de seconde génération des pays de la CEMAC avec leurs partenaires techniques et financiers internationaux.

EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

4. L'activité économique, fortement impactée en 2020, a amorcé une reprise en 2021. L'économie a été fortement affectée par la situation sanitaire générée par la pandémie en plus des effets négatifs de la crise sécuritaire dans certaines régions. Les estimations provisoires indiquent que la croissance en 2020 a ralenti à 0,5%. Il y a maintenant des indications d'une reprise et nous

prévoyons que la croissance atteindra 3,5% en 2021, en ligne avec les attentes précédentes. La demande intérieure, qui a décéléré en 2020 sous l'effet du ralentissement de la consommation finale, a commencé à se remettre du choc initial. De la même manière, la demande extérieure, qui a fortement baissé en 2020 du fait de la baisse de l'activité économique chez nos principaux partenaires commerciaux (Chine et Europe), en raison des contraintes imposées par la pandémie de la COVID-19, a également commencé à se redresser parallèlement à la reprise de l'économie mondiale. Grâce aux mesures prises par le Gouvernement, l'inflation reste maîtrisée autour de 2,1% en 2021, malgré l'augmentation des prix internationaux notamment ceux des produits alimentaires et du fret maritime.

5. L'exécution du budget au titre de l'exercice 2021 est globalement satisfaisante à fin octobre 2021 et conforme à la Loi de Finances Rectificative (LFR) adoptée en juillet 2021. Le déficit budgétaire base ordonnancements à fin décembre 2021 est projeté à 3,1% du PIB, globalement en ligne avec les objectifs de la LFR. Le niveau de réalisation de recettes pétrolières projetées est inférieur aux objectifs de la LFR mais cette baisse est compensée par la relative bonne tenue des recettes non pétrolières et la maîtrise des dépenses. En raison du décalage en 2022 du 2^{ème} décaissement de l'appui budgétaire du FMI, et afin d'assurer une exécution harmonieuse de la loi de finances 2021, le Gouvernement a procédé à un tirage de 50 milliards de FCFA sur sa dotation DTS équivalente à 208 milliards de FCFA détenus par la Banque centrale. A cet effet, comme en 2009, une convention a été signée avec la BEAC pour l'utilisation de l'allocation des DTS.

6. Le déficit courant extérieur a sensiblement diminué. Au troisième trimestre 2021, l'augmentation des exportations a été plus importante que celle des importations, conduisant à une amélioration sensible de la balance des biens. Dans le même temps, les évolutions des soldes des autres composantes du compte courant ont été modérées. Le déficit extérieur a été essentiellement financé par des flux financiers de capitaux (officiels et non-officiels). En année entière, les exportations aussi bien de pétrole que des produits non-pétroliers devraient fortement rebondir en 2021 grâce à la hausse des cours mondiaux et des quantités s'agissant des non-pétroliers, alors que l'augmentation d'importations sera plus modérée. Le déficit extérieur de 2021 devrait se réduire, atteignant environ 3,4% du PIB contre 3,7% en 2020.

7. La hausse de la masse monétaire est restée forte, sous l'impulsion simultanée des avoirs extérieurs nets, des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'Etat. La masse monétaire en septembre 2021 a augmenté de 15,1% en glissement annuel. Cette évolution est principalement due à la position débitrice nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire qui, bien qu'ayant décéléré, s'est accrue de 39,5%. Dans le même temps, les crédits à l'économie ont progressé de 7,4%, sous l'effet de la hausse des engagements des entreprises publiques non financières. Quant aux avoirs extérieurs nets, ils ont également enregistré une hausse de 16,4%. Pour l'année, la masse monétaire devrait augmenter de 13,8%, portée par une hausse de 36,3% des créances nettes sur l'Etat et une augmentation des crédits à l'économie de 4,4%.

8. La dette du secteur public reste maîtrisée bien qu'elle ait légèrement augmenté en 2021. L'encours de la dette du secteur public à fin octobre 2021 a atteint 44,9% du PIB, soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage du PIB par rapport à fin 2020 et est projeté à 45,4% d'ici

la fin d'année 2021.¹ Cet encours continue de suivre une tendance haussière depuis le début de l'année 2021 du fait principalement : (i) des décaissements des appuis budgétaires dans le cadre du nouveau Programme Economique et Financier (PEF 2021-2024) auprès du FMI et de la Banque mondiale ; (ii) de la prise en compte de nouvelles conventions de dette intérieure pour couvrir la dette flottante, (iii) des émissions plus prononcées des titres publics, notamment l'Eurobond, (iv) et de la dépréciation de l'euro et par ricochet du FCFA par rapport au dollar US. La dette publique extérieure (compte non tenu de la dette non garantie des entreprises publiques) à fin octobre 2021 a atteint 29,6% du PIB et enregistre une augmentation de 0,9 point de pourcentage du PIB par rapport à l'évaluation faite à fin 2020. Suivant les projections, cet encours devrait atteindre 30,1% du PIB à fin décembre 2021. Les nouveaux engagements non-concessionnels sur prêts-projets signés durant les dix (10) premiers mois de l'année 2021 ont porté sur un montant de 146,9 milliards de FCFA, contre 350 milliards de FCFA prévus dans la LF 2022. Ainsi, le cumul des nouveaux engagements sur prêts-projets (non-concessionnel et concessionnel) porte sur un montant de 558,9 milliards de FCFA. Le cumul des décaissements extérieurs effectués au 31 octobre 2021 porte sur 947,9 milliards de FCFA, (dont 300,9 milliards de FCFA sur prêts-projets), contre 964 milliards de FCFA qui étaient prévus dans le plan annuel d'endettement 2021, (dont 703 milliards de FCFA sur prêts-projets).

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER

9. Presque tous les critères quantitatifs périodiques du programme ont été respectés.

Tous les objectifs de performance quantitatifs pour fin juillet ont été atteints. Cependant, trois des cinq objectifs indicatifs n'ont pas été atteints. Les dépenses d'interventions directes de la SNH ont dépassé l'objectif (de 0,2 % du PIB) et la cible sur les dépenses dérogatoires a été dépassée (de 5,5 points de pourcentage) à cause principalement de la recrudescence des défis sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Il en est de même pour la cible d'apurement des arriérés domestiques. Cinq objectifs indicatifs ont ensuite été manqués en septembre.

10. Concernant le critère continu relatif au plafond des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par le Gouvernement :

- un prêt non-concessionnel ne figurant pas dans la liste approuvé par le Conseil d'Administration de Juillet 2021 d'un montant de 2,93 milliards de FCFA a été signé en date du 21 septembre pour la réhabilitation et l'extension du système de distribution d'eau de Buea, Tiko et Mutengene. Ce projet figurait dans la liste des projets approuvés par le Conseil d'administration du FMI lors de la cinquième revue (projet numéro 15 de cette liste).
- à fin Octobre, le montant total des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par le Gouvernement (hors eurobond) est de 147 milliards de FCFA, inférieur au plafond approuvé par le Conseil d'Administration du FMI en Juillet 2021.

¹ Les services du FMI estiment que la dette publique du Cameroun à la fin de 2021 est de 47,2 % du PIB.

11. Les efforts du Gouvernement sur les repères structurels sont fructueux dans certains domaines. Nous avons adopté et publié les textes d'application du code des marchés publics, notamment celui relatif à la mise en place des structures internes de gestion administrative des marchés (repère structurel de septembre). L'audit préparé par la chambre des comptes de la cour suprême (chambre des comptes) des dépenses de l'exercice 2020 liées à la COVID-19 a été publié sur le site du Ministère des Finances (repère structurel de décembre). Nous avons renforcé la responsabilisation des unités d'exécution des projets en fixant, par un décret publié, les modalités de suivi de la performance de tous les programmes et projets financés aussi bien sur ressources domestiques que sur ressources externes (repère structurel de septembre). Compte tenu du temps nécessaire à sa préparation, l'étude diagnostic de la politique fiscale, pour lequel un appui a été sollicité auprès du Département des Finances Publiques du FMI, a été décalée en 2022 (repère structurel d'octobre). Ce diagnostic permettra la formulation de nouvelles pistes d'amélioration de la mobilisation des ressources, d'élargissement de l'assiette fiscale et contribuera au développement économique.

12. Le Gouvernement reste fermement déterminé à achever les autres mesures structurelles en cours de mise en œuvre mais qui prennent plus de temps que prévu pour être finalisées.

- Quatre cabinets chargés de la réalisation des audits de tous les arriérés de paiement de l'Etat sur la période 2000-2019 ont été sélectionnés. Ces audits fourniront la base pour un plan d'apurement des arriérés certifiés (repère structurel de décembre).
- Les études diagnostiques des trois grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER) sont en cours. Celle du PAD est en cours de finalisation, tandis que celles de CAMTEL et CAMWATER sont en cours de contractualisation et seraient finalisées et transmises aux services du FMI d'ici fin Juin 2022.
- L'inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes à fin 2020 est en cours de finalisation et le rapport y relatif sera disponible en avril 2022. Ce dernier servira de base à l'élaboration d'un plan d'apurement de ces dettes.
- Les dirigeants de la caisse de dépôts et de consignation n'ont pas encore été nommés. La procédure de désignation des dits dirigeants est en cours.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2022 ET A MOYEN TERME

A. Cadre macroéconomique

13. Les perspectives de croissance économique restent positives mais avec des incertitudes. Sous l'hypothèse d'une atténuation progressive de la COVID-19, la reprise de la croissance économique, soutenue par le secteur non-pétrolier et amorcée en 2021, va franchir 4,8% dès 2023. La croissance annuelle moyenne du secteur pétrolier sur la période 2022-26 serait proche

de zéro, l'accroissement de la production gazière ne faisant que compenser l'épuisement des champs pétroliers.

14. L'objectif de la politique budgétaire pour la période 2022-2024 reste la poursuite graduelle de la consolidation budgétaire en vue d'assurer la soutenabilité à moyen et à long terme des finances publiques et garantir la bonne mise en œuvre de la SND 30 conformément au programme économique et financier conclu avec le FMI. A cet effet, un accent particulier sera mis sur le renforcement de la mobilisation des recettes internes non pétrolières, ainsi que sur la maîtrise et l'amélioration des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire global de 3,2% en 2021, à 1,8% en 2022, 0,3 en 2023 et 0,5% en 2024. À cette fin, nous élaborerons et mettrons en œuvre une stratégie de revenue à moyen terme, appuyée par l'assistance technique du FMI, qui couvrira à la fois l'administration de l'impôt et la politique fiscale. Dans ce cadre, l'action publique sera au cours de cette période orientée sur la mise en œuvre du plan de relance économique, la riposte sanitaire (avec un accent particulier sur le déploiement de la vaccination), la reconstruction des régions marquées par les crises sécuritaires (extrême nord, nord-ouest et sud-ouest), le renforcement du processus de décentralisation, la mise œuvre de la Couverture Santé Universelle et le renforcement des filets sociaux.

15. L'utilisation de l'allocation de DTS tiendra compte de la nécessité d'atténuer les effets socio-économiques de la crise tout en préservant les objectifs de réserve de change de la CEMAC. Pour faciliter le financement du budget en 2022 et aider à atténuer l'impact socio-économique de la crise du COVID-19, nous envisageons d'utiliser 70 milliards de FCFA de cette allocation en 2022, ce qui portera le montant total utilisé jusqu'à fin 2022 à 120 milliards de FCFA soit 57% de l'allocation reçue.

16. Le déficit courant extérieur devrait s'améliorer et se situer vers 3% du PIB à moyen terme. La mise en œuvre des programmes de relance des exportations et de substitution aux importations ainsi que le renforcement en cours de l'intégration régionale devraient contribuer à une réduction progressive du déficit du compte courant pour se stabiliser à environ 3% du PIB dans le moyen terme. Des recettes d'exportation non pétrolières plus élevées et une croissance plus faible des importations devraient compenser le fléchissement des recettes d'exportation de pétrole en ligne avec les projections des prix internationaux du pétrole. Cela contribuera également à consolider les avoirs extérieurs nets de la région, l'objectif étant d'atteindre un taux de couverture de près de 5 mois d'importation pour la région dans le moyen terme.

17. La politique monétaire restera orientée vers la réalisation des objectifs de la CEMAC en matière d'inflation et de réserves de change. La reprise économique post COVID-19 et la réduction subséquente des pressions pour financer le déficit budgétaire offriront à la BEAC des marges de manœuvre pour réduire la croissance de la masse monétaire et relever le taux de couverture extérieure de la monnaie, sans risques pour la stabilité du système financier.

18. Des risques internes et externes pourraient toutefois affecter ces perspectives économiques du Cameroun. Les risques externes qui pourraient peser sur la croissance comprennent principalement les incertitudes liées (i) à la durée et à l'intensité de la pandémie à

coronavirus (COVID-19), (ii) au niveau et à la volatilité des prix des produits de base, (iii) à la persistance des tensions commerciales internationales, et (iv) à l'afflux des réfugiés en provenance des pays voisins. Sur le plan intérieur, une aggravation de l'insécurité dans les régions actuellement en conflit, l'afflux des réfugiés en provenance des pays voisins et une dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic pourraient nuire aux efforts de consolidation budgétaire en cours et à la mise en œuvre des réformes. Néanmoins, le dynamisme du secteur non-pétrolier pourrait aider à atténuer l'impact négatif de ces risques.

B. Politique budgétaire en 2022

19. En matière de finances publiques, l'objectif de la Loi de Finances de 2022 (LF22) reste de réduire le déficit conformément à nos objectifs à moyen-terme, tout en soutenant la reprise de l'économie. A cet effet, un accent particulier est mis sur le renforcement de la mobilisation des recettes internes non pétrolières, ainsi que sur la maîtrise et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, afin de réduire le déficit budgétaire global base ordonnancements de 3,1% du PIB en 2021 à 1,8% en 2022 et de maintenir la dette publique en dessous de 50% du PIB. A cet égard, la loi de finances fixe un objectif de mobilisation supplémentaire de recettes non pétrolières de 0,8% du PIB.

20. Du point de vue l'orientation de l'action publique, la LF22 est articulée autour de quatre piliers :

- **Economie** : La LF22 vise la consolidation de la dynamique de croissance économique en jugulant les effets néfastes de la pandémie. A ce titre, un accent est mis prioritairement sur la mise en service des grands projets infrastructurels, la poursuite de la politique d'import-substitution à travers notamment la mise en œuvre du plan de soutien à la production des biens de grande consommation et l'amélioration du climat des affaires.
- **Sécurité**. La LF22 prend également en compte le maintien de la veille sécuritaire et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de résorption de la crise sécuritaire, notamment à travers l'opérationnalisation du plan de reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.
- **Plan social**. La LF22 est orientée vers la poursuite de la stratégie globale de riposte sanitaire face à la pandémie, en renforçant le dispositif de veille sanitaire et en maintenant la stratégie de déploiement de la vaccination. Elle est également tournée vers la poursuite de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU). De même, la mise en œuvre de la politique de soutien aux ménages vulnérables à travers le Projet Filets Sociaux reste de mise et sera élargie aux ménages durement affectés par la pandémie.
- **Gouvernance**. Les priorités portent notamment sur la consolidation des acquis et le renforcement du processus de décentralisation. Dans ce sens et à titre d'innovation, le champ des collectivités territoriales décentralisées bénéficiant de la Dotation générale de la décentralisation a été élargi aux Communautés Urbaines. L'accent sera également mis sur la poursuite de l'apurement de la dette intérieure y compris les arriérés de l'Etat, l'intensification de

la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor, la simplification de la procédure de dépenses et l'amélioration des délais de règlement des dépenses.

21. La LF22 apporte des évolutions significatives, outre les mesures fiscales, douanières et financières traditionnelles. Les trois évolutions majeures sont : le changement de référentiel comptable ; la poursuite de la politique de rationalisation des ressources de la parafiscalité affectée à certains organismes publics ; et l'introduction dans la loi des finances d'une annexe dédiée à la budgétisation sensible au Genre. La LF22 procède également à : l'affectation de nouvelles recettes à certains comptes d'affectation spéciale ; à la mise en place de nouveaux programmes budgétaires dans les administrations publiques ; et à la reconduction du mécanisme d'habilitation du Gouvernement en vue de l'octroi des garanties aux établissements et entreprises publics sur leurs emprunts extérieurs.

22. En ce qui concerne les recettes, un accent particulier est mis sur le renforcement de la mobilisation des recettes internes non pétrolières. La LF22 prévoit que ces recettes s'amélioreront grâce à la poursuite des réformes d'administration fiscale et de la reprise de l'activité économique. Dans un contexte de relance économique post COVID-19 et au regard des incertitudes qui persistent, le Gouvernement adoptera les nouvelles mesures de politique fiscale après la finalisation de l'audit y afférent. Ainsi, les mesures adoptées au titre de la LF22 se sont limitées à la taxe sur les transferts d'argent et au régime fiscal des organismes sans but lucratif.

23. En ce qui concerne les dépenses, l'effort de rationalisation se traduit par la poursuite de l'application de la stratégie 'zéro valeur' qui consiste à geler la croissance des dépenses de fonctionnement (hors salaires) de toutes les administrations d'une année à l'autre, et à effectuer les arbitrages sur l'espace budgétaire disponible en fonction des défis prioritaires de la période.

C. Réformes structurelles des finances publiques en 2021 et 2022

Réforme de la gestion des finances publiques

24. La présentation du projet de la LF22 a rompu avec les anciennes présentations au niveau de la classification économique et utilise une nouvelle codification, dans l'optique de l'implémentation de la comptabilité patrimoniale de l'Etat dès 2022, soutenu par l'assistance technique d'AFRITAC et de l'Agence Française de Développement. Ces modifications ont eu un impact sur le format de la LF22, la configuration des masses budgétaires, les règles et procédures d'exécution, et sur la comptabilisation des opérations.

25. Le Gouvernement poursuit les réformes visant à améliorer la qualité de la dépense publique et la gestion de la trésorerie, telles que définies dans notre programme de réformes des finances publiques.

- Le Gouvernement continuera d'améliorer les opérations du Trésor
 - Nous avons procédé à ce jour aux recensements de l'ensemble des comptes à transférer au CUT (repère structurel) et à la signature d'une convention avec la BEAC sur la gestion du

CUT. L'approfondissement des réformes de gestion de la trésorerie et l'opérationnalisation du compte unique du trésor (CUT) en liaison avec la BEAC qui coordonne les travaux de configuration de la plateforme technique du CUT pour les six Trésors publics nationaux de la zone CEMAC. La finalisation et l'implémentation de ladite plateforme a été projetée par la BEAC pour la fin du premier trimestre 2022.

- Afin d'améliorer le suivi et la transparence de l'exécution du budget, des plans d'engagement réalistes permettant l'élaboration des plans de trésorerie mensuels crédibles sont une priorité ainsi que la nécessité d'une autorisation préalable pour tous les paiements de Trésor, et les procédures exceptionnelles resteront limitées.
- Afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des dépenses en capital, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes pour améliorer la sélection des projets, la planification et l'exécution des investissements, particulièrement par :
 - Le décret fixant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des programmes et projets financés aussi bien sur ressources internes ordinaires que sur ressources externes a été signé et publié en septembre 2021 (repère structurel) et sera désormais appliqué. Le décret précise la signature de contrats de performance standardisés, et l'adossement de la rémunération des responsables de ces unités d'exécution à des indicateurs de performance bien définis. Ces contrats de performance incluront, entre autres, la préparation de rapports trimestriels avec des indicateurs de mise en œuvre physique et financière du projet, la révision du plan de décaissement et des dépenses de gestion du projet.
 - La création d'un fonds de maturation et d'indemnisation des projets d'investissement publics pour assurer une maturation plus efficace et rapide des projets, ainsi qu'une meilleure exécution de tous les projets financés sur ressources internes ordinaires et/ou externes ;
 - La mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de prise en compte des charges récurrentes pour l'évaluation des besoins annuels nécessaires pour le maintien, l'entretien, la maintenance et l'amortissement du patrimoine de l'Etat.
 - Le renforcement de la gestion des investissements publics par la mise en œuvre des textes du Code des marchés publics, notamment ceux relatifs à la mise en place des structures internes de gestion administrative des marchés, adopté et publié en septembre 2021 (repère structurel).
 - L'adoption d'un cadre juridique et réglementaire unique régissant les Partenariats Public-Privé (PPP) afin que tous les projets en PPP obéissent à un cadre unique avant fin Décembre 2022 (repère structurel).
- Le Gouvernement envisage également des mesures pour renforcer les dépenses courantes.

- Le Gouvernement va accélérer la mise en place du mécanisme de transferts monétaires conditionnels au profit des ménages les plus vulnérables en collaboration avec la Banque mondiale.
- Le Gouvernement mènera une étude diagnostic du système de retraite de l'administration publique (agents de l'Etat), assortie de recommandations pour son amélioration avant fin mai 2022 (repère structurel).

Réformes de l'administration de l'impôt

26. La LF22 a mis en place des mesures pour rationaliser la parafiscalité. Elle a élargi le champ des organismes publics faisant l'objet de plafonnement des taxes qui leur sont affectées. Les excédents de recettes ainsi dégagés par rapport aux plafonds fixés dans la loi de finances, seront reversés dans le compte unique du trésor pour soutenir les dépenses du budget de l'Etat.

27. La LF22 introduit l'affectation de nouvelles recettes à certains comptes d'affectation spéciale (CAS). Elle modifie certaines dispositions afin d'affecter de nouvelles natures de recettes à certains comptes d'affectation spéciale. Cette affectation vise à renforcer le potentiel de leurs recettes respectives, afin d'optimiser leur fonctionnement, étant donné qu'un critère important conditionnant leur existence, réside dans leur capacité à produire des recettes propres.

28. La LF22 introduit des mesures spécifiques pour augmenter les recettes fiscales qui devraient rapporter 20 milliards de FCFA supplémentaires. Les mesures principales portent sur l'institution d'une taxe sur les transferts d'argent, une augmentation du droit d'accise spécial pour financer les administrations locales et une augmentation des droits d'exportation des grumes.

29. La Direction Générale des impôts (DGI) poursuivra les efforts entamés pour améliorer le recouvrement des recettes, lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, et assurer l'intégrité des fichiers des contribuables et des systèmes informatiques à travers :

- La simplification et la digitalisation des procédures dans tous les segments de la gestion de l'impôt, à savoir : immatriculation, télédéclaration, obtention et transmission en ligne des documents fiscaux, suivi des requêtes, paiement des impôts et taxes ; émission des rappels d'impôts et notification des redressements ;
- La mise en place de la facturation électronique pour assurer la traçabilité et le suivi fiscal exhaustif des opérations et l'optimisation du suivi de la TVA et des droits d'accises ;
- L'informatisation complète de la chaîne de suivi du contrôle fiscal, de la collecte du renseignement à but fiscal, à l'émission des rappels d'impôts, en passant par la programmation, l'exécution matérielle des contrôles en entreprise, et la notification des redressements.
- Le renforcement du suivi de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à travers la mise en œuvre de la déclaration universelle du revenu avant le 30 juin de chaque année ;

30. La DGD, quant à elle poursuivra la consolidation des acquis des réformes mises en œuvre en renforçant les mesures en cours d'optimisation des recettes, de facilitation en vigueur et de transformation de l'économie camerounaise. Il s'agira de :

Optimiser les recettes par :

- La poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale en lien avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ;
- La poursuite de l'interfaçage avec le système d'information de la DGD CAMCIS à celui du MINTRANSPORT afin d'endiguer la fraude à l'immatriculation des véhicules ;
- Le renforcement de la collaboration avec le MINFOF, la SGS et les autres partenaires techniques dans le cadre de la prise en charge du bois à l'exportation et la capitalisation des résultats des travaux de la réconciliation des bases de taxation avec la Société Générale de Surveillance (SGS) ;
- L'amélioration de la stratégie de recouvrement et du suivi des restes à recouvrer à travers :
 - le paiement au comptant des droits et taxes de douane relatifs aux importations destinées à la commande publique ;
 - la signature des protocoles d'accord avec les entreprises publiques afin d'asseoir une plateforme commune de monitoring et de règlement des restes à recouvrer (exemple : ENEO, PAD) ;
 - l'automatisation du suivi des créances et la suspension de l'octroi des facilités (moratoires, enlèvements directs, crédits des droits et taxes, régimes suspensifs et économiques) aux entreprises débitrices de l'Etat.

Améliorer le climat des affaires. Il s'agit de :

- Poursuivre le processus de dématérialisation des opérations du commerce extérieur avec un encrage optimal vers la digitalisation des procédures et des contrôles notamment à travers la mise en exploitation des modules restant de CAMCIS ;
- Poursuivre, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation (CONAFE), des réformes relatives à la réduction des délais et coûts de passage des marchandises

Renforcer les capacités opérationnelles de l'Administration des Douanes en matière de lutte contre la fraude à travers l'aménagement d'outils d'optimisation des contrôles à l'instar de :

- L'instauration d'une procédure d'alerte permettant aux intermédiaires agréés d'informer l'Administration des Douanes lorsqu'ils ont un soupçon sur la régularité d'une transaction financière effectuée avec l'étranger dans le cadre du commerce extérieur ;
- L'amélioration de la comptabilisation et de la valorisation des exportations ;
- La poursuite de l'opération Halte au Commerce Illicite (HALCOMI) dans le cadre de la lutte contre la fraude, contrebande et les autres grands trafics.

Consolider une fiscalité de développement axée sur le soutien au secteur productif ainsi que la promotion de la transformation locale et l'accompagnement des exportations à travers la mise en œuvre de la politique d'import-substitution

31. Les travaux conjoints de la DGI et de la DGD sur la base des données de l'application « FUSION » se renforce et devraient garantir la collecte, le partage et l'exploitation d'informations entre les deux structures. Cette activité s'appuiera notamment sur :

- La poursuite de l'assainissement du fichier des contribuables à travers la migration intégrale du fichier sécurisé de la DGI dans le système d'information de la DGD (CAMCIS) ;
- Le renforcement du suivi et de la sécurisation des personnes non salariées ni professionnelles qui effectuent toujours des opérations du commerce extérieur à travers l'implémentation d'un mécanisme d'alerte en cas d'opérations non conformes au statut de salarié ;
- la création d'un fichier unique de contribuables ayant des dettes douanières et des dettes fiscales et la fusion du dispositif de délivrance de l'ANR à celui du quitus douanier pour en faire un document unique.

Réforme de la politique fiscale

32. Une amélioration sensible de la pression fiscale exige une réforme de la politique fiscale ainsi que de l'administration fiscale. L'élargissement de l'assiette demeure un défi au regard du poids considérable de la dépense fiscale, du poids du secteur informel dans l'économie, et de la faible contribution fiscale de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le Gouvernement entend réaliser une étude diagnostique de la politique fiscale, avec l'assistance technique du FMI en vue de l'identification des mesures de politique fiscale supplémentaires à court et moyen termes. Cette étude pourrait évaluer les leviers de politique fiscale suivants :

- La réduction de certaines dépenses fiscales qui restent encore considérables représentent 21% de recettes fiscales non pétrolières et 2,6% du PIB en 2019, selon le rapport sur la dépense fiscale annexé à la LF21. Ceci comprend l'exonération fiscale à l'importation pour les projets financés par les bailleurs.
- La rationalisation du régime fiscal des marchés à financement extérieur à travers la suppression effective du régime de prise en charge des impôts et taxes ;
- L'élargissement de l'assiette des taxes sur le secteur du transport en fondant en un prélèvement unique la multiplicité des impôts et taxes actuels dus par les transporteurs ;
- Une refonte de la fiscalité immobilière en prélude à la réforme de la fiscalité locale ;
- Appliquer les droits d'accises à certains produits susceptibles d'être produits localement ;
- La poursuite de l'implémentation des mesures relatives à la politique de l'import-substitution notamment l'élargissement de l'assiette fiscale, par la soumission de certains biens susceptibles

d'être produits localement au droit d'accises, la promotion des exportations et le renforcement de l'offre nationale en produits de grande consommation.

- Le recouvrement des arriérés d'impôts des entreprises publiques qui pourrait générer des recettes supplémentaires d'environ 1,5% du PIB. Le Gouvernement accélérera le recouvrement des arriérés d'impôts et mettra en œuvre des mesures pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

D. Politique d'endettement et gestion des passifs contingents

33. Le Gouvernement est déterminé à renforcer la viabilité de la dette. Le risque de surendettement étant toujours élevé, la politique d'endettement vise à rationaliser le rythme des nouveaux engagements extérieurs, tout en privilégiant les emprunts concessionnels. Le recours à l'endettement non-concessionnel sera limité au financement de projets hautement prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible et dont les rentabilités socio-économiques et financières sont avérées.

34. La LF22 fixe les plafonds d'endettement pour 2022. La LF22 fixe le plafond global des nouveaux engagements extérieurs à 650 milliards de FCFA pour les emprunts directs de l'administration centrale, dont 230 milliards de FCFA au titre des emprunts non-concessionnels et 420 milliards de FCFA au titre des emprunts concessionnels. Le plafond des garanties extérieures accordées aux établissements et entreprises publics et aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) est fixé à 40 milliards de FCFA. Elle prévoit également une garantie exceptionnelle de 200 milliards de FCFA pour les emprunts intérieurs des entreprises publiques, privées et les CTD. Le recours aux émissions de titres publics, par obligations du Trésor, pour le financement du budget est plafonné à 350 milliards de FCFA.

35. Les nouveaux emprunts extérieurs seront limités aux plafonds révisés du programme conformément à la nouvelle politique de limitation d'endettement du FMI.

- Jusqu'à modification par le Conseil d'administration, le plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État sera fixé à zéro, ajusté à la hausse exclusivement pour les projets spécifiés dans le tableau 1 du PAT de Juillet 2021, jusqu'à un maximum déterminé par la différence entre (i) 300 milliards de FCFA, et (ii) le montant de l'ajusteur appliqué à fin décembre 2021.
- Suite à l'approbation par le Conseil de la première revue, le plafond nouvellement introduit de 512,9 milliards de FCFA, qui porte sur la valeur actualisée des nouveaux contrats ou des garanties sur emprunts extérieurs du Gouvernement, remplacera le plafond nominal sur les emprunts non concessionnels, conformément aux réformes de la politique du FMI de limitation de l'endettement qui est entrée en vigueur le 30 juin 2021. Ce changement facilitera la gestion de la dette pour atteindre les objectifs de développement du Gouvernement et du programme.

36. Le Gouvernement réaffirme le rôle central du Comité National de la Dette Publique (CNDP) dans la gestion de la dette. Toutes les propositions d'endettement, y compris celles des

entreprises publiques et des CTD, ainsi que les projets financés en PPP, et toutes les demandes d'octroi de garantie, nécessitent l'approbation du CNDP (tenant compte de leur impact sur la viabilité de la dette). La formulation de la stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT) restera ciblée pour faciliter l'élaboration de plans d'emprunt annuels cohérents. La stratégie de communication sera également renforcée pour une meilleure compréhension par les différents acteurs des objectifs de gestion de la dette.

37. Le Gouvernement reste déterminé à apurer les arriérés intérieurs. Dès 2020, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) a commencé à apurer les restes à payer audités des postes comptables antérieurs à 2019. Le nombre des titres validés s'est situé à 4 508, correspondant à un montant de 50,6 milliards de FCFA. Les restes à payer exigibles ont été réglés.

38. Le Gouvernement a par ailleurs engagé un audit de la dette flottante qui couvre tous les arriérés de paiements des prestations exécutées au profit des Administrations Publiques, des Etablissements Publics, des Entreprises Publiques et des Collectivités Territoriales Décentralisées pour la période 2000-20. Quatre cabinets ont déjà été sélectionnés, les opérations ont démarré et les rapports sont attendus à fin juin 2022 pour la mise en place des plans d'apurement des créances définitivement validées au terme de ce processus.

39. Le stock des SENDs hors aide budgétaire a légèrement augmenté en 2021. Le stock de SENDs externes, appui budgétaire exclu, est passé de 3 147 milliards de FCFA à fin 2020 à 3 496 milliards de FCFA en octobre 2021, principalement en raison de nouveaux prêts concessionnels. Le plan de décaissement des SENDs en 2022 sera mis en cohérence avec les dépenses sur financements extérieurs inscrites dans le cadrage et le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour réaliser une réduction graduelle du stock. En outre, le Gouvernement va commencer à annuler les SENDs sur les anciens projets non performants et rechercher de nouveaux financements appropriés pour la finalisation desdits projets si nécessaire.

E. Réforme des entreprises publiques et gestion des passifs contingents

40. Le Gouvernement continuera de renforcer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques afin d'améliorer la prestation des services publics et de limiter les risques budgétaires. En particulier,

- Le Gouvernement s'assurera de la mise en œuvre de la réforme des entreprises et établissements publics découlant des lois de N° 2017/011 et N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant respectivement Statut Général des entreprises publiques et Statut Général des établissements publics. En ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI de mars 2021, les textes de ces lois et leurs décrets d'application du 19 juin 2019, seront complétés pour renforcer la maîtrise des risques budgétaires, la classification et le fonctionnement des organes de gouvernance des entreprises publiques.
- Afin de rationaliser son portefeuille et réduire les risques budgétaires éventuels, le Gouvernement s'attèle à parachever les études diagnostiques pour évaluer la viabilité des

entreprises publiques concernant CAMTEL, CAMWATER, et le Port Autonome de Douala au plus tard en juin 2022 (repère structurel), et s'engage à réaliser des audits d'autres entreprises publiques déficitaires et/ou très endettées. Il entend réaliser une étude diagnostique de tous les prix homologués ou administrés des produits des entreprises publiques avec pour objectifs de revoir, si nécessaire, leur formule de détermination et/ou leur libéralisation éventuelle au plus tard en décembre 2022.

- Le Trésor public continuera de procéder au paiement trimestriel des consommations dues par l'Etat auprès des services utilitaires (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA, CAMPOST, SIC, HYSACAM, CAMRAIL) sur la base des dotations budgétaires annuelles suffisantes afin de limiter la résurgence d'un volume important de dettes croisées avec ces entités. En retour, ces entités devront s'acquitter convenablement de leurs obligations fiscales. Un inventaire à fin décembre 2020 des dettes croisées entre l'Etat et les entreprises d'une part, et entre les entreprises d'autre part, sera achevé en juin 2022, pour les 30 entreprises publiques et/ou de services utilitaires ayant les dettes fiscales ou les créances les plus importantes selon le Livre Vert annexé au budget 2021.
- Les entreprises publiques qui ont bénéficié de prêts rétrocédés ou avalisés devront s'acquitter de leurs obligations contractuelles telles que spécifiées dans les accords de rétrocession ou d'aval. A cet égard, le Gouvernement engagera des discussions avec les entreprises publiques concernées afin de définir un plan de recouvrement des impayés dus sur les échéances réglées par l'Etat pour leur compte, d'une part, et fixer les modalités de suivi efficace permettant aux entreprises publiques de régler à bonne date les échéances de dettes rétrocédées ou avalisées par l'Etat et d'éviter d'accumuler de nouveaux impayés. Pour les nouveaux financements, le Gouvernement veillera à introduire plus de sûreté et des dispositions pour recouvrer le service de la dette à bonne date. Les montants attendus des entreprises publiques au titre de la dette rétrocédée ou avalisée seront clairement identifiés et inscrits dans la Loi de Finances.

41. Concernant la gouvernance des entreprises publiques, le Gouvernement s'assurera que leurs conseils d'administration comprennent des agents hautement qualifiés ayant une expertise dans l'industrie/le secteur et la gestion, renforcera les systèmes de contrôle interne, et exigera la production et publication des états financiers annuels audités, la soumission de leur plan d'affaires, conformément à la loi portant Statut Général des entreprises publiques et celle portant Statut Général des établissements publics. Par ailleurs, le rôle de conseiller du Gouvernement sur les politiques visant à améliorer la performance et à réduire les risques budgétaires sera attribué à une structure transversale de pilotage et de coordination de la politique de l'Etat actionnaire.

- S'agissant de la rémunération des dirigeants et des administrateurs, le Gouvernement introduira d'autres critères pour la classification des entreprises et établissements publics avant la fin du cycle triennal d'évaluation en cours, en tenant compte des meilleures pratiques internationales en la matière.
- Le Gouvernement entend rationaliser le portefeuille de l'Etat. Cela exige de réduire la présence du secteur public dans les domaines où le secteur privé peut plus efficacement opérer, fusionner les établissements ou entreprises publiques qui offrent des services similaires dans un même

secteur ; et recourir le cas échéant à des partenariats public-privé (PPP) avec un cadre institutionnel solide. A cet effet, le cadre légal et réglementaire régissant les PPP sera modifié, en conformité avec les directives régionales, afin d'améliorer la transparence, préciser les modalités de sa mise en application, et assurer que tous les projets en PPP obéissent à un cadre unique.

- Par ailleurs, la CTR établira un tableau de bord régulièrement mis à jour des risques par entreprise publique, qui permettra de réaliser une cartographie des risques du portefeuille de l'Etat, globalement et par secteur.

42. Afin d'améliorer la performance des entreprises publiques, le Gouvernement entend mener une politique orientée vers : (i) la signature de contrats programmes spécifiant les obligations de service public, les coûts unitaires (comme base de paiement des subventions), ainsi que les indicateurs mesurables de la quantité de production et de la qualité des services à fournir ; (ii) la réduction progressive des subventions aux entreprises à faible niveau de performance ; (iii) l'introduction dans le marché boursier des grandes entreprises publiques des secteurs industriels ; et (iv) la mise en place de mesures d'accompagnement basées sur une meilleure exploitation du marché local. L'identification claire des obligations de service public des entreprises publiques et la quantification de l'output et des coûts unitaires associés sont essentielles pour évaluer la performance financière et l'efficacité opérationnelle d'une entreprise publique, ainsi que la nécessité des subventions gouvernementales pour ses opérations. Le Gouvernement institutionnalisera, par instruction du MINFI, une gouvernance par contrats programmes afin d'améliorer la performance des entreprises publiques concernées et publiera ces contrats programmes et les rapports d'évaluation sur le site officiel du MINFI avant fin juin 2022 (repère structurel)

43. Concernant la SONARA, le Gouvernement poursuivra les mesures visant sa viabilisation financière. Il s'agit de :

- Conclure dans les meilleurs délais les négociations sur la restructuration de la dette vis-à-vis des Traders (fournisseurs de pétrole brut et de produits pétroliers finis) dans les mêmes conditions que celles conclues avec les banques.
- Valider mensuellement les manques à gagner et/ou trop perçus éventuels, et régler les montants dus par la partie débitrice dans un délai maximum de 120 jours.
- Exiger de la SONARA le paiement régulier des taxes et droits de douane dues par elle au Trésor public.
- Maintenir à la SONARA un volume des autorisations d'importations des produits pétroliers compatibles avec ses engagements financiers.

F. Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier

44. Le Gouvernement s'associe aux efforts engagés par les autorités régionales pour préserver la stabilité de l'arrangement monétaire, qui passe par le redressement des réserves de la BEAC. Il s'engage à faire respecter la mise en application de la nouvelle réglementation des changes dans tous les aspects de cette réglementation qui lui incombent. En particulier,

- Le Gouvernement va poursuivre le recensement des comptes détenus par les entreprises publiques à l'étranger et leur exiger de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation des changes dans le cadre de l'ouverture des comptes off-shore.
- Le Gouvernement s'assurera, en liaison avec la BEAC, avant la signature de nouveaux contrats de concession ou d'accord de partage des recettes avec les industries extractives de leur concordance avec les dispositions de la réglementation des changes. Le Gouvernement prendra également les mesures nécessaires, pour que le nouveau code pétrolier soit pleinement conforme à la réglementation des changes en vigueur de la CEMAC.
- Le Ministère des Finances poursuivra les actions déjà engagées en vue de mettre en place une plateforme informatique d'échange de données entre la BEAC, les Banques, la DGTCFM et la DGD pour faciliter le contrôle et le suivi du rapatriement des recettes d'exportation et les transactions financières avec l'extérieur. Dans cette perspective, il veillera à la signature d'un protocole d'échange de données du commerce extérieur incluant les banques commerciales, les établissements de microfinance, les bureaux de change, la DGD, la DGTCFM et la BEAC.

45. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes visant à renforcer la stabilité du secteur financier et à réduire les prêts non-performants. À cet effet :

- Il veillera à la finalisation dès que possible dans les délais fixés par la COBAC à la restructuration des deux banques en difficulté, et à l'ouverture du capital au secteur privé en temps opportun.
- Il reste déterminé à poursuivre la formation des juges et greffiers sur la résolution des conflits bancaires et à transformer les chambres commerciales existantes en tribunaux de commerces spécialisés ayant en leur sein des juges formés au contentieux commercial.
- Il continuera d'encourager les banques et établissements financiers à renseigner systématiquement le répertoire national des sûretés mobilières (RNSM).
- Le Gouvernement reste déterminé à renforcer le fonctionnement de la SRC afin de permettre à cette société d'accomplir avec efficacité ses nouvelles missions.

46. Le Gouvernement entend prendre un ensemble d'actions pour développer le secteur financier, pilier indispensable à l'industrialisation et la transformation structurelle de l'économie. Telles que spécifiées dans la SND30, les interventions du Gouvernement seront articulées autour de six axes : (i) l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire – pour laquelle nous avons lancé l'élaboration d'une stratégie nationale ; (ii) le développement du financement local des investissements et des exportations ; (iii) le renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations ; (iv) le développement du crédit fournisseur ; (v) l'apport de la Diaspora camerounaise et le rapatriement des capitaux placés à l'étranger ; et (vi) le développement des talents et compétences financières. Le Comité National Economique et Financier (CNEF) pilote actuellement la mise à jour de la stratégie nationale de développement du secteur financier.

47. Par ailleurs, le Gouvernement entend diversifier à moyen terme la base d'investisseurs en titres d'État avec l'objectif de renforcer la capacité de financement de l'Etat tout en

développant la culture de l'épargne et de la protection sociale. En collaboration avec la BEAC, le Gouvernement va élaborer en 2022 une stratégie pour encourager la participation des investisseurs non bancaires (assurance, caisse de retraite, particuliers, etc.), particulièrement aux émissions à maturité longue et pour assurer le respect du cahier des charges des Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT) qui, entre autres, contient l'obligation de cession partielle de leurs souscriptions à la clientèle.

G. Compétitivité et développement du secteur privé

48. Le Gouvernement reste résolu à remédier aux obstacles structurels qui nuisent au développement du secteur privé et à la diversification de l'économie. Ils comprennent des infrastructures insuffisantes, des coûts des facteurs élevés, un accès limité au financement, des distorsions diverses (main d'œuvre inadaptée, système juridique et judiciaire à parfaire). En ligne avec la SND30, le Gouvernement mettra en œuvre les choix stratégiques notamment la promotion des infrastructures de base, le renforcement de la gouvernance pour renforcer la compétitivité et promouvoir le développement du secteur privé.

49. Des consultations régulières avec le secteur privé sont importantes. Le Gouvernement s'est engagé à renforcer le format de concertation formelle avec le secteur privé en instituant des groupes thématiques qui tiendront des rencontres au moins semi-annuelles pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Cameroon Business Forum avant fin mars 2022 (repère structurel).

50. La facilitation des échanges avec le reste du monde continuera à jouer un rôle capital dans le développement et le renforcement de la compétitivité du Cameroun. Pour améliorer les performances du commerce transfrontalier, le Gouvernement s'engage à appuyer les initiatives régionales de migration du système d'information douanier, à limiter les contrôles intermédiaires de transport des marchandises en transit en des check-point conventionnels, à simplifier les procédures et formalités administratives pour les échanges transfrontaliers. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de réduire les délais de passage portuaire des marchandises à l'importation, à l'exportation et au transit ; (ii) de réduire les coûts de passage portuaire à l'importation et à l'exportation ; (iii) de parachever le processus de dématérialisation des procédures sur les plateformes portuaires ; (iv) de mettre en œuvre les mesures de l'Accord sur la Facilitation des Echanges. A cet effet, le Gouvernement veillera au bon fonctionnement du Comité National de Facilitation des échanges (CONAFE), instance partenariale et participative regroupant de manière paritaire les acteurs du secteur public et du secteur privé chargée de la facilitation des échanges. Par ailleurs, afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

51. Au regard des priorités retenues pour accélérer le développement du secteur privé, le Gouvernement procèdera à une réforme du système d'incitations au développement des entreprises. Un élément consiste à éliminer les obstacles à un environnement commercial concurrentiel. Le Gouvernement révisera la loi en vue de rationaliser ces incitations et promouvoir la

saine concurrence entre les opérateurs économiques avant fin décembre 2022 (repère structurel), après les recommandations du diagnostic de la politique fiscale.

H. Environnement et changements climatiques

52. La SND30 accorde une attention particulière à l'environnement et aux changements climatiques. Elle fixe un objectif spécifique pour « *Intensifier les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et la gestion de l'environnement pour assurer la croissance économique ainsi qu'un développement durable et inclusif* ». Ceci se justifie à travers l'engagement du Chef de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, traduite dans le document de "Contribution Déterminée au niveau National (CDN)" du Cameroun, à réduire de 35% nos émissions futures de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030, dont 12% inconditionnel et 23% conditionnée par l'appui de la communauté internationale sous forme de financement, de transfert de technologie et de renforcement de capacités. Le Cameroun fait partie des 105 pays qui ont signé la Déclaration de Glasgow sur les terres et l'utilisation des terres lors de la 26^{ème} Conférence des Parties (CoP26), visant à stopper et à inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030. A cet effet, le Cameroun s'est engagé à travers l'initiative AFR 100 à restaurer environ 12 millions de terres dégradées.

I. Promouvoir la bonne gouvernance

53. Le Gouvernement reste engagé à renforcer la bonne gouvernance, la transparence, l'Etat de droit et la lutte contre la corruption. Les autorités ont mis en place des institutions clés de lutte contre la corruption et les mesures de criminalisation de la corruption sont globalement conformes aux recommandations de la CNUCC. Les efforts récents liés aux dépenses COVID-19 et aux engagements des FCR incluent la publication en novembre 2021 du rapport d'audit des dépenses COVID-19 de l'année 2020, la publication des résultats des marchés publics sur les dépenses liées au COVID-19 incluant l'information sur les bénéficiaires effectifs, et la publication du rapport annuel sur l'exécution des dépenses COVID-19.

54. En outre, le Gouvernement reste déterminé à poursuivre sa politique d'assainissement de la gestion de ses finances publiques, à travers un renforcement de son cadre juridique et institutionnel de promotion de la gouvernance publique. A ce titre, il entend améliorer son dispositif normatif, en vue de repréciser la définition de la corruption et des infractions assimilées, réduire les exemptions de poursuites, renforcer la protection des dénonciateurs et faciliter le processus de confiscation des biens ayant servi d'instrument pour commettre lesdites infractions ou qui en sont le produit. Au plan institutionnel, le Gouvernement reconnaît la nécessité de renforcer l'indépendance et les pouvoirs d'intervention de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), organe spécialisé dans la lutte contre la corruption et de mettre en application les dispositions de l'article 66 de la loi constitutionnelle modifiée du 18 janvier 1996 sur l'obligation de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires. Il s'agira également de renforcer les moyens de la Chambre des comptes de la Cour suprême pour se mettre en cohérence avec les directives de la CEMAC. Le Gouvernement mènera, en consultation avec les services du FMI, et publiera un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance et de la corruption, qui inclurait les aspects

ci-après, touchant à l'activité économique : (i) la gouvernance budgétaire ; (ii) la surveillance du secteur financier ; (iii) la régulation du marché des biens et services ; (iv) l'Etat de droit ; et (v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

55. Le Gouvernement va continuer également à veiller au respect des normes internationales sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les résultats de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) effectuée avec l'appui de la Banque Mondiale et le plan d'actions prioritaires 2021-2024 ont été présentés au public en janvier 2021. L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) a avancé dans la mise en œuvre des recommandations, y compris la formation d'un cadre national. Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT, le GABAC a effectué une évaluation en mars 2021, dont le rapport a été adopté par cette institution en octobre. Les évaluations serviront de base à la prise de décision stratégique dans la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le dispositif national de LBC/FT ou encore à l'affectation idoine des moyens de lutte, selon une approche désormais fondée sur les risques.

56. Le Gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour renforcer le respect des principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Le Cameroun a été temporairement suspendu de l'ITIE en avril 2021 en raison de retards dans la publication du rapport ITIE 2018, mais la suspension a été levée lors de sa publication en juin 2021. Le rapport ITIE 2019 a été présenté au public en novembre 2021. Lors de sa réunion en janvier 2021, le Conseil d'Administration de l'ITIE a conclu que le Cameroun a accompli des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Cependant, il a observé que sur les quatorze mesures correctives qu'il y avait à mettre en œuvre, seules trois ont été exécutées avec succès. Ce conseil a précisé que le Cameroun a jusqu'à la prochaine validation qui devra débiter en avril 2023 pour réaliser les 11 autres mesures qui restent à prendre, en plus de 4 mesures issues des nouvelles exigences de la norme ITIE-2019. A cet égard, le Gouvernement entend redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations du Conseil d'Administration de l'ITIE et continuer à promouvoir une gestion transparente et responsable des ressources naturelles. Le Gouvernement s'engage également à finaliser et publier tous les textes d'application du code minier de 2016 avant fin mars 2022 (repère structurel).

J. Promouvoir l'égalité genre

57. Le Gouvernement poursuit ses efforts dans la promotion de l'égalité des sexes. Depuis plusieurs décennies en effet, le Gouvernement est résolument engagé à réaliser l'accès équitable des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation, à la santé, et à la protection sociale notamment. Toutefois, s'agissant de la Budgétisation sensible au genre et en dépit des circulaires présidentielles sur la préparation du budget de l'Etat prises à ce sujet depuis 2010, l'on note encore des insuffisances en termes de prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans les politiques publiques. Des mesures seront prises, avec l'appui des partenaires techniques compétents, pour remédier à cette situation.

58. Une évolution majeure dans la LF22 et l'inclusion d'une annexe spécifique consacrée à la budgétisation sous le prisme du genre. Conformément aux récentes recommandations d'assistance technique d'AFRITAC, le Gouvernement est engagé à adapter les outils de budgétisation pour y inclure la dimension de genre. Le premier Document Budgétaire Sensible au Genre, articulé autour de huit départements ministériels pilotes dans une logique de progressivité, met la lumière sur l'action de l'Etat visant à promouvoir l'égalité genre, en établissant les liens essentiels entre les politiques mises en route et les allocations budgétaires conséquentes. Son objectif est de promouvoir l'égalité genre et leur impact sur la population ; ce qui devrait permettre d'améliorer dans les administrations au fil des années, la part du budget consacrée à la réduction des inégalités de Genre.

59. Le Gouvernement s'engage également à modifier les lois et politiques discriminatoires visant à faciliter l'entrepreneuriat féminin, y compris l'intensification des consultations avec les banques et les partenaires techniques et financiers pour faciliter l'accès des femmes au crédit.

MODALITES DU PROGRAMME

60. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le suivi du programme sera effectué au travers de revues semi-annuelles et de critères de performance, cibles indicatives et repères structurels tels que définis dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique en annexe (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La deuxième revue du programme sera basée sur les objectifs de fin décembre 2021 et devrait être achevée d'ici le 15 juin 2022 ; la troisième revue, basée sur les objectifs de fin juin 2022, devrait être achevée d'ici le 15 décembre 2022 ; et la quatrième revue, basée sur les objectifs de fin décembre 2022 devrait être achevée d'ici le 15 juin 2023

61. Le Gouvernement sollicite du Conseil d'Administration du FMI d'approuver certaines modifications des objectifs du programme ainsi que d'accorder une dérogation d'applicabilité des critères à fin Décembre. En outre, le Gouvernement demande une dérogation pour le non-observation du critère continu de réalisation relatif au plafond des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties. Bien que le niveau global de la dette non concessionnelle ait été respecté, les emprunts non concessionnels nouvellement contractés comprenaient un projet qui figurait sur les listes approuvées du précédent programme FEC, mais qui n'a pas été repris dans la dernière liste. Le Gouvernement demande également l'approbation des modifications des objectifs du programme pour fin mars et fin juin et l'approbation de nouveaux critères pour fin septembre et fin décembre conformément à la mise à jour des projections macroéconomiques. Relativement au plafond nominal des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels, le Gouvernement souhaite son remplacement par le plafond nouvellement introduit sur la valeur actualisée des contrats ou de la garantie de nouveaux emprunts extérieurs, reflétant les réformes de la politique de limitation de la dette du FMI qui sont entrées en vigueur le 30 juin 2021. Ceci

facilitera la gestion de la dette pour atteindre les objectifs de développement et de programme du Gouvernement.

LISTE DES PROJETS PRIORITAIRES EN 2022

1. Construction des lignes transport électrique 225kv Ebolowa Kribi et 90 kv Mbalmayo-Mekin et ouvrages connexes
2. Projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine (phase 2.)
3. Plan Présidentiel de reconstitution des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest
4. Ligne de transport 400 kv Natchigal-Bafoussam
5. Projet de réhabilitation de la route Edéa-Kribi (110km)
6. Construction de la ligne de transport électrique 225 KV alimentation complexe industrialo-portuaire Kribi
7. Projet d'acquisition de 25 voitures voyageurs
8. Électrification de 200 localités par Systèmes Solaires Photovoltaïques
9. Projet de construction de la route d'EBOLOWA-AKOM II- KRIBI
10. Projet de construction de la route OLOUNOU- OVENG- Frontière Gabon-Pont sur le fleuve KOM
11. Projet de constitution et de gestion d'un parc d'engins hydraulique et de génie civil
12. Construction et Equipement d'un atelier de Soudage à l'Institut National Supérieur Polytechnique de l'Université de Bamenda
13. Construction du Barrage de Menchum
14. Construction de la route Ekondo Titi Isanguele Mudemba

Tableau 1 : Critères de performance quantitatifs (QPC) et objectifs indicatifs (IT) dans le cadre des accords FEC et MEDC
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Fin-Jui 2021 QPC	Fin-Jui 2021 (Realise)	Performance	Fin-Sep 2021 IT	Fin-Sep 2021 (Realise)	Performance	Fin-Dec 2021 QPC	Fin-Mars 2022 IT (Prog.)	Fin-Mars 2022 IT	Fin-Juin 2022 QPC (Prog.)	Fin-Juin 2022 QPC	Fin Sept 2022 IT	End-Dec 2022 QPC
A. Critères de performance quantitatifs périodiques													
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement)	-510	-441	Atteint	-847	-637	Atteint	-1,078	-250	-41	-504	-432	-499	-886
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 2/	114	108	Atteint	55	164	Non Atteint	102	155	106	211	150	210	46
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI)	99	-65	Atteint	109	-26	Atteint	114	25	115	50	170	170	170
Ceiling on the disbursement of non-concessional external debt 3/	308	118	Atteint	472	152	Atteint	566	161	162	322	324	485	647
B. Critères de performance quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)													
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 4/	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement 5/ 6/ 7/	0	55	Atteint	0	147	Non Atteint, un projet de 3 milliards a été signé en septembre et ne fait pas partie de la liste actuelle.	0	0	Applicable jusqu'au Conseil d'Administration de la première revue.	0			
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 8/									A partir de la date du Conseil d'Administration de la première revue.		512,9		512,9
C. Cibles indicatives													
Plancher sur les recettes non pétrolières	1,646	1,707	Atteint	2,192	2,193	Atteint	2,930	796	794	1,598	1,558	2,361	3,221
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs	0	73	Non Atteint	-41	45	Non Atteint	-83	-14	-10	-28	-29	-53	-85
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	450	452	Atteint	745	696	Non Atteint	1,111	158	172	380	382	716	1,062
Plafond des interventions directes de la SNH	100	138	Non Atteint	120	173	Non Atteint	145	40	40	65	80	110	145
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement)	5	11	Non Atteint	5	8	Non Atteint	5	4	5	4	5	4	4
Pour Mémoire:													
1. Appui budgétaire extérieur cumulé, hors FMI	53	55		53	55		110	53	45	106	45	135	170
2. Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement 10/	219	150		300	175		350	88	105	150	210	315	420
3. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	61	61		51	61		50	41	50	41	50	50	50

Sources : Autorités nationales et projections des services du FMI
Remarque : Les termes de ce tableau sont définis dans le PAT.

** En plus des COP énumérés dans ce tableau, les Critères de performance continus standards s'appliqueront également : (i) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques multidevises ou intensifier celles qui existent déjà ; (iii) Ne pas conclure d'accord bilatéral de paiements incompatible avec les Statuts du FMI (article III) ; et iv) de ne pas imposer de nouvelles restrictions à l'importation ou d'intensifier les restrictions existantes pour des raisons de balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme sous A sont des critères de réalisation à fin juillet 2021 et fin décembre 2021 et fin juin 2022 et fin Décembre 2022 ; objectifs indicatifs dans le cas contraire.

2/ Le plafond du financement intérieur net (hors paiement des arriérés) du budget et le plafond de l'emprunt net auprès de la banque centrale seront ajustés si le montant des décaissements de l'assistance budgétaire extérieure hors financement du FMI est inférieur ou supérieur aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, le plafond sera relevé (réduit) pro tanto, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre. Ces plafonds comprennent des dépôts de 37,5 milliards de FCFA à la banque centrale provenant des opérations de refinancement des euro-obligations. Les plafonds 2021 comprennent également 30 milliards de FCFA à fin juillet et 40 milliards de FCFA à fin septembre et décembre de rachats BEAC (à ajuster en fonction de la réalisation) des obligations du Cameroun.

3/ A ajuster par l'utilisation potentielle du produit de l'Eurobond de 37,5 milliards de FCFA.

4/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin du programme.

5/ À l'exclusion des crédits ordinaires pour les importations et des allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.

6/ Pour 2021, l'ajustement sera égal au montant des appuis budgétaires non concessionnels approuvés dans la limite de 110 milliards de FCFA. Pour 2022, l'ajustement sera égal au montant de l'appui budgétaire non concessionnel approuvé jusqu'à un maximum de 174 milliards de FCFA.

7/ De l'approbation du programme jusqu'à fin décembre 2022, le plafond sera fixé à zéro. Pour 2021, un ajustement pouvant aller jusqu'à 300 milliards de FCFA sera appliqué pour les projets macro-critiques spécifiés dans le tableau texte 1 du TMU contracté après l'approbation du programme. La dette extérieure non concessionnelle déjà contractée ou garantie en 2021 avant l'approbation du programme est prise en compte dans l'ajustement de 2021, y compris les utilisations potentielles du produit de refinancement de l'Eurobond de 37,5 milliards de FCFA. Pour 2022, jusqu'à modification par le Conseil d'administration du FMI, le plafond sera ajusté à la hausse exclusivement pour les projets spécifiés dans le tableau 1 du PAT, jusqu'à un maximum déterminé par la différence entre (i) 300 milliards de FCFA, et (ii) le montant de l'ajustement appliqué à fin décembre 2021.

8/ Plafond cumulé calculé à partir du 1er janvier 2022 et suivi en continu depuis l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord FEC/MEDC. Exclut les crédits ordinaires à l'importation, les allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement et les prêts d'appui budgétaire de la Banque Mondiale. Les hypothèses pour les taux de change sont : 0,828 (EUR/USD), 543,201 (FCFA/USD), 0,714 (XUA/USD). Compte tenu de l'incertitude du plan d'emprunt pour les prêts concessionnels, les conditions ont été supposées à une échéance de 30 ans, un délai de grâce de 5 ans, un taux d'intérêt fixe de 0,4 % et des frais de gestion de 0,75 % par an.

9/ Il s'agit des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordres de paiement, tels que les avances de trésorerie et les engagements budgétaires prévisionnels), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

10/ Sur une base contractuelle conformément à la politique de limitation de la dette du FMI : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Table 2. Cameroun : Action Préable et Repères Structurels Proposes, 2021-22

Cibles indicatives	Calendrier initial	Indicateur	Statut	Commentaire	Calendrier révisé
Action Préable					
1 Publier sur le site web de l'ARMP un tableau d'ensemble des résultats des contrats liés à la COVID-19 et attribués de fin Juin à fin Décembre 2021, y compris les bénéficiaires effectifs.		Publication sur le site web de l'ARMP	Atteint	https://www.arp.cm/details?type_publication=COMM&id_publication=16804	
Mobilisation des revenus					
2 Préparer un diagnostic de la politique fiscale et formuler des recommandations pour l'établissement d'une fiscalité de développement qui en même temps élargit l'assiette fiscale.	Oct-21	Diagnostic envoyé aux services du FMI	Non Atteint	L'Assistance Technique du FMI sera menée en 2022.	Oct-22
Finances publiques et gestion de la dette					
3 Publier l'audit préparé par la chambre des comptes de la cour suprême (chambre des comptes) des dépenses de l'exercice 2020 liées au COVID-19.	Dec-21	Une copie du rapport de l'audit publiée sur le site du Ministère des Finances est envoyée aux services du FMI.	Atteint	https://www.dgb.cm/2021/11/16/la-chambre-des-comptes-publie-son-rapport-daudit-sur-la-gestion-des-fonds-covid-19/	
4 Adopter et Publier tous les textes d'application du code des marchés publics, notamment ceux relatifs à la mise en place des structures internes de gestion administrative des marchés.	Sep-21	Une copie de tous les textes publiés est remis aux services du FMI.	Atteint	https://minmap.cm/wp-content/uploads/2021/09/arret%C3%A91_compressed-1.pdf	
5 Compléter les audits de tous les arriérés de paiement de l'Etat et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits.	Dec-21	Communication du rapport d'audit et du plan d'apurement aux services du FMI	Non Atteint	Les autorités ont sélectionné quatre auditeurs pour auditer les dettes qui serviraient ensuite de base à l'apurement des dettes.	Sep-22
6 Poursuivre les réformes visant à élargir le CUT à la BEAC: (i) présenter un recensement des comptes de l'État des administrations, des établissements et organismes publics, des établissements publics, et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) (et le solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie au 30 juin 2021 et au 31 décembre ; (ii) fermer et rapatrier les soldes de ces comptes au CUT à la BEAC avant fin Mars 2022.	Mar-22	Transmission de la liste des comptes hors BEAC et des comptes fermés et transférés à la BEAC au service du FMI.		Les autorités ont achevé le recensement des comptes publics des administrations, des établissements et organismes publics, des établissements publics et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) (et le solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie au 30 juin, et au 31 décembre 2021. Les autorités attendent la plateforme de la BEAC pour rapatrier les soldes.	Jun-22
7 Mener une étude diagnostic du système de retraite de l'administration publique (agents de l'Etat), assortie de recommandations pour son amélioration.	May-22	A copy of this study is given to the IMF staff			May-22
Gestion des investissements publics (GIP)					
8 Renforcer la responsabilisation des unités d'exécution en fixant, par un décret, les modalités de suivi de la performance de tous les programmes et projets financés aussi bien sur ressources domestiques que sur ressources externes.	Sep-21	Decret publié	Non Atteint	Les autorités ont publié le décret le 13 octobre. Les autorités travaillent avec la BM et la BAD pour indexer la rémunération sur la performance.	
9 Adopter un cadre légal et réglementaire régissant les Partenariats Public-Privé (PPP) afin que tous les projets en Partenariat Public-Privé obéissent à un cadre unique.	Jun-22	Cadre légal et réglementaire publié		En attendant l'adoption d'un cadre régional, les autorités ont déjà préparé un projet à aligner sur le futur cadre régional.	Dec-22

Table 2. Cameroun : Action Préalable et Repères Structurels Proposes, 2021-22 (continué)

	Repères structurels	Calendrier initial	Indicateur	Statut	Commentaire	Calendrier révisé
Entreprises publiques						
10	Finaliser les études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER).	Dec-21	Rapports d'études envoyés aux services du FMI	Non Atteint	Le rapport de diagnostic PAD est en cours de finalisation et les diagnostics CAMTEL et CAMWATER sont en cours.	Jun-22
11	Établir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes a fin 2020, et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'Etat et les entreprises publiques.	Dec-21	Inventaire et plan communiqué au staff du FMI	Non Atteint	Le rapport d'inventaire des dettes croisées est en cours de finalisation.	Jun-22
12	Institutionnaliser, par instruction du MINFI, une gouvernance par contrats programmes afin d'améliorer la performance des entreprises publiques concernées. Publier ces contrats programmes et les rapports d'évaluation sur le site officiel du MINFI.	Jun-22	Instruction publiée dans les journaux officiels			Jun-22
Secteur Extractif						
13	Finaliser et publier tous les textes d'application du code minier de 2016 (Loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016).	Mar-22	Textes d'application publiés			Mar-22
Climat des affaires						
14	Rendre opérationnelle la caisse de consignation et de consignation, notamment pour percevoir l'ensemble des acomptes versés par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux et permettre ainsi d'accélérer cette restitution si nécessaire.	Oct-21	Decret de designation des dirigeants de la caisse de depots et de consignations	Non Atteint	Les autorités n'ont pas encore désigné les responsables.	Jun-22
15	Renforcer le format de concertation entre le secteur public et le secteur privé en intégrant des groupes thématiques avec des rencontres au moins semi-annuelles pour le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Cameroon Business Forum.	Mar-22	Nouveau format de concertation mis en place et tenue de la première réunion			Mar-22
16	Réviser la loi N° 2013/004 du 18 avril 2013 en vue de rationaliser ces incitations et promouvoir la saine concurrence entre les opérateurs économiques.	Jun-22	Une loi révisée est publiée		À reprogrammer après l'achèvement du diagnostic de la politique fiscale.	Dec-22
Bonne gouvernance et lutte contre la corruption (Nouveau)						
17	Publier un rapport d'exécution des dépenses liées au COVID-19 et exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2021.	Jun-22	Publication du rapport		Nouveau repère structurel	Jun-22
18	Conduire en consultation avec les services du FMI et publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, y compris en matière de corruption, qui inclurait les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique ; à savoir : (i) la gouvernance budgétaire ; (ii) la surveillance du secteur financier ; (iii) la régulation du marché ; (iv) l'état de droit ; et (v) la Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).	Jun-23	Publication du rapport		Nouveau repère structurel	Jun-23
19	En concertation avec les services du FMI, préparer et publier un plan d'action pour le renforcement des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques, avec des recommandations pour le renforcement des institutions concernées, notamment la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.	Dec-22	Soumission aux services du FMI.		Nouveau repère structurel	Dec-22
20	Préparer et publier un audit préparé par la chambre des comptes de la cour suprême (chambre des comptes) des dépenses de l'exercice 2021 liées au COVID-19.	Dec-22	Publication du rapport		Nouveau repère structurel	Dec-22

Pièce jointe II. Cameroun : Protocole d'accord technique

Dispositions de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, 2021–24

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) couvrant la période 2021–24. Le PAT établit également le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

CONDITIONNALITE

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs de fin Juillet 2021 jusqu'à Décembre 2022 sont établis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DEFINITIONS

3. Le Gouvernement : Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Une entreprise publique non financière est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'Etat ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle. A partir de juin 2017, toutes les opérations entre l'Etat et ces entreprises publiques devraient faire l'objet de traitement brut dans le TOFE en faisant la part des opérations de recettes de celles liées aux dépenses.

REVENUS

5. Le total des ressources du gouvernement est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

6. Les recettes pétrolières sont définies comme la somme du solde transférable de la SNH et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les Autorités

avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

8. Les recettes de privatisation comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publique à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

DEPENSES

9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets » sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

10. Les interventions directes de la SNH (Société nationale des hydrocarbures) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes et en capital du Ministère de la santé publique ; incluant les dépenses liées au COVID-19, et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes et en capital des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires sociales, et de la promotion de la femme et de la famille ; (iv) les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages), et (v) les dépenses du Programme filets sociaux.

SOLDE ET FINANCEMENT

12. Solde budgétaire primaire : Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : Le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en terme de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.

14. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le FCFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC et la dette de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

15. La dette extérieure concessionnelle : Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.¹ L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle (VA), exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la VA de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

16. La dette intérieure est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et obligations du Trésor, la *dette structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette domestique de la SONARA.

17. La dette structurée est définie *comme* étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.

- La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du Trésor.
- La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.

18. Le financement intérieur net du Gouvernement : est défini comme étant la somme (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte PPTTE et du compte au titre du C2D ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la CAA auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au Gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non-bancaire net du Gouvernement inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le Gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du Gouvernement est calculé par le Trésor public.

19. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* ; (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée* ; et (iii) la *dette non structurée* :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.
- La **dette non structurée** est définie comme étant :
 - i. La *dette non-structurée de la CAA* qui est l'ensemble des restes à payer et obligations de l'Etat transférés à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée de la CAA est estimé à 68,0 milliards de FCFA à fin 2020.
 - ii. La *dette intérieure "flottante"*, comprenant l'ensemble des engagements de l'Etat pour lesquels un service a été rendu par un prestataire public ou privé, mais n'ayant pas fait l'objet d'engagement budgétaire. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale résultant des opérations de compensation de dette avec les entreprises publiques et de l'exécution des marchés publics sur financements extérieurs qui n'ont pas fait l'objet de prise en charge budgétaire pour insuffisance de crédit budgétaire. La direction générale du budget en collaboration avec le Trésor public effectuera un suivi mensuel de ces engagements.

20. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations du Gouvernement au titre de la dette extérieure qui n'ont pas été payées à la date où elles étaient dues selon les termes de la convention (en tenant compte des périodes de grâce contractuelles). Ce critère de performance exclut les arriérés de paiements sur des obligations financières extérieures du Gouvernement faisant l'objet de rééchelonnement.

OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

21. Les objectifs quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

Critère de réalisation

22. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base ordonnancement) est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12, et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

23. Pour s'assurer de la cohérence des données, issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulé des écarts de financement du TOFE (qui incluent les erreurs et omissions) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

Ajustement

24. Le plancher sur le solde budgétaire primaire non-pétrolier sera ajusté à la baisse (à la hausse) de la différence si positive (si négative) entre les dépenses cumulatives depuis le début de l'année fiscale couvertes par les nouvelles allocations de DTS et le montant programmé de ces dépenses. Le montant programmé de ces dépenses pourrait atteindre FCFA 75 milliards à fin septembre et FCFA 150 milliards à fin décembre 2021.

Dates butoirs pour la communication des informations

25. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI

Critère de réalisation

26. Un plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du Gouvernement, défini au paragraphe 16, hors financement net du FMI.

Ajustements

27. Le plafond de financement bancaire net du Gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement (i) si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs

nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, et (ii) les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale, sont inférieurs aux prévisions du programme.

28. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2021. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

29. Si, à la fin de chaque trimestre, les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto.

Dates butoirs pour la communication des informations

30. Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du Gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieure et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Décaissement des prêts extérieurs non-concessionnels

Critère de réalisation

31. Un plafond des décaissements des prêts extérieurs non-concessionnels, est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée dans le cadre du financement des projets. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

Dates butoirs pour la communication des informations

32. Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

D. Créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement central

Critère de réalisation

33. Un plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre d'une part les créances de la Banque Centrale sur le Gouvernement hors financement du FMI — notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires consolidées, du refinancement des

obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d’autres part les encaisses et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale incluant le solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées. Le solde du compte spécial fera l’objet d’un suivi régulier de manière à maintenir les objectifs définis au tableau 1 du MPEF.

34. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement fera l’objet d’un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

35. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2021. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l’année.

Dates butoirs pour la communication des informations

36. Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au Gouvernement ainsi que la situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

E. Non-accumulation d’arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

37. Un plafond nul d’accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s’applique à l’accumulation d’arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 19 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l’État accepte de ne pas accumuler d’arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l’exception d’arriérés qui seront l’objet d’un rééchelonnement. La non-accumulation d’arriérés extérieurs du Gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue. Ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative à partir de l’approbation du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

38. Les données relatives aux soldes, à l’accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation sera suivi de manière continue par les autorités et tout nouvel arriéré extérieur devrait être immédiatement notifié au FMI.

F. Valeur actuelle des prêts extérieurs contractés ou garantis par le Gouvernement

Critère de réalisation

39. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la VA de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat.³ Le plafond s'applique également aux dettes contractées ou garanties dont aucune somme n'a été perçue, y compris les dettes privées pour lesquelles les garanties officielles ont été étendues. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole et également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 14 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, définies au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux prêts du FMI, à l'appui budgétaire de la Banque Mondiale, ou aux allègements ou rééchelonnements de la dette. Pour l'évaluation de ce critère de performance, l'allègement de dette est défini comme une restructuration de dette avec le créancier existant qui réduit la valeur actualisée nette de la dette, et un rééchelonnement de dette est défini comme des opérations avec le créancier existant qui étalent la maturité moyenne pondérée des flux financiers sans accroître la valeur actualisée nette.

40. La VA de la dette au moment de sa souscription est calculée en actualisant les flux futurs des paiements de service dus sur cette dette.⁴ Pour les dettes dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée à un niveau égal à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin sera le taux d'actualisation unifié de 5 % défini dans la Décision du Conseil d'administration n° 15248-(13/97). La VA des dettes extérieures en devises autres que le dollar américain sera calculée en dollars américains aux taux de change du programme comme spécifié dans le tableau 1 du texte. Pour toute dette portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, (en points de base), la VA de la dette serait calculée en utilisant un taux de référence du programme majoré du spread fixe spécifié dans le contrat de dette. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR à 6 mois et le SOFR USD 6 mois est de -56 points de base. L'écart entre le JPY OIS à six mois et le SOFR à six mois en USD est de -8 points de base. L'écart entre le GBP SONIA 6 mois et le USD SOFR 6 mois est de 1 point de base. Pour les taux d'intérêt sur les devises autres que l'euro, le JPY et le GBP, l'écart sur le SOFR

³ Directives sur les limites de la dette publique dans les programmes soutenus par le FMI jointes à la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020).

⁴ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette, y compris l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de paiement, les commissions initiales et les frais de gestion.

USD à six mois est de 15 points de base.⁵ Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD 6 mois, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR USD 6 mois (arrondi aux 50 points de base le plus proche) sera ajouté.

PAT Tableau du Texte. Cameroun : Taux de Change du Programme		
Devise	FCFA par unité de devise	Unité de devise par dollar américain
Dollars Américain	543.201	1.00
Euro Européen	655.957	0.828
BAD XUA	760.26	0.714
Livre Sterling	782.048	0.695
Yen Japonais	5.092	106.679
Yuan Chinois	82.338	6.597

Source : Octobre 2021 Perspectives de l'économie mondiale, BAD, estimations des services du FMI.

Ajustements

- 41.** Un ajusteur à la hausse (à la baisse) du montant par lequel l'appui budgétaire dépasse (est inférieur) aux montants projetés. Tout ajustement sera plafonné à 10 % du plafond de la dette extérieure fixé en termes de VA et doit être compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.
- 42.** Le plafond de la dette extérieure fixé en termes de VA serait ajusté à la hausse du montant total en termes de VA de tout financement de projet dédié aux interventions de vaccination contre la COVID-19 qui n'était pas prévu au moment de la fixation du critère de réalisation. À cet égard, les autorités consulteront les services du FMI sur tout emprunt extérieur concessionnel prévu à cette fin et sur les conditions de ces emprunts avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement national.
- 43.** Un ajusteur pouvant aller jusqu'à 5 % du plafond de la dette extérieure fixé en VA s'applique à ce plafond, au cas où des écarts par rapport au critère de réalisation sur la VA de la nouvelle dette extérieure seraient provoqués par une modification des conditions de financement (intérêt, échéance, délai de grâce, calendrier de paiement, commissions initiales, frais de gestion) d'une ou plusieurs dettes. L'ajusteur ne peut être appliqué lorsque les écarts sont motivés par une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

Dates butoirs pour la communication des informations

- 44.** Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi continu par les autorités et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement notifiée au FMI

⁵ Le taux de référence et les spreads du programme sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR en USD à six mois sur les 10 prochaines années à partir des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2021.

AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

A. Recettes non-pétrolières

45. Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

B. Accumulations d'arriérés de paiements intérieurs

46. Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs pris en charge par le Trésor sont définis au paragraphe 19, et excluent la dette non structurée flottante non prise en charge par le Trésor.

C. Les dépenses sociales

47. Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

48. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.

D. Part des dépenses exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnancées

49. Un plafond sur la part des dépenses exceptionnelles sur les dépenses hors dettes ordonnancées, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses exceptionnelles (dépenses hors service de la dette payées sans ordonnancement préalable qui incluent les avances de trésorerie et les engagements prévisionnels) et le total des ordonnancements sur les dépenses financées sur ressources domestiques hors service de la dette (y compris les salaires). Les dépenses exceptionnelles seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

50. Des extraits comptables mensuels indiquant les montant des avances de trésorerie, des engagements prévisionnels et des caisses d'avance seront communiqués aux services du FMI dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses sur base ordonnancement du tableau M1 du TOFE seront utilisées pour le calcul de ce ratio.

EXIGENCES SUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES

51. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatives et indicatifs du Gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1: Liste De Projets Au Titre de La Limite pour Nouveaux Emprunts Non-Concessionnels¹

- 1 Projet d'acquisition de 25 wagons
- 2 Entrée Est route de Douala, Phase II
- 3 Achèvement du Complexe Sportif Olembé à Yaoundé
- 4 Projet de réhabilitation de la route Edéa-Kribi (110 km) et aménagement du tronçon Lolabé-Campo (39 km)
- 5 Construction d'une ligne de transmission électrique de 225 KV pour la fourniture de complexe portuaire industriel Kribi
- 6 Construction des lignes électriques 225kv Ebolowa Kribi et 90 KV Mbalmayo-Mekin et travaux annexes
- 7 Projet de construction de la route EBOLOWA-AKOM II- KRIBI
- 8 OLOUNOU- OVENG- Projet de construction de route frontière Gabon-Pont sur la rivière Kom
- 9 Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala, financement complémentaire volet B
- 10 Electrification de 200 localités par des Systèmes Solaires Photovoltaïques
- 11 Extension au niveau national du système de vidéosurveillance intelligent (phase 2)

^{1/} La liste identifie les projets prioritaires couverts par plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement pour 2021 et jusqu'à l'achèvement de la première revue du programme.

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
<u>Finances Publiques</u>			
La situation résumée des Operations du Trésor (SROT)	MINFI/DGTC	Mensuel	6 semaines
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date, en cas de non-disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées).	MINFI/DP	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11.	MINEFI/DGB	Mensuelle	6 semaines
Situation des restes à payer de l'exercice en cours (mandats non payés) en distinguant ceux qui ont fait plus de 90 jours de ceux qui ne le sont pas.	MINFI/DGT	Mensuelle	6 semaines
Situation sur le remboursement de la dette intérieure.	MINFI/ /CAA	Mensuelle	6 semaines
Statistique de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts en spécifiant les conditions financières, les prêts garanties et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	4 semaines La signature ou la garantie de dettes extérieures et la survenance d'arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement notifiées au FMI
Rapport de suivi mensuel des appels de fonds et des décaissements effectifs.	CAA/ MINEPAT	Mensuelle	4 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données (suite)

Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
Extraits comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie et de caisses d'avance, solde des engagements provisionnels.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publier la structure des prix des produits pétroliers	MINFI/CSPH	Mensuelle	1 ^{ère} semaine du mois en cours
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix entrée dépôt - pour aboutir au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par les distributeurs de pétrole (SONARA et marketeurs); avec distinction entre vente au détail et vente aux industries; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — du Soutien à la raffinerie et la situation des manques à gagner et trop perçus.	MINFI/CTR/CSPH	Mensuelle	6 semaines
État mensuel des comptes correspondant (y compris compte 42) et dépôts de consignations auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres).	MINFI/DGT	Mensuelle	6 semaines
Fournir les prévisions des recettes de la DGI, DGD et DGB, par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle et les réalisations comparées aux prévisions.	DGI, DGD, DGB	Mensuelle	6 semaines
Solde de remboursement de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués, et la situation du compte de remboursement de TVA).	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données (suite)			
DGI/DGD rapports conjoints trimestriels de collaboration indiquant notamment les résultats en termes d'identification des fraudes et de recouvrement de recettes supplémentaires.	DGI/DGD	Trimestriels	6 semaines
La situation de la SNH y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les couts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'Etat, le solde transférable au Trésor.	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Inclure le montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale SNH et des interventions directes dans le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE)	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extrait comptable et budgétaire indiquant la situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises de services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA CAMPOST, SIC)	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Publier le rapport d'exécution trimestrielle du budget	MINFI	Trimestrielle	8 semaines
<u>Secteur Monétaire</u>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	10 semaines
La position nette du gouvernement	BEAC	Mensuelle	6 semaines
La situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur	BEAC	Mensuelle	6 semaines
<u>Balance des Paiements</u>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	6 semaines
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données (fin)

<i>Secteur Réel</i>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	INS	Annuelle	6 mois
Les comptes nationaux trimestriels	INS	Trimestrielle	3 mois
Les indices des prix à la consommation désagrégés pour les villes de Douala et Yaoundé	INS	Mensuelle	4 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés par villes, produits et au niveau national	INS	Trimestrielle	6 semaines
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines
Rapport sur l'exécution des dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Semestriels	3 mois
Rapport d'audit dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Annuels	6 mois



CAMEROUN

RAPPORT DES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET PREMIERES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATIONS POUR L'APPLICABILITE ET LA NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

Le 10 février 2022

Approuvé par

Vivek B. Arora, Geremia

Palomba (FMI) et

Marcello Estevão, Abebe

Aduagna Dadi (IDA)

Rédigé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Cameroun	
Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Décomposition de la notation du risque	Viable
Élément d'appréciation	Non

Le Cameroun présente un risque élevé de surendettement extérieur et public global. Trois indicateurs de la dette extérieure sur quatre dépassent leur seuil dans le scénario de référence, avec un dépassement particulièrement marqué et soutenu pour le ratio service de la dette extérieure/exportations¹. Outre les signaux lancés par les indicateurs de la dette extérieure, le ratio VA de la dette publique/PIB est également supérieur au point de référence. Toutefois, la dette du Cameroun peut être considérée comme viable, étant donné que les niveaux d'endettement et les indicateurs du service de la dette restent globalement inchangés par rapport à la précédente AVD et sont inférieurs à ceux de l'année précédente, grâce à la réussite d'une émission euro-obligataire et au progrès de la restructuration de la dette intérieure de la SONARA. La dynamique de la dette sera davantage renforcée par l'assainissement budgétaire en cours dans le cadre du programme appuyé

¹ L'indicateur composite (IC) du Cameroun, calculé à partir des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'octobre 2021 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA) de 2020, est de 2,70, ce qui indique une capacité d'endettement moyenne. Ayant fait l'objet de deux signaux consécutifs de reclassement, le pays maintient son classement au niveau faible.

par le FMI et par des réformes visant à stimuler les exportations et la production. Cette notation est exposée à des risques, tels que des perturbations plus longues et plus graves en raison de la pandémie, un échec de la restructuration de la dette extérieure de la SONARA et un regain de tensions sociopolitiques.

En revanche, une meilleure tenue des exportations en raison d'une hausse des cours mondiaux du pétrole pourrait alléger le service de la dette du Cameroun. Compte tenu du risque élevé de surendettement, il importe de maintenir les mesures visant à atténuer les risques, notamment procéder à un assainissement budgétaire progressif dans le cadre des efforts d'atténuation de la crise, recourir de façon limitée aux emprunts non concessionnels, continuer de renforcer la gestion de la dette publique et assurer une gestion prudente des entreprises publiques.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette est resté inchangé par rapport à la précédente AVD (tableau 1 du texte). La dette publique englobe la dette de l'administration centrale, les dépenses en cours et les arriérés, les garanties, la dette de l'entreprise publique pétrolière SONARA² et les arriérés extérieurs d'autres entreprises publiques³. L'AVD ne porte pas sur la dette des administrations locales dans la mesure où ces dernières ne sont pas autorisées à emprunter sur les marchés financiers et sont essentiellement endettées auprès de fournisseurs intérieurs, notamment des entreprises publiques. D'autres éléments des administrations publiques tels que les caisses de sécurité sociale ou les fonds extrabudgétaires ne sont pas couverts du fait d'un manque de données, mais les autorités prévoient d'améliorer la collecte de données sur ces secteurs⁴. La dette extérieure est essentiellement définie en fonction de sa monnaie de libellé, mais est ajustée en fonction du lieu de résidence lorsque les données sont disponibles⁵.

Tableau 1 du texte. Cameroun : périmètre de la dette publique dans le scénario de référence

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

2. La dette des entreprises publiques non incluse dans l'AVD en raison de données insuffisantes sur les dettes croisées pourrait être élevée et sera précisée à terme. La dette totale des entreprises publiques a été estimée à environ 12,6 % du PIB dans la précédente AVD (selon l'annexe à la loi de finances 2020). Dans la mesure où environ 1,5 % du PIB est dû à l'État et où l'AVD inclut déjà la dette de la SONARA qui représente 3,0 % du PIB à la fin 2020, le reste de la dette des entreprises publiques non comptabilisée dans l'encours de la dette pourrait s'élever à 8,1 % du PIB. De leur côté, les autorités estiment que la dette des entreprises publiques non incluse dans l'AVD représente environ 1 % du PIB (tableau 3 du texte). Les autorités préparent un inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et entre ces dernières et l'État (repère structurel du programme appuyé par le FMI). À la lumière de cette analyse, les

² Hors lettres de crédit fournies par les banques intérieures pour un montant de 90,3 milliards de FCFA à fin 2020, compte tenu de leur nature renouvelable à court terme.

³ Il s'agit notamment d'un crédit fournisseur dû à une entreprise publique (8,9 millions d'euros) et d'une demande d'indemnisation d'une entreprise publique pour résiliation de contrat (6,2 millions d'euros), comme recensé dans la précédente AVD.

⁴ Par exemple, les autorités préparent une étude diagnostique du régime de pension de l'administration publique dans le contexte du programme actuellement appuyé par le FMI (repère structurel).

⁵ Cela s'explique essentiellement par les capacités limitées de suivi de la dette détenue par les non-résidents. La dette pour laquelle des données sont disponibles, notamment les emprunts auprès de la Banque de développement des États d'Afrique centrale et les bons du Trésor détenus par les non-résidents, dans les deux cas en FCFA (26,8 et 6,2 milliards respectivement à fin 2020) sont classés dans la dette extérieure.

services du FMI et les autorités détermineront avec précision l'encours de la dette des entreprises publiques et élargiront progressivement le périmètre de la dette.

3. Le test de résistance sur les passifs conditionnels tient compte de la vulnérabilité liée à la dette des entreprises publiques non incluse dans l'encours de la dette, ainsi que des risques liés aux partenariats public-privé (PPP) et aux marchés financiers (tableau 2 du texte). Comme indiqué ci-dessus, la dette des entreprises publiques non incluse dans l'encours de la dette est estimée à 8,1 % du PIB à la fin 2020. Le stock de capital des PPP est d'environ 7,0 % du PIB et correspond à un passif conditionnel de 2,4 % du PIB (35 % de l'encours total des PPP). Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont établis à une valeur minimale de 5% du PIB, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu (PFR) depuis 1980. Les estimations des autres éléments non comptabilisés ne sont pas disponibles à ce jour.

Tableau 2 du texte. Cameroun : périmètre du test de résistance appliqué aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, Dette garantie par l'État, Dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	8,1	Estimation de la dette des entreprises publiques non incluse dans l'encours de la dette
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2,4	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		15,5	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

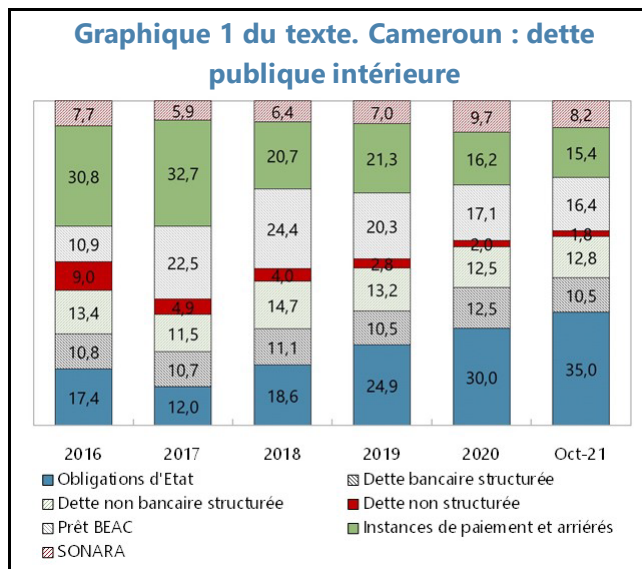
CONTEXTE

A. Évolution de la dette

4. La dette publique a continué d'augmenter au cours des 10 derniers mois, bien qu'à un rythme plus lent (tableau 3 du texte). D'après les estimations préliminaires des services du FMI, le total de la dette contractée ou garantie par l'État (dette CGE) est d'environ 11 366 milliards de FCFA (45,6 % du PIB) à fin octobre 2021. La dette extérieure était estimée à 7 845 milliards de FCFA (31,4 % du PIB) et la dette intérieure à 3 520 milliards de FCFA (14,1 pour cent du PIB).

6. La composition de la dette intérieure a évolué, la part des obligations d'État ayant augmenté (graphique 1 du texte).

Les émissions d'obligations de l'État (y compris les bons du Trésor assimilables (BTA) et les obligations du Trésor assimilables (OTA)) ont continué d'augmenter au cours des 10 derniers mois, principalement du fait de l'augmentation des besoins de financement en riposte à la pandémie. Elles ont atteint 35,0 % du total de la dette publique intérieure. La part des dépenses en cours et des arriérés dans la dette intérieure a baissé, passant d'environ 16,2 % à fin 2020 à 15,4 % à fin octobre 2021. L'échéance moyenne de la dette intérieure (hors dépenses en cours et dette de la SONARA) a été de 4 ans et le taux d'intérêt moyen pondéré de 2,9 %.



7. L'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) a augmenté.

L'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin octobre 2021 est estimé à 3 506 milliards de FCFA, ce qui représente 14,1 % du PIB, contre 13,4 % du PIB à fin 2020 (tableau 5 du texte). Cela comprend les SEND intérieurs, d'un montant de 10,1 milliard de dollars décaissé en novembre 2021. Cette hausse s'explique par la signature de nouveaux accords de prêt avec des créanciers bilatéraux commerciaux. La proportion des SEND multilatéraux est d'environ 57 %. Les proportions des SEND bilatéraux et commerciaux ont été respectivement de 23 % et 20 %. La Chine continue d'être le plus grand créancier de prêts bilatéraux non décaissés, avec environ 18 % du total de l'encours des SEND. Ces dernières années, les autorités ont pris d'importantes mesures pour renforcer le suivi et la gestion des SEND, ce qui a permis de réduire l'ensemble de ces dettes et celles qui étaient problématiques⁶. Toutefois, l'encours des SEND reste considérable et il convient de redoubler d'efforts pour réévaluer et annuler les SEND liés à des projets anciens et non performants.

Tableau 5 du texte. Cameroun : encours des soldes engagés non décaissés

	2016		2017		2018		2019		2020 (prél.)		Oct. 2021 (prél.)	
	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/	(Mrd FCFA)	% PIB 1/
Soldes engagés non décaissés (SEND)	3936	19,6	4328	20,6	4043	18,2	3470	14,9	3146	13,4	3506	14,1
Intérieurs	281	1,4	178	0,9	171	0,8	65	0,3	0	0,0	10	0,0
Extérieurs 2/	3655	18,2	4149	19,8	3873	17,4	3405	14,6	3146	13,4	3496	14,0
dont créanciers multilatéraux	1346	6,7	1746	8,3	1627	7,3	1671	7,2	1769	7,5	1986	8,0
dont créanciers bilatéraux	1783	8,9	1710	8,2	1545	7,0	1121	4,8	824	3,5	797	3,2
dont créanciers commerciaux	526	2,6	693	3,3	701	3,2	613	2,6	554	2,4	713	2,9

1/ En tenant compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016 décrit au paragraphe 11.

2/ Hors appui budgétaire.

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

⁶ Les SEND ont été classés comme problématiques s'ils remplissaient au moins l'un des six critères suivants : i) le prêt a été signé avant 2014, ii) le décaissement du prêt était nul un an après la signature, iii) le prêt n'a pas pris effet six mois après la signature, iv) la date limite des décaissements du prêt a expiré ou a été prolongée au moins une fois, v) la date limite du décaissement du prêt est proche (moins d'un an) et la part décaissée est inférieure à 50 %, vi) le projet n'a pas été décaissé pendant plus d'un an. Les SEND problématiques sont estimés à 1 926 milliards de FCFA à fin 2020.

8. Aucun nouvel arriéré extérieur au titre de la dette souveraine n'a été déclaré. L'AVD comprend les arriérés extérieurs de la SONARA et d'autres entreprises publiques, respectivement 244,1 milliards de FCFA et 9 milliards de FCFA à fin octobre 2021, mais aucun arriéré extérieur au titre de la dette souveraine⁷.

9. La capacité du Cameroun à suivre et à gérer la dette publique dans le cadre de la politique des plafonds d'endettement du FMI est suffisante, mais des améliorations supplémentaires s'imposent. Le Cameroun a amélioré sa gestion de la dette publique ces dernières années. Toutes les propositions de financement de projets et les projets financés par PPP sont examinés par le Comité national de la dette publique (CNDP) et la signature d'un nouvel accord de prêt n'est accordée qu'après approbation inconditionnelle. Les procédures et responsabilités relatives aux opérations de prêt et à la gestion de la dette publique ont été clarifiées dans le manuel publié en 2019. Toutefois, la participation du CNDP est souvent retardée jusqu'à la fin du processus d'endettement, et le Cameroun n'a pas encore fermement ancré sa politique d'endettement sur un dispositif de gestion de la dette à moyen terme, ce qui entraîne des écarts considérables entre les plans annoncés et le financement réel. Il convient de redoubler d'efforts pour encourager une participation plus active du CNDP et renforcer l'efficacité de la stratégie de la dette publique à moyen terme (SDMT), notamment en améliorant les estimations des besoins de financement, en élaborant des plans d'emprunt annuels cohérents et en renforçant la stratégie de communication pour aider les créanciers à mieux comprendre les objectifs de gestion de la dette des autorités.

10. La dette extérieure du secteur privé a diminué. La dette extérieure privée a diminué pour atteindre 413 milliards de FCFA à la fin de l'année 2020. La majeure partie de la dette est constituée d'investissements directs réalisés par des sociétés mères étrangères et des institutions officielles.

B. Prévisions macroéconomiques

11. De saines politiques macroéconomiques ont favorisé la reprise économique après la crise pétrolière de 2014. Des efforts d'assainissement budgétaire et une politique monétaire plus restrictive à l'échelle de la CEMAC ont contribué à une baisse considérable des déséquilibres budgétaires et extérieurs depuis la crise pétrolière de 2014. Le gouvernement a entrepris un assainissement en améliorant le contrôle des dépenses pour biens et services, en réduisant les investissements publics prioritaires, en recouvrant des arriérés fiscaux, en réduisant les dépenses fiscales et en améliorant l'administration fiscale et douanière. Par conséquent, le déficit budgétaire global (base caisse, dons compris) a été ramené à 2,8 % du PIB en 2019. En même temps, le taux de croissance moyen du PIB réel a été de 4,5 % en 2014-19, sous l'effet d'une expansion rapide du secteur des services qui a été favorisée par la consommation privée et l'investissement. Cependant, la dette publique reste élevée et reflète une exposition considérable au financement extérieur. Le taux de pauvreté est également élevé : 37,5 % de la population vivent toujours sous le seuil national de pauvreté.

⁷ Les arriérés extérieurs sont constitués de montants impayés aux fournisseurs de pétrole et ne sont pas le reflet d'une insolvabilité ou de problèmes de liquidité de l'État.

12. Le cadre macroéconomique traduit l'évolution récente de l'économie et les politiques en vigueur. Du fait du rebasage des comptes nationaux du Cameroun de 2005 à 2016, les prévisions du PIB nominal ont été révisées à la hausse à 3,6 % en 2016⁸. Par rapport à l'AVD précédente, la croissance du PIB réel pour 2020 a été révisée à la hausse, de -1,5 % à 0,5%, en raison d'un impact moindre que prévu de la pandémie. Le déficit budgétaire global (base ordonnancement, hors dons) a quelque peu diminué, passant de -3,4 % à -3,3 % du PIB, tandis que le déficit des transactions courantes (dons compris) est resté inchangé à 3,7 % du PIB. D'après les prévisions de référence, le plan national de vaccination sera mis en œuvre. Il a pour but de couvrir 60 % de la population admissible (+ de 18 ans) d'ici fin 2023⁹. Elles intègrent également des paramètres de la politique économique dans le cadre du programme appuyé par le FMI, qui vise à i) atténuer l'impact de la pandémie ; ii) renforcer la bonne gouvernance et améliorer la transparence et la lutte contre la corruption ; iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles ; iv) renforcer la gestion de la dette ; et v) améliorer le climat des affaires et accélérer la diversification économique tirée par le secteur privé. Le programme envisage une trajectoire d'assainissement budgétaire progressive qui tient compte des mesures prises au niveau des recettes, notamment le renforcement des administrations fiscale et douanière, la rationalisation des exonérations fiscales et le recouvrement des arriérés d'impôts, ainsi que des mesures visant à contenir les dépenses courantes globalement au niveau actuel et à améliorer l'efficacité des dépenses en capital. Ces mesures créeront l'espace nécessaire pour favoriser les dépenses à plus fort impact économique et social et renforceront l'investissement public et la protection sociale, ce qui se traduirait par une reprise progressive à moyen terme, suivie de perspectives de croissance plus favorables, avec une gamme plus large de produits d'exportation et une hausse plus forte des recettes à long terme (encadré 1, tableau 6 du texte).

Encadré 1. Cameroun : hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme

Moyen terme, 2021-2025

- Il est désormais prévu que la croissance moyenne du PIB réel sera de 4,6 % du PIB, un ajustement par rapport au taux de 4,7 % du PIB prévu dans les précédentes AVD, ce qui témoigne d'une reprise post-pandémique plus progressive. L'inflation annuelle devrait rester autour de 2,1 % à moyen terme, en deçà du critère de convergence de la CEMAC de 3 %.
- Le déficit budgétaire global moyen devrait être de -1,5 % du PIB (base ordonnancements, hors dons), ce qui est de loin inférieur à la prévision de la précédente AVD (-2,4 % du PIB). Les projections se fondent sur une baisse des dépenses courantes et d'équipement, ainsi qu'une amélioration continue des recettes non pétrolières qui permet un retour progressif à la trajectoire d'assainissement budgétaire correspondant aux objectifs du programme et au critère de convergence de la CEMAC. Le ratio recettes/PIB (hors dons) devrait augmenter pour atteindre 15,2 % en moyenne grâce aux mesures de modernisation de l'administration et d'élargissement de l'assiette, dont la rationalisation des exonérations fiscales. Le solde des transactions courantes (dons compris) devrait s'améliorer, pour

⁸ La révision à la hausse du PIB nominal est inférieure à celle du rebasage de 2005 (8,5 %) et à celle des pays comparables de la région. Cette augmentation résulte d'une hausse des contributions respectives des secteurs agricole (3,3 %) et manufacturier (0,9 %), tandis que la contribution du secteur tertiaire a baissé.

⁹ Les taux de vaccination demeurent relativement faibles. En date du 19 janvier, 6,3 % de la population admissible étaient pleinement vaccinés, et 2,8 % n'avaient reçu qu'une seule dose. Les autorités soulignent leur détermination à accroître le taux de vaccination, notamment en intensifiant la sensibilisation du public, en augmentant le nombre de centres de vaccination et le nombre de professionnels de la santé formés.

Encadré 1. Cameroun : hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme (fin)

s'établir en moyenne à -3,0 % du PIB à moyen terme, à la faveur d'une poursuite de l'assainissement budgétaire et d'un renforcement des exportations pétrolières résultant de la hausse des cours du pétrole.

Long terme, 2026-2041

- La croissance du PIB réel devrait se situer à 5,5 % en moyenne à long terme, à mesure que les réformes structurelles progressent et que la compétitivité et les investissements du secteur privé s'accroissent. Dans le cadre de leur stratégie nationale de développement (SND-30), les autorités sont résolues à prendre des mesures pour stimuler la croissance, notamment en accélérant l'exécution des réformes structurelles et en renforçant la gestion et la supervision des entreprises publiques, tout en promouvant la diversification économique. Les simulations des scénarios de réforme montrent des effets positifs considérables sur la croissance potentielle, notamment à travers une augmentation de la diversification économique (diversification de la production intérieure et des échanges), l'expansion des circuits financiers, le renforcement de l'efficacité des investissements, une suppression progressive des subventions aux entreprises publiques et l'élimination des distorsions intersectorielles. La stratégie a également pour objectif de parachever les projets d'infrastructures qui accusent du retard (barrage Lom Pangar, barrage hydroélectrique de Memve'ele et projets d'adduction d'eau potable), ce qui devrait augmenter la production dans des secteurs clés (agriculture, industrie manufacturière).
- Le ratio recettes/PIB (hors dons) devrait augmenter jusqu'à 17,1 % en moyenne en 2026-2041, sous l'effet de la réforme budgétaire structurelle en cours, dont les mesures visant à accroître les recettes. Les perspectives supposent qu'un assainissement progressif des finances publiques se poursuivra au-delà de l'horizon du programme. La mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme contribuera à accroître les recettes. L'élimination progressive des subventions aux entreprises publiques réduira le déficit budgétaire. Les exportations de biens et de services devraient baisser, de 17,4 % du PIB en moyenne au cours de la période 2021-25 à 14,8 % du PIB environ à long terme, en raison de la baisse de la production pétrolière du fait de l'arrivée à maturité de gisements. Le solde des transactions courantes devrait s'améliorer progressivement, car les exportations non pétrolières resteront vigoureuses et les importations augmenteront plus lentement. La solidité du secteur non pétrolier dépendra de la réussite des mesures envisagées dans le cadre de la SND-30 et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) pour diversifier les exportations, y compris par l'intermédiaire d'un nouvel organisme spécialisé.

Tableau 6 du texte. Cameroun : Principales hypothèses macroéconomiques

	2016-19	2020	2021-25	2026-41
Croissance du PIB réel (en pourcentage)				
Courante	3,9	0,5	4,6	5,4
Demande de programme FEC-MEDC	4,0	-1,5	4,7	5,8
Mise à jour AVD FCR 2	4,0	-2,8	4,7	5,6
Inflation (déflateur du PIB)				
Courante	1,2	0,5	2,1	1,9
Demande de programme FEC-MEDC	1,7	2,0	2,0	1,9
Mise à jour AVD FCR 2	1,5	1,2	1,9	1,8
Solde budgétaire global hors dons, base ordonnancements (en % du PIB)				
Courant	-4,5	-3,3	-1,5	-1,5
Demande de programme FEC-MEDC	-4,6	-3,4	-2,4	-1,6
Mise à jour AVD FCR 2	-4,6	-4,6	-2,6	-1,6
Total des recettes hors dons (en % du PIB)				
Courant	14,6	13,2	15,2	17,1
Demande de programme FEC-MEDC	15,0	13,6	15,5	17,9
Mise à jour AVD FCR 2	15,0	12,8	14,3	14,8
Solde des transactions courantes, dons compris (en % du PIB)				
Courant	-3,4	-3,7	-3,0	-2,6
Demande de programme FEC-MEDC	-3,4	-3,7	-3,4	-2,1
Mise à jour AVD FCR 2	-3,5	-5,4	-2,6	0,9
Exportations de biens et de services (en % du PIB)				
Courantes	18,6	15,0	17,4	14,8
Demande de programme FEC-MEDC	19,2	15,7	17,6	15,8
Mise à jour AVD FCR 2	19,2	14,5	16,6	14,9
Prix du baril de pétrole (en dollars)				
Courants	56,3	41,3	69,6	69,3
Demande de programme FEC-MEDC	56,3	41,3	53,6	50,5
Mise à jour AVD FCR 2	56,3	41,7	49,1	51,2

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ En tenant compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016 décrit au paragraphe 11.

13. Les hypothèses de financement ont été mises à jour à partir des données les plus récentes.

Les besoins de financement bruts de l'État du Cameroun sur la période 2021-2024 sont estimés à 6 901 milliards de FCFA (25,4 % du PIB), dont 65 % en moyenne sont censés être financés sur ressources extérieures¹⁰. L'AVD tient compte de la suspension du service de la dette à hauteur de 290 milliards de FCFA (1,2 % du PIB) de mai 2020 à décembre 2021, dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20. L'AVD inclut l'euro-obligation émise en juillet (449 milliards de FCFA)¹¹. Elle tient compte également d'un financement du FMI d'un montant de 375 milliards de FCFA (483 millions de DTS, 175 % de la quote-part) et d'un appui budgétaire potentiel des bailleurs de fonds de 477 milliards de FCFA sur la période 2021-2024. Le Cameroun a bénéficié d'une allocation de DTS de 208 milliards de FCFA, dont les autorités prévoient d'utiliser 50 milliards de FCFA en 2021 et 70 milliards en 2022.¹² Ces montants ont été comptabilisés au titre de la dette intérieure dans les données sur les statistiques de finances publiques. Le financement des projets sur ressources extérieures fait l'objet de projections fondées sur le budget, et la

¹⁰ La prévision suit le budget. Les parts de financement extérieur dans la SDMT sur la période 2022-2024 sont respectivement de 68 %, 66 % et 64 %.

¹¹ L'euro-obligation nouvellement émise est libellée en euros (685 millions d'euros), a une échéance de 12 ans et un taux d'intérêt nominal de 5,95 %. Les autorités ont racheté 79,42 % de l'ancienne euro-obligation en circulation avec le produit de la vente. Le restant de cette euro-obligation (estimé à 93 milliards de FCFA) devrait être remboursé en tranches égales sur la période 2023-2025.

¹² Le gouvernement camerounais emploie les DTS alloués en les transférant à la BEAC, qui en retour met à sa disposition le montant équivalent en FCFA. L'État camerounais reste responsable du remboursement au FMI des intérêts liés aux DTS.

composition des décaissements est censée suivre la composition des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin 2020. Après 2023, la composition évoluera progressivement vers l'emprunt commercial, diminuant l'élément don. Les conditions de financement de la nouvelle dette extérieure sont inchangées par rapport à l'AVD précédente. Les hypothèses sur le financement intérieur indiquent une proportion légèrement plus grande d'obligations à plus longue échéance depuis l'adoption par les autorités d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT), mais avec des ajustements en raison du manque d'une base d'investisseurs suffisante pour les obligations assorties d'une plus longue échéance. Le financement intérieur (hors prêt BEAC) devrait évoluer progressivement vers des emprunts de plus en plus à moyen et à long terme.

14. Les hypothèses de financement relatives à la SONARA reposent sur les informations les plus récentes concernant la restructuration de la dette. À la suite d'un précédent accord conclu en 2020, en octobre 2021, la SONARA a signé un accord révisé avec les banques locales en vue de restructurer sa dette. Il a été convenu que le montant total dû à la banque est de 261 milliards de FCFA, assortis d'une échéance de 10 ans et d'un taux d'intérêt de 5,5 %. L'AVD tient compte du calendrier de remboursement révisé, en supposant que la différence entre le montant restructuré (261 milliards de FCFA) et la dette bancaire à fin 2020 (287 milliards de FCFA) a été remboursé en 2021. Comme dans la précédente AVD, les lettres de crédit fournies par les banques intérieures (90,3 milliards de FCFA à fin 2020) ont été exclues de l'encours de la dette de la SONARA, compte tenu de leur nature renouvelable à court terme. Les négociations avec les créanciers extérieurs sont en cours (les premiers pas vers un accord¹³ n'ont pas été confirmés). Par conséquent, la restructuration de la dette détenue par les créanciers extérieurs, notamment les négociants pétroliers, n'est pas prise en compte dans le scénario de référence. De même, comme dans la précédente AVD, la dette à court terme des négociants pétroliers extérieurs est classée dans les arriérés¹⁴. Par ailleurs, une partie de la dette extérieure à moyen et à long terme de la SONARA, qui devait être remboursée en 2020 (estimée à environ 31 milliards de FCFA), a été classée dans les arriérés. Du point de vue opérationnel, la SONARA est censée continuer de fonctionner comme importateur de pétrole raffiné, tout en récupérant progressivement sa capacité de production à compter de 2024 pour atteindre 60 % de son niveau d'avant-crise en 2027. S'agissant des recettes de la SONARA, seules les dépenses de financement (20 milliards de FCFA par an) et le revenu net sont censés être utilisés pour le service de la dette et comptabilisés comme recettes budgétaires dans l'AVD. Le coût d'une potentielle reconstruction des unités opérationnelles de la raffinerie n'est pas intégré dans le scénario de référence car il est toujours en cours d'évaluation par les autorités et fait toujours l'objet de négociations avec la compagnie d'assurance.

15. L'outil de réalisme met en évidence les risques pour les projections de référence (graphique 3). L'ajustement budgétaire prévu sur trois ans est considéré comme ambitieux mais réalisable, compte tenu de la répartition des ajustements budgétaires des pays à faible revenu dans le cadre de précédents programmes appuyés par le FMI. La prévision de croissance s'écarte de la trajectoire suggérée

¹³ Selon la presse locale, parmi les neuf négociants à qui la SONARA doit 371 milliards de FCFA, sept sont parvenus à un compromis et un projet d'accord de remboursement attend d'être approuvé par le Comité national de la dette publique.

¹⁴ L'apurement partiel de ces arriérés via les cessions d'actifs de la SONARA et la conversion de la dette détenue par la SNH (d'un montant total de 85 milliards de FCFA) ne figurent pas dans l'AVD, car les transactions n'ont pas été confirmées.

par l'assainissement budgétaire prévu, mais les impacts de la pandémie de COVID-19 n'ont peut-être pas été bien pris en compte dans le cadre de cet exercice. L'investissement public devrait se redresser progressivement, mais un peu plus lentement par rapport à l'AVD précédente.

16. Selon l'outil de réalisme portant sur les erreurs de prévision, la dynamique de la dette diffère des évolutions antérieures, ce qui semble indiquer d'éventuelles difficultés (graphique 4). La contribution du compte-courant et des investissements directs étrangers devrait être inférieure à celles observées par le passé, tandis que la croissance du PIB réel devrait davantage abaisser la dette extérieure. L'évolution projetée de la dette publique s'explique par une contribution plus faible du déficit primaire et une contribution plus forte de la croissance du PIB réel. L'erreur de prévision est similaire à la médiane des autres pays à faible revenu.

C. Classement du pays et détermination des tests de résistance

17. La capacité d'endettement du Cameroun reste faible. La note du Cameroun à l'indicateur composite (2,70) est plus élevée que dans la précédente AVD et repose sur les projections des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2021 et sur le score EPIN 2020 de la Banque mondiale. Cela s'explique par une augmentation des réserves et une accélération de la croissance intérieure et mondiale. Le niveau des envois de fonds reste globalement le même que dans la précédente AVD¹⁵. Bien que la nouvelle note à l'indicateur composite corresponde à une capacité d'endettement moyenne, la capacité d'endettement du Cameroun reste faible, puisque deux signaux consécutifs sont requis pour reclasser un pays (tableau 7 du texte).

¹⁵ Les chiffres des envois de fonds utilisés pour calculer l'indicateur composite sont tirés des données de la balance des paiements.

Tableau 7 du texte. Cameroun : Calcul de l'indice fondé sur un indicateur composite

Final	Classification based on current	Classification based on the previous	Classification based on the two previous
Weak	Medium 2,70	Weak 2,65	Weak 2,58

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B)	Contribution des composante
EPIN	0,385	3,302	1,27114	47%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2,719	3,818	0,10382	4%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4,052	30,562	1,23838	46%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	-3,990	9,340	-0,37268	-14%
Envois de fonds (en pourcentage)	2,022	1,497	0,03027	1%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13,520	3,137	0,42411	16%
CI Score			2,695	100%
Note CI			Medium	

Reference: Thresholds by Classification

Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Weak	Medium	Strong
VA de la dette en % de Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Debt service in % of Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23

TOTAL public debt benchmark	Weak	Medium	Strong
PV of total public debt in percent of GDP	35	55	70

18. Les tests de résistance suivent des paramètres normalisés, auxquels sont ajoutés un choc lié au financement sur le marché et un choc lié aux prix des produits de base. Les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance sur les passifs conditionnels est basé sur la quantification des passifs conditionnels mentionnés plus haut. Les tests de résistance adaptés au Cameroun sont un choc lié au financement sur le marché et un choc lié aux prix des produits de base, en raison de l'euro-obligation en circulation et de la part supérieure à 50 % des carburants et autres produits de base dans le total des exportations. Pour ces chocs, les paramètres du scénario standard sont appliqués.

VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

19. Le risque de surendettement extérieur est jugé élevé car trois indicateurs dépassent leurs seuils dans le scénario de référence (tableau 3 et graphique 1). Les ratios service de la dette extérieure/exportations et service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs, le premier d'entre eux de façon particulièrement marquée et soutenue. Les fortes augmentations des paiements au titre du service de la dette en 2021 sont dues au remboursement de l'euro-obligation arrivant à échéance.

Simultanément, le ratio VA de la dette extérieure/exportations affiche un léger dépassement ponctuel en 2021, avant de baisser sous son seuil par la suite.

20. Dans le cadre des tests de résistance, les seuils des quatre indicateurs sont dépassés. Un choc combiné des passifs conditionnels serait le scénario de choc le plus extrême pour le ratio valeur actuelle de la dette au PIB. Tandis que le choc des exportations serait le plus extrême pour les ratios VA dette/exportations et service de la dette/exportations. Les ratios VA dette/exportations et service de la dette/exportations dépassent tous les deux considérablement leurs seuils sur toute la période de projection. S'agissant du ratio service de la dette/recettes, le choc le plus extrême est une dépréciation nominale ponctuelle de 30 %. Les scénarios antérieurs indiquent une explosion des ratios VA dette/PIB et VA dette/exportations, qui traduit un considérable déficit antérieur des transactions courantes. Ces résultats diffèrent des projections du scénario de référence, qui supposent une amélioration progressive du solde des transactions courantes grâce au dynamisme des exportations hors pétrole et à une croissance modérée des importations favorisée par la convergence du solde budgétaire vers le critère de la CEMAC.

B. Viabilité de la dette publique

21. Le risque de surendettement public global est jugé élevé, dans la mesure où le ratio VA dette/PIB dépasse son point de repère dans le scénario de référence. Il devrait diminuer

progressivement tout en restant au-dessus de son point de repère jusqu'en 2022. Les ratios VA dette/recettes et service de la dette/recettes devraient aussi diminuer progressivement. Le choc le plus extrême pour tous les indicateurs est celui des passifs conditionnels combinés, qui s'explique par le fait qu'une part considérable de la dette des entreprises n'est pas comptabilisée dans l'encours de la dette.

¹⁶Hormis cet effet de la dette des entreprises, le scénario de choc le plus extrême du ratio VA dette/recettes et du ratio service de la dette/recettes est lié aux produits de base. Selon les projections du scénario historique, la trajectoire du ratio VA de la dette/recettes devrait être explosive, en raison essentiellement des déficits primaires historiquement élevés par rapport aux projections. Comme analysé ci-dessus, les projections de référence dans la présente AVD reposent sur un ajustement légèrement plus progressif vers le critère de convergence de la CEMAC.

C. Module financement sur le marché

22. Selon l'outil reproduisant le financement sur le marché, les risques liés aux difficultés de financement sur le marché sont faibles (graphique 5). Les besoins bruts de financement maximums du Cameroun sur trois ans sont estimés à 9 % du PIB, ce qui est inférieur au repère (14 %). Le dernier écart EMBI pour le Cameroun (306 au 28 juillet 2021) est également inférieur au repère (570). Dans la mesure où le Cameroun ne dépasse le seuil d'aucun de ces deux indicateurs, le module indique de faibles difficultés de financement sur le marché.

¹⁶ Cela suppose que la dette des entreprises publiques s'est maintenue à 2 % du PIB, conformément aux paramètres par défaut de l'AVD PFR, qui repose sur le passif extérieur médian des entreprises publiques, tel que recensé par une enquête des services du FMI en 2016.

D. Notation du risque et vulnérabilité

23. Le Cameroun affiche un risque élevé de surendettement, mais sa dette reste viable. Le risque de surendettement extérieur est élevé, car trois indicateurs sur quatre dépassent leur seuil dans le scénario de référence. Le ratio service de la dette extérieure/exportations en particulier affiche un dépassement marqué et soutenu, preuve d'une fragilité de la situation des liquidités. Outre les signaux lancés par les indicateurs de la dette extérieure, le ratio VA dette publique/PIB dépasse son point de repère, ce qui laisse entrevoir un risque élevé de surendettement global. Toutefois, la dette du Cameroun peut être considérée comme viable, car les niveaux de la dette et les indicateurs du service de la dette restent globalement inchangés par rapport à la précédente AVD et sont inférieurs à ceux de l'année précédente. Les efforts visant à restructurer la dette de la SONARA et l'émission euro-obligataire ont contribué à améliorer le profil de la dette du Cameroun. Les autorités ont également la ferme intention de poursuivre leur gestion active de la dette.

24. Cette notation est exposée à un ensemble de risques. Les principaux risques sont notamment un choc plus grave et prolongé lié à la COVID-19, des exportations plus faibles que prévu, la réapparition de tensions sociopolitiques et l'échec de la restructuration de la dette de la SONARA. Les autres risques sont notamment la concrétisation des passifs conditionnels liés à la restructuration des banques et ceux liés aux entreprises publiques non incluses dans le scénario de référence de la présente AVD, ainsi qu'une accélération des décaissements due à l'encours considérable de soldes engagés non décaissés (SEND). En revanche, une meilleure tenue des exportations en raison d'une hausse des cours mondiaux du pétrole pourrait alléger le service de la dette du Cameroun.

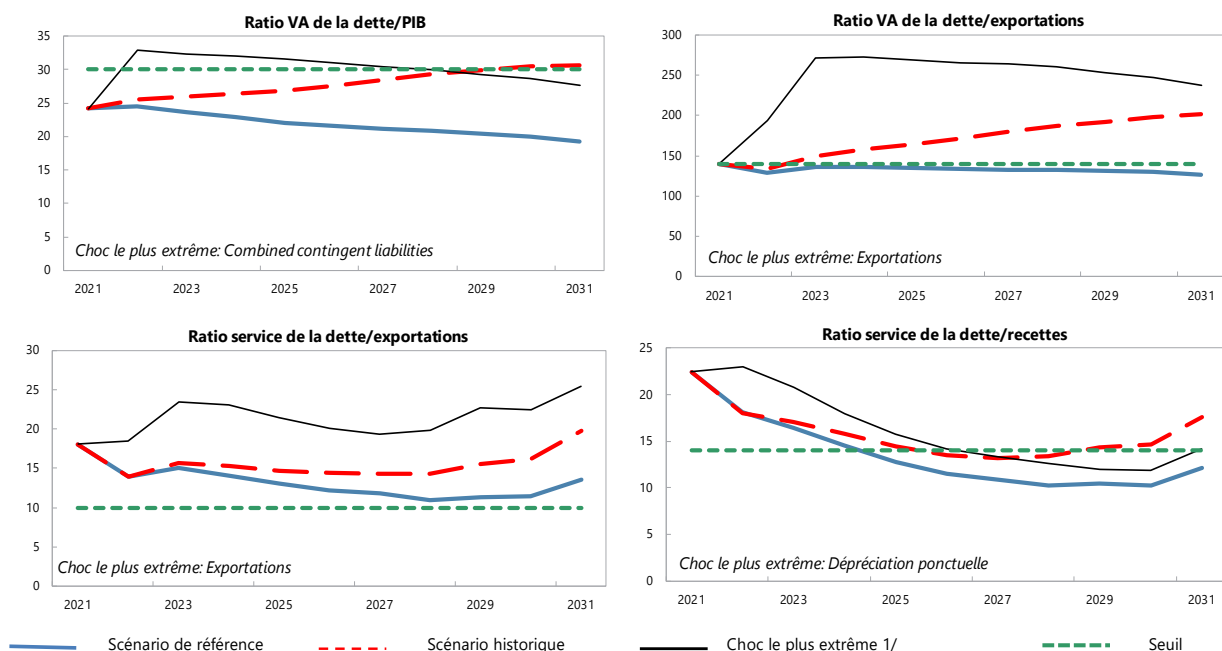
25. Il convient de redoubler d'efforts pour garantir que la dette reste sur une trajectoire à la baisse et pour renforcer sa viabilité. Un assainissement progressif des finances publiques dans le cadre des efforts d'atténuation de la crise, une mise en œuvre résolue des réformes budgétaires structurelles et une politique prudente d'emprunt orientée délibérément vers les emprunts concessionnels restent essentiels pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable. Le recours à de nouveaux emprunts non concessionnels saperait davantage la viabilité de la dette. D'après les indicateurs de vulnérabilité de la dette, exprimés en pourcentage des exportations, il est primordial d'améliorer la compétitivité et de parvenir à la diversification de l'économie. Il convient d'intensifier les efforts de restructuration de la dette de la SONARA, tout en jetant les bases fondamentales de sa viabilité financière. Enfin, il importe de maintenir une solide gestion des soldes engagés non décaissés (SEND).

Vues des autorités

26. Les autorités conviennent qu'il est prioritaire de réduire la vulnérabilité du Cameroun à l'endettement pour promouvoir son développement économique. Elles reconnaissent que le risque de surendettement reste élevé et s'engagent à réduire la vulnérabilité liée à la dette en ralentissant la croissance de la dette extérieure, par l'utilisation de financements concessionnels lorsque ceux-ci sont disponibles, et en ne souscrivant de prêts non concessionnels que pour les projets hautement prioritaires dont les rendements socioéconomiques et financiers sont avérés. Les autorités mettent également en évidence les effets positifs potentiels de l'évaluation de la gestion active continue de la dette du Cameroun, des efforts en cours pour stimuler les exportations et accroître les recettes, et de la reclassification possible

de la capacité d'endettement du Cameroun (fondée sur un indicateur composite) à « moyenne », qui dépendrait principalement de la reprise économique mondiale et de l'accumulation de réserves régionales.

Graphique 1. Cameroun : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2021-2031



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

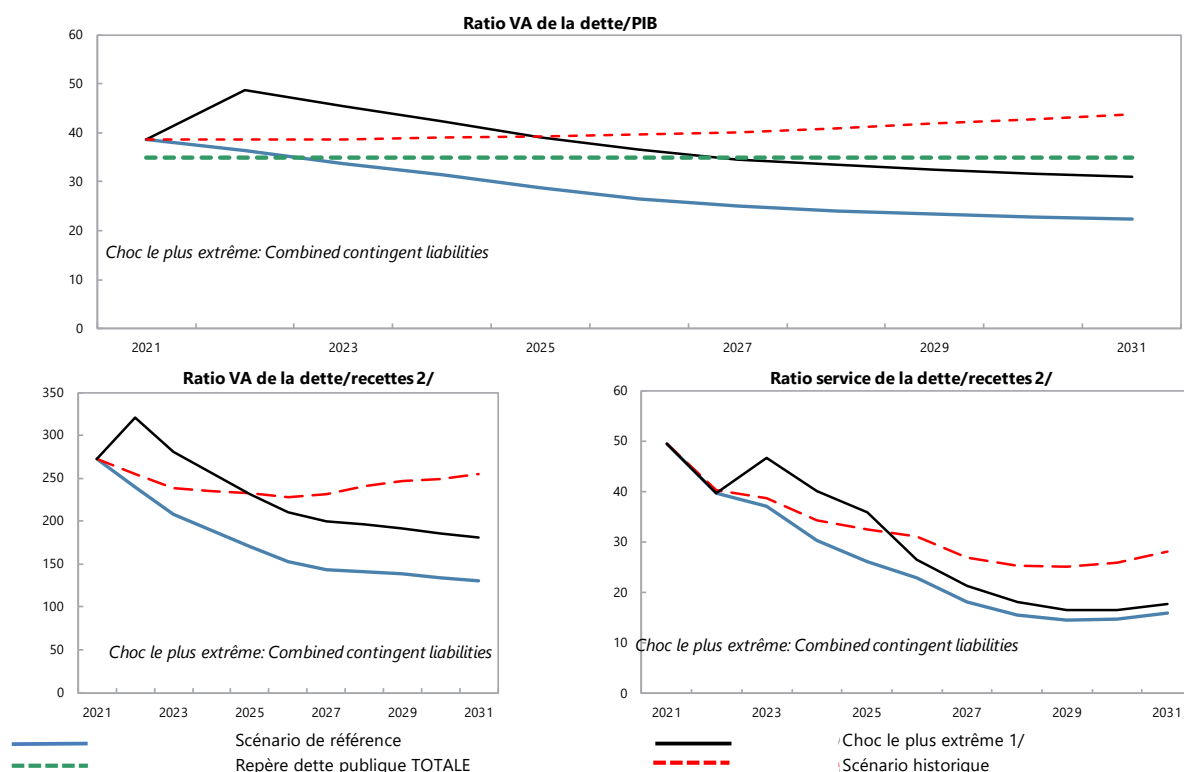
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Cameroun : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2021-2031



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	75%	75%
Dette intérieure à moyen et long terme	17%	17%
Dette intérieure à court terme	8%	8%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2,0%	2,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3,3%	3,3%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	1,0%	1,0%

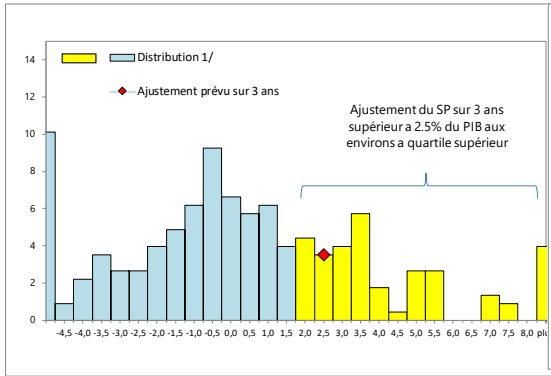
* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

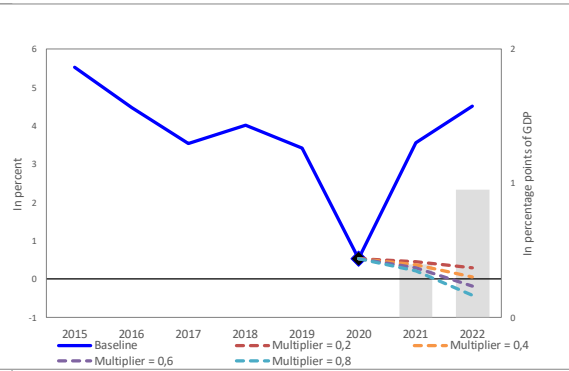
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Cameroun : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



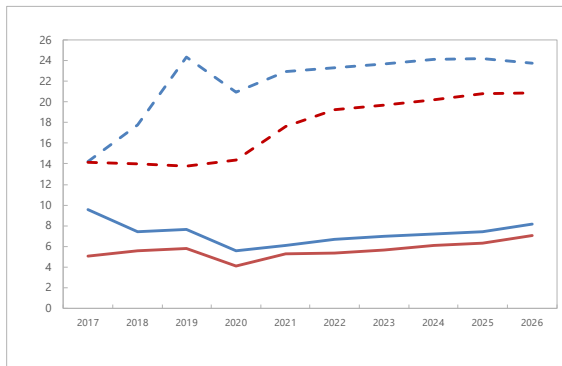
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'amplitude de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

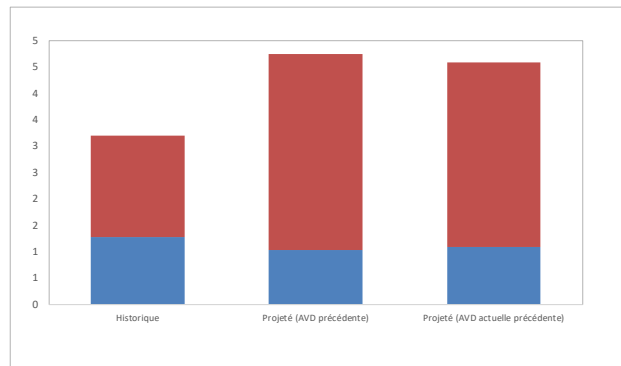
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



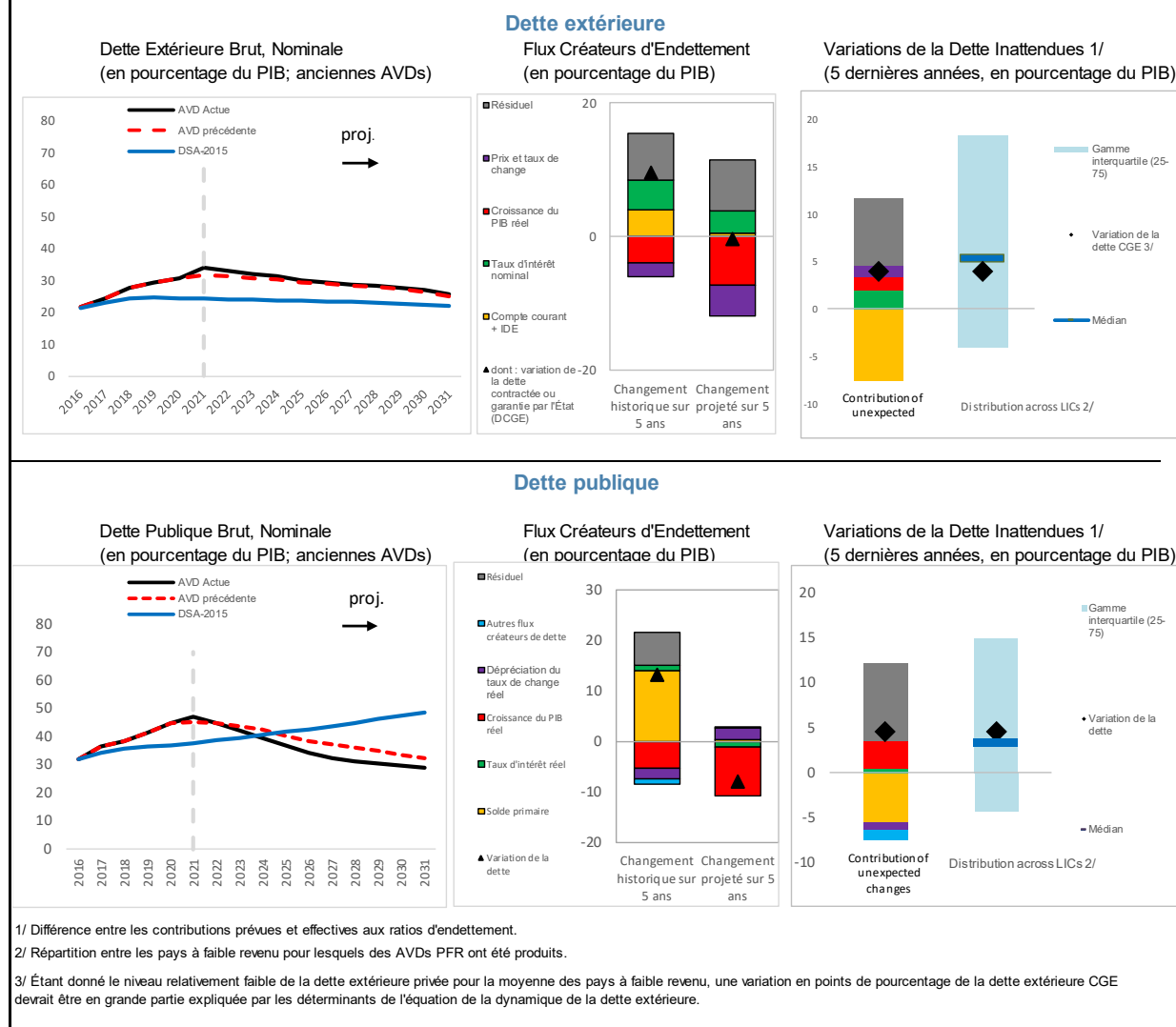
— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 4. Cameroun : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence

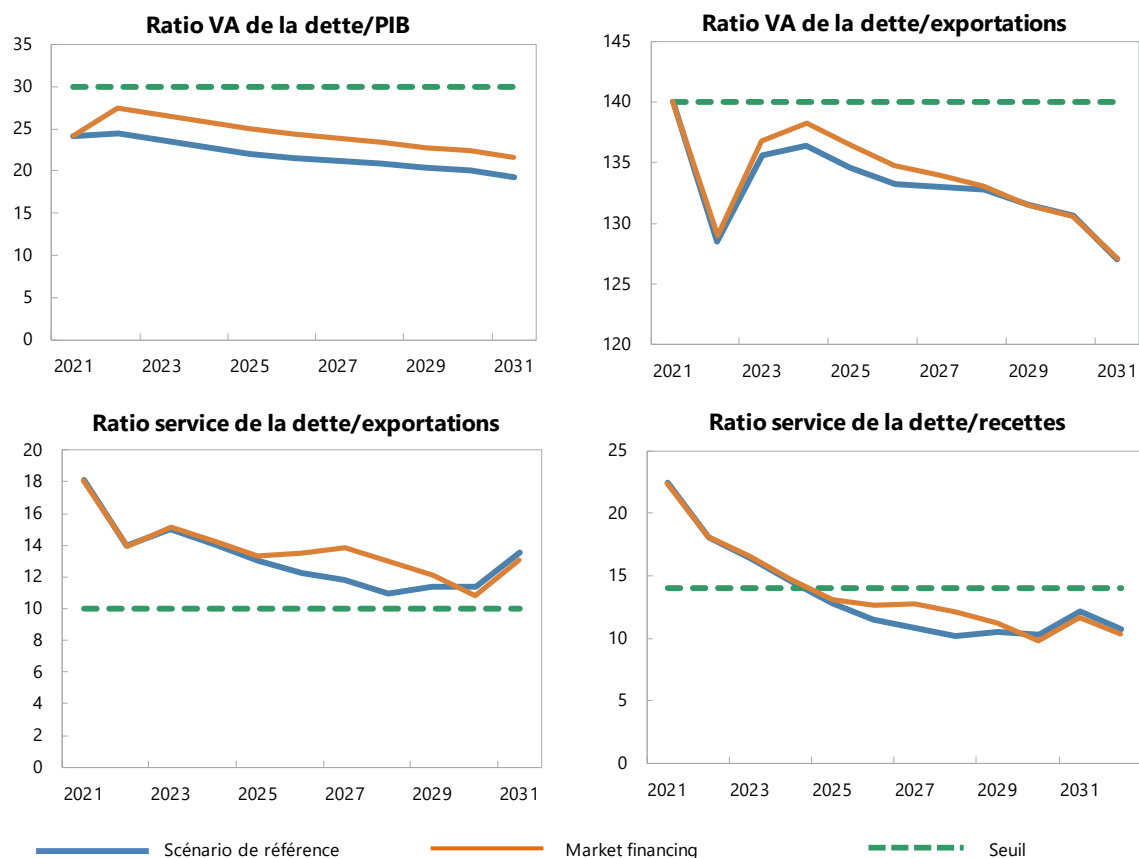


Graphique 5. Cameroun : indicateurs du risque de financement sur le marché

	GFN 1/	EMBI 2/
Niveaux de référence	14	570
Valeurs actuelles	9	306
Dépassement	No	No
Besoins accrus de liquidité potentiels	Low	

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Tableau 1. Cameroun : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, scénario de référence, 2018-2041
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Moyenne 8/				
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		2029	2030	2031	Scénario
Indicateur de viabilité																
VA de la dette extérieure CGE/PIB	24.3	24.2	24.5	23.6	22.8	22.0	21.5	21.5	19.3	14.4	14.4	21.9	31.2	31.2
VA de la dette extérieure CGE/exportations	162.4	140.0	128.5	135.6	136.4	134.6	133.2	127.0	104.8	104.8	104.8	19.8	29.6	29.6
Ratio service de la dette CGE/exportations	17.3	19.3	10.2	18.1	13.9	15.0	14.1	13.0	12.2	13.6	10.0	10.0	10.0	0.7	0.9	0.9
Ratio service de la dette CGE/recettes	20.8	25.2	11.5	22.4	18.1	16.4	14.5	12.8	11.5	12.1	7.8	7.8	7.8	2.7	2.3	2.3
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	2.6	3.0	1.6	2.2	1.0	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	2.0	3.1	3.1	2.7	3.0	3.0
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.0	3.4	0.5	3.5	4.5	4.8	5.0	5.1	5.1	5.3	5.5	5.5	5.5	3.7	4.9	4.9
Déficit du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	6.5	-4.1	2.4	6.4	-0.7	3.0	2.7	3.0	2.8	1.9	1.9	1.9	1.9	0.6	2.5	2.5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	4.5	3.5	1.9	2.6	2.0	2.0	1.9	2.0	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	3.3	2.0	2.0
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	12.3	5.5	-21.0	27.2	14.4	-1.4	3.9	5.9	6.6	6.2	6.2	6.2	6.2	1.7	7.9	7.9
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	16.9	7.6	-20.7	24.4	9.2	5.7	5.8	5.8	6.0	6.3	6.6	6.6	6.6	2.1	7.9	7.9
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	15.2	14.9	13.3	13.9	14.7	15.9	16.2	16.7	17.2	17.0	17.7	17.7	17.7	15.0	16.3	16.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	4.2	4.6	0.1	0.7	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	...	1.1	1.1
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/
PIB nominal (milliards de dollars EU)	40	40	41	45	47	50	54	59	64	64	91	187	187	...	33.1	33.1
Croissance du PIB nominal en dollars	10.8	-0.8	3.0	10.2	3.8	7.9	7.9	8.3	8.1	7.4	7.4	7.6	7.6	4.3	7.5	7.5
Pour mémoire :																
VA de la dette extérieure 7/	26.2	25.9	26.2	25.4	24.6	23.8	23.2	20.6	15.1	15.1	15.1	0.6	2.5	2.5
En pourcentage des exportations	175.0	149.7	137.8	145.8	147.0	145.4	143.6	135.5	110.4	110.4	110.4	3.3	2.0	2.0
Ratio service de la dette/exportations	23.0	25.0	16.0	21.4	16.3	16.8	15.6	14.6	13.8	14.9	10.9	10.9	10.9	1.7	7.9	7.9
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	3.9	4.2	1.4	1.9	1.9	1.9	1.9	1.7	1.7	1.7	1.7	2.1	2.8	2.8
VA - VA _{ext} /PIB _{ext} : Ten pourcentage
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-0.2	-0.2	3.7	-0.6	2.2	3.2	3.5	3.6	3.3	3.3	2.3	2.3	2.3	0.4	0.4	0.4

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $r - p(1 + g) + E\alpha(1 + r) / (1 + p + p + g)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déficateur du PIB en \$EU, E = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'alègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'alègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'état directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Existence d'une grande différence entre les deux critères?	Residency-based
Yes	Yes

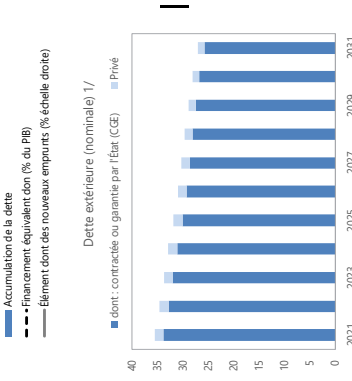
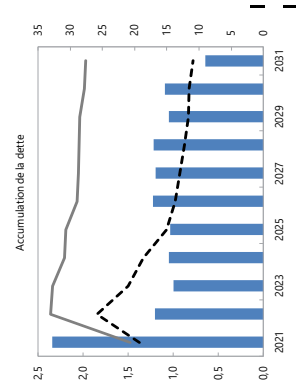


Tableau 2. Cameroun : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2018–2041
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Moyenne 6/	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041		Sénaire historique
Dette du secteur public 1/	38,3	41,6	44,9	47,2	45,0	42,3	39,7	36,8	34,4	29,0	24,0	29,3	36,2
dont : libellées en devises	27,7	29,4	30,5	33,9	32,8	32,0	31,1	30,1	29,3	25,8	18,5	19,8	29,6
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0,5	1,9	-0,1	-0,4	-2,0	-2,7	-2,4	-2,7	-2,3	-0,8	-0,3	1,9	-1,7
Déficit primaire	1,3	1,9	2,1	1,7	0,7	-0,6	-0,5	-0,8	-0,5	0,8	0,9	2,8	0,2
Recettes et dons	15,6	15,5	13,5	14,2	15,2	16,2	16,5	16,8	17,3	17,2	17,8	15,3	16,5
dont : dons	0,4	0,6	0,1	0,3	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses primaires (hors intérêts)	16,9	17,5	15,6	15,9	15,9	15,6	16,1	16,0	16,9	17,9	18,7	18,0	16,8
Dynamique automatique de la dette	-0,4	-0,3	-2,2	-2,1	-2,8	-2,1	-1,9	-1,9	-1,8	-1,6	-1,2	0,0	0,0
Contribution de l'écart de taux d'intérêt (croissance)	-1,5	-1,1	0,1	-2,1	-2,8	-2,1	-1,9	-1,9	-1,8	-1,6	-1,2	-0,1	0,0
dont : contribution du taux d'intérêt réel/moyen	-0,1	0,1	0,4	-0,5	-0,7	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,0
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1,4	-1,3	-0,4	-1,5	-2,0	-2,1	-2,0	-1,9	-1,8	-1,5	-1,3	0,0	0,0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1,1	0,8	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-1,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette (initiative PPE et autres)	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	-1,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résiduel	2,3	1,4	3,4	2,7	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	0,1	0,0	1,2	0,2
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	...	37,2	38,7	38,7	36,5	33,7	31,3	28,7	26,5	22,4	19,8	29,3	36,2
Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)	27,59	27,26	24,01	20,82	18,95	17,02	15,00	13,0,8	11,1,3	19,8	29,6
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	20,3	24,3	49,3	49,6	39,7	37,0	30,4	26,2	22,9	16,1	16,5	19,8	29,6
Besoin de financement brut 4/	4,7	7,7	8,7	8,7	6,8	5,4	4,6	3,6	3,5	3,5	3,8	19,8	29,6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4,0	3,4	0,5	3,5	4,5	4,8	5,0	5,1	5,1	5,3	5,5	3,7	4,9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3,0	2,8	2,1	2,1	2,0	1,8	1,7	1,7	1,7	1,8	1,9	2,8	1,8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-1,8	-1,2	1,0	0,0	0,3	2,2	2,2	1,7	1,7	0,9	3,0	-1,7	1,2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage) + dénote une dépréciation	4,5	3,0	-8,0	0,9	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1,8	1,2	0,5	2,6	2,9	1,4	1,5	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	1,9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-4,2	6,6	-10,3	5,6	4,8	2,5	8,4	4,8	10,7	6,0	6,0	4,5	6,3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-0,5	-1,3	-1,2	-0,6	2,9	2,1	2,1	2,1	2,0	1,5	1,1	-1,0	1,7

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale/Dette garantie par l'Etat/Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

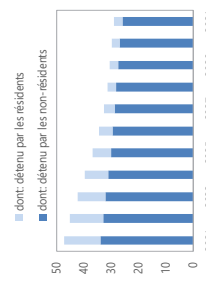
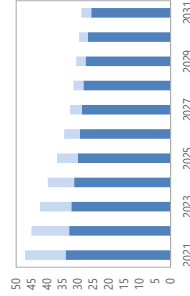


Tableau 3. Cameroun : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2021-2031
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	24	24	24	23	22	22	21	21	20	20	19
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	24	26	26	26	27	28	29	29	30	30	31
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	24	26	26	25	24	24	23	23	22	22	21
B2. Solde primaire	24	26	30	30	29	28	28	27	26	26	25
B3. Exportations	24	28	32	31	30	29	29	28	27	26	25
B4. Autres flux 3/	24	25	25	24	24	23	23	22	22	21	20
B5. Dépréciation	24	31	27	26	25	25	24	24	24	23	23
B6. Combinaison de B1-B5	24	29	29	28	27	26	26	25	24	24	23
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	24	33	32	32	32	31	30	30	29	29	28
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	24	26	26	25	24	24	23	23	22	22	20
C4. Financement de marché	24	27	27	26	25	24	24	23	23	22	22
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	140	129	136	136	135	133	133	133	132	131	127
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	140	134	149	158	164	171	179	187	193	199	202
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	140	129	136	136	135	133	133	133	132	131	127
B2. Solde primaire	140	138	174	177	176	175	174	173	171	168	163
B3. Exportations	140	194	271	272	269	265	264	261	254	248	238
B4. Autres flux 3/	140	133	145	146	144	143	142	142	140	138	134
B5. Dépréciation	140	129	122	123	122	120	120	120	120	120	118
B6. Combinaison de B1-B5	140	177	149	192	190	188	187	185	182	180	174
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	140	173	186	191	193	191	191	191	189	187	182
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	140	140	154	155	153	150	148	147	144	141	136
C4. Financement de marché	140	129	137	138	136	135	134	133	131	131	127
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	18	14	15	14	13	12	12	11	11	11	14
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	18	14	16	15	15	14	14	14	16	16	20
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	18	14	15	14	13	12	12	11	11	11	14
B2. Solde primaire	18	14	16	16	15	14	14	13	15	15	17
B3. Exportations	18	18	23	23	21	20	19	20	23	22	25
B4. Autres flux 3/	18	14	15	14	13	12	12	11	12	12	14
B5. Dépréciation	18	14	15	14	13	12	11	11	10	10	13
B6. Combinaison de B1-B5	18	17	20	19	17	16	16	16	16	16	19
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	18	14	16	15	14	14	13	12	13	13	15
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	18	15	16	15	14	13	13	12	13	13	15
C4. Financement de marché	18	14	15	14	13	13	14	13	12	11	13
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	22	18	16	15	13	11	11	10	10	10	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	22	18	17	16	14	13	13	13	14	15	18
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	22	19	18	16	14	13	12	11	11	11	13
B2. Solde primaire	22	18	17	17	15	13	13	12	13	13	15
B3. Exportations	22	18	18	16	14	13	12	13	14	14	15
B4. Autres flux 3/	22	18	17	15	13	12	11	11	11	11	13
B5. Dépréciation	22	23	21	18	16	14	13	13	12	12	14
B6. Combinaison de B1-B5	22	19	19	17	15	13	12	13	13	12	14
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	22	18	18	16	14	13	12	11	12	11	13
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	22	21	19	18	15	13	12	11	12	11	13
C4. Financement de marché	22	18	17	15	13	13	13	12	11	10	12
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
<i>Pour mémoire :</i>											
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Cameroun : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette publique, 2021-2031

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	39	36	34	31	29	27	25	24	23	23	22
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	39	39	39	39	39	40	40	41	42	43	44
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	39	39	39	37	35	34	33	33	34	34	34
B2. Solde primaire	39	39	42	39	36	34	32	31	30	29	28
B3. Exportations	39	40	41	39	36	33	31	30	29	28	27
B4. Autres flux 3/	39	37	35	33	30	28	26	25	25	24	23
B5. Dépréciation	39	42	38	34	30	27	24	22	20	19	17
B6. Combinaison de B1-B5	39	37	39	36	33	31	29	28	27	27	26
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	39	49	45	42	39	37	35	33	33	32	31
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	39	39	39	39	39	38	38	37	38	38	38
C4. Financement de marché	39	37	34	32	29	27	25	24	23	23	22
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	273	240	208	190	170	153	144	142	138	134	131
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	273	254	239	236	233	229	231	241	247	250	254
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	273	254	238	224	209	196	192	196	198	198	200
B2. Solde primaire	273	257	261	238	215	195	184	181	176	169	165
B3. Exportations	273	262	254	233	211	192	181	178	171	163	157
B4. Autres flux 3/	273	246	218	199	179	162	152	150	146	140	137
B5. Dépréciation	273	280	235	206	179	154	138	129	120	109	101
B6. Combinaison de B1-B5	273	247	239	219	198	178	168	166	162	156	152
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	273	321	280	256	232	211	199	197	192	185	181
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	273	296	274	270	251	232	223	220	222	220	221
C4. Financement de marché	273	241	209	191	172	154	145	142	138	134	131
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	50	40	37	30	26	23	18	16	15	15	16
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	50	40	39	34	32	31	27	25	25	26	28
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	50	41	41	34	31	28	23	21	20	21	23
B2. Solde primaire	50	40	40	37	33	28	21	19	19	19	20
B3. Exportations	50	40	38	32	27	24	19	18	18	18	19
B4. Autres flux 3/	50	40	37	31	26	23	18	16	15	16	17
B5. Dépréciation	50	40	41	34	29	26	21	18	17	17	19
B6. Combinaison de B1-B5	50	39	38	34	30	26	20	17	16	16	17
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	50	40	47	40	36	26	21	18	17	17	18
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	50	46	45	39	36	32	26	23	22	23	25
C4. Financement de marché	50	40	37	31	27	24	20	17	15	14	16

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



CAMEROUN

10 février 2022

RAPPORT DES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET PREMIERES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATION POUR L'APPLICABILITE ET LA NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET LA MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

le département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES	8
QUESTIONS STATISTIQUES	9

RELATIONS AVEC LE FMI

Au 31 décembre 2021

A. Relations financières

I. Statut - Date d'admission : 10 juillet 1963

Article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS % de la quote-part	
<u>Quote-part</u>	276,00	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoirs)</u>	357,73	129,61
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	1,35	0,49

III. Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	441,80	100,00
<u>Avoirs</u>	218,64	49,49

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS % de la quote-part	
Prêts FCR	276,00	100,00
Accords FEC	469,20	170,00
Accords élargis	82,80	30,00

V. Derniers engagements financiers :

Accord :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (en millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (en millions de DTS)</u>
MEDC	29 juil. 2021	28 juil. 2024	322,00	82,80
FEC	29 juil. 2021	28 juil. 2024	161,00	41,40
FEC	26 juin 2017	30 sept. 2020	483,00	427,80

Prêts directs :

<u>Type</u>	<u>Date d'engagement</u>	<u>Date de tirage/d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (en millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (en millions de DTS)</u>
FCR	21 oct. 2020	23 oct. 2020	110,40	110,40
FCR	4 mai 2020	6 mai 2020	165,60	165,60

^{1/} Les décaissements directs non tirés (IFR et FCR) arrivent automatiquement à expiration 60 jours après la date d'engagement, c.-à-d la date d'approbation par le conseil d'administration.

VI. Projections des obligations financières envers le FMI ^{1/}

(en millions de DTS ; sur la base de l'utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>
Principal		41,40	63,48	96,60	154,56
Commissions/intérêts	1,06	1,07	1,07	1,07	1,00

Total	1,06	42,47	64,55	97,67	155,56
--------------	------	-------	-------	-------	--------

^{1/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre</u> <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date d'arrivée au point de décision	Oct. 2000
Aide engagée	
créanciers (millions de dollars) ^{1/}	1 267,00
Dont : aide du FMI (en millions de dollars)	37,04
(équivalent en millions de DTS)	28,62
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avril 2006
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	28,62
Aide intérimaire	11,25
Solde au point d'achèvement	17,37
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{2/}	5,05
Total des décaissements	33,67

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	173,26
Financé par : Compte de fiducie de l'IADM	149,17
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	24,09
II. Allègement de dette par mécanisme (en millions de DTS)	

Dette admissible

<u>Date</u> <u>de prestation</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiduciaire</u> <u>RPC</u>	<u>Total</u>
Avril 2006	Sans objet	173,26	173,26

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons en provenance du compte de fiducie de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

IX. Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : Sans objet

En février 2015, le FMI a transformé le fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe (fonds fiduciaire ADAC) en fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), élargissant ainsi l'éventail des situations couvertes par son aide en cas de catastrophe, afin d'y inclure les épidémies à propagation rapide.

Évaluation des sauvegardes :

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Dans le cadre de la politique du FMI en matière de sauvegardes et conformément au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales, une évaluation complète des sauvegardes a été réalisée en 2017, et une évaluation actualisée est en cours. L'évaluation de 2017 a noté les mesures positives prises par la BEAC pour renforcer les dispositions en matière de gouvernance et améliorer la transparence de l'information financière. En particulier, la BEAC a depuis mis en œuvre la plupart des recommandations de l'évaluation : les instruments juridiques secondaires de la banque centrale régionale ont été alignés sur sa charte modifiée, et les états financiers vérifiés de l'exercice 2019 ont été publiés conformément aux normes IFRS. Les deux recommandations marquent la fin d'une réforme pluriannuelle axée sur la gouvernance avec l'appui du FMI.

A. Relations non financières

Régime de change :

Comme les cinq autres pays membres de la CEMAC, le Cameroun est membre d'une union monétaire et ne dispose pas d'une monnaie officielle distincte. Sa monnaie est le FCFA, qui est rattaché à l'euro au taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro. Équivalent en monnaie nationale : Au 23 décembre 2021 le DTS équivalait à 811,7 FCFA. Le 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays membres de la CEMAC a été reclassé, passant de la catégorie « régime de changes sans monnaie officielle distincte » à la catégorie « régime conventionnel de parité fixe ». Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il ne reflète donc qu'un changement de définition et ne signifie pas qu'une modification de fond ait été relevée dans le régime de change ou dans d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres.

Le régime de change du Cameroun ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, exception faite de celles qui sont appliquées pour des raisons de sécurité et ont été notifiées au FMI conformément à la décision du Conseil d'administration n° 144 152/51.

Consultations au titre de l'article IV :

Le conseil d'administration a conclu les dernières consultations avec le Cameroun au titre de l'article IV le 6 juillet 2018.

Participation au PESF et RONC :

Une évaluation de la stabilité du secteur financier a été publiée en mai 2000. Une évaluation actualisée a été réalisée en février 2009 à partir du travail d'une mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale qui s'est rendue au Cameroun dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en juin 2007 et qui s'est fondée sur le PESF régional de la CEMAC mené à bien en 2006. Ce dernier a été mis à jour en 2015.

Le premier rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) sur la transparence des finances publiques et la transparence des politiques monétaires et financières du Cameroun a été publié en juin 2000.

Une mission de réévaluation du RONC relatif aux finances publiques a séjourné à Yaoundé du 6 au 18 mai 2009. Son rapport a été publié en juin 2010.

Assistance technique**2021**

Décembre	Mission d'AFRITAC sur la dématérialisation de la gestion des recettes fiscales
Octobre	Mission d'AFRITAC sur la gestion des données relatives aux recettes fiscales
Octobre	Mission d'AFRITAC sur la diversification de la base d'investisseurs pour la dette intérieure
Octobre	Mission d'AFRITAC sur l'audit budgétaire interne
Septembre	Mission d'AFRITAC sur le système informatique de gestion des recettes fiscales
Septembre	Mission d'AFRITAC sur la budgétisation sensible au genre
Juillet	Mission de STA sur les comptes nationaux
Juillet	Mission de FAD sur la décentralisation du budget
Juillet	Mission d'AFRITAC sur la gestion de la rémunération de la fonction publique
Juin	Mission de FAD sur la décentralisation du budget
Mai	Mission de FAD sur la gestion des risques budgétaires dans les entreprises publiques
Avril	Mission d'AFRITAC sur les statistiques des finances publiques
Avril	Mission d'AFRITAC sur la budgétisation sensible au genre
Mars	Mission de FAD sur l'administration et la dématérialisation de la gestion des recettes fiscales
Mars	Mission d'AFRITAC sur l'administration des recettes douanières

2020

Novembre	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité des actifs corporels publics
Novembre	Mission de FAD sur la fiscalité des aides accordées aux projets
Octobre	Mission d'AFRITAC sur la stratégie d'endettement à moyen terme
Juillet	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité des actifs corporels publics

CAMEROUN

Juin	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité des actifs corporels publics
Juin	Mission d'AFRITAC sur la modernisation de la gestion de la fiscalité dans le contexte de la COVID-19 et au-delà
Mai	Mission d'AFRITAC sur le recouvrement des recettes douanières pendant la COVID-19
Mai	Mission d'AFRITAC sur les comptes nationaux
Mai	Mission de STA sur la diffusion des données
Mai	Mission de FAD sur la décentralisation de la gestion des recettes publiques et sur la réforme de la fiscalité locale
Mars	Mission de FAD sur le renforcement des dépenses publiques en capital
Janvier	Mission d'AFRITAC sur le compte unique du Trésor
Janvier	Mission d'AFRITAC sur les contrôles budgétaires internes : comptabilité des actifs corporels publics

2019

Août	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité et les contrôles budgétaires internes
Juin	Mission d'AFRITAC sur l'accroissement des recettes fiscales
Mai	Mission d'AFRITAC sur les comptes nationaux
Mai	Mission d'AFRITAC sur les statistiques des finances publiques
Mars	Mission de STA sur les comptes nationaux
Février	Mission de STA sur les statistiques et projections relatives aux ressources naturelles
Janvier	Mission d'AFRITAC sur le compte unique du Trésor
Janvier	Mission de STA sur les statistiques extérieures
Janvier	Mission de STA sur les statistiques financières des administrations

2018

Décembre	Mission de FAD sur l'administration des recettes
Octobre	Mission de FAD sur la comptabilité et la régularisation des procédures de dépenses exceptionnelles
Août	Mission d'AFRITAC sur la gestion des risques budgétaires
Août	Mission de FAD sur l'efficacité et l'équité des dépenses publiques
Juillet	Mission d'AFRITAC sur l'administration des recettes douanières
Juin	Mission de FAD sur la comptabilité et la communication des informations budgétaires
Juin	Mission de STA sur les statistiques de la balance des paiements
Mai	Mission d'AFRITAC sur les contrôles budgétaires internes
Avril	Mission de FAD sur l'efficacité et l'équité des dépenses publiques
Avril	Mission de FAD sur le cadre budgétaire à moyen terme
Avril	Mission d'AFRITAC sur la gestion de la dette publique
Avril	Mission de MCM sur la valorisation du portefeuille des prêts non productifs
Avril	Mission d'AFRITAC sur l'accroissement des recettes intérieures et l'administration des recettes
Mars	Mission d'AFRITAC sur l'identification des besoins macrobudgétaires
Mars	Mission de MCM sur la valorisation des actifs compromis

Mars Mission d'AFRITAC sur l'identification des besoins macrobudgétaires
 Février Mission de MCM sur la valorisation des actifs compromis
 Février Mission de FAD sur la rationalisation des procédures de dépenses exceptionnelles

2017

Novembre Mission de FAD sur l'amélioration de l'exécution du budget par la simplification des procédures dérogatoires
 Novembre Mission d'AFRITAC sur les statistiques des finances publiques
 Septembre Mission de FAD sur les progrès des réformes de l'administration fiscale
 Juillet Mission de STA sur les statistiques de la balance des paiements
 Mai AFRITAC-GFP
 Avril Mission sur le TADAT
 Avril Mission de FAD sur la GFP
 Avril Formation d'AFRITAC sur la GFP
 Avril Visite d'un expert en administration fiscale en mission de courte durée (FAD/AFRITAC Centre)
 Avril Mission d'AFRITAC Centre sur les statistiques financières des administrations
 Mars Mission d'un expert en mission de courte durée sur la gestion de la masse salariale (FAD)
 Février Mission FAD financée par le JSA sur le renforcement de l'administration douanière
 Février Mission de STA sur l'établissement de statistiques nationales trimestrielles
 Février Mission de MCM sur la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire
 Janvier Mission de STA/AFRITAC Centre sur les comptes nationaux
 Janvier Mission de MCM/AFRITAC Centre sur la gestion de la dette publique
 Janvier Séminaire de FAD/AFRITAC Ouest sur le PIB
 Janvier Mission et atelier d'AFRITAC Centre sur la GFP
 Janvier Atelier d'AFRITAC Ouest sur la budgétisation des programmes

Représentant résident :

Le poste de représentant résident du FMI à Yaoundé est occupé sans interruption depuis 1989. Le représentant résident actuel, M. Nicholas Staines, a commencé sa mission le 15 août 2021.

PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

Le programme de travail de la Banque mondiale figure sur le site web suivant :

<http://www.worldbank.org/en/country/cameroon>

Le programme de travail de la Banque africaine de développement figure sur le site web suivant :

<https://www.afdb.org/en/countries/central-africa/cameroon/>

QUESTIONS STATISTIQUES

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Informations d'ordre général : Les données communiquées présentent certaines lacunes mais sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Nous avons noté une amélioration dans la fourniture de données, notamment avec la production de données trimestrielles pour les comptes nationaux, la balance des paiements ainsi que de données mensuelles du Trésor sur l'exécution du budget. Des améliorations sont toutefois encore possibles en termes de qualité, de couverture et de mise à disposition en temps voulu de la plupart des groupes de données macroéconomiques.

Statistiques du secteur réel : En juillet 2017 puis en décembre 2020, l'institut national de la statistique du Cameroun (INS) a procédé à un rebasage des comptes nationaux sur les années 2005 et 2016 respectivement. L'INS établit également une série chronologique du PIB trimestriel et a bénéficié d'une assistance technique du FMI pour améliorer les ajustements saisonniers. L'institut publie tous les mois un indice des prix à la consommation (année de base 2011) au niveau national et pour les principales villes. Il établit également un indice trimestriel de la production industrielle, un indice des prix de la production industrielle pour le secteur secondaire et un indice de chiffre d'affaires pour le secteur tertiaire.

Statistiques de finances publiques : La qualité des données sur les finances publiques est globalement adéquate au regard de la surveillance, mais des améliorations sont possibles en termes de couverture, de périodicité, de mise à disposition en temps voulu et d'accès aux données. Des rapports sur l'exécution globale du budget sont désormais établis tous les mois et des travaux sont en cours pour rédiger des rapports sur l'exécution du budget à compter de janvier 2023 en s'appuyant sur les éditions 2001 et 2014 du *Manuel de statistiques de finances publiques*.

Les principales améliorations sont présentées ci-dessous :

- i) les rapports de données relatives à l'exécution du budget sur la base des engagements sont rédigés tous les mois depuis janvier 2018. Ces rapports assurent également un plus haut degré de transparence sur les interventions en matière de recettes et de dépenses du secteur pétrolier ainsi qu'un meilleur suivi des paiements en instance.
- ii) les annexes de la loi de finances soumises au Parlement incluent désormais le Tome vert sur les entreprises publiques et un rapport sur les dépenses fiscales.
- iii) les autorités ont adopté les six directives de la CEMAC relatives à la gestion des finances publiques, mais leur mise en œuvre complète a été repoussée au-delà de la date prévue fixée au 1^{er} janvier 2022 : Loi de finances – régime financier de l'État, règlement général de la comptabilité publique, plan comptable de l'État, nomenclature budgétaire, TOFE et code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

D'importantes lacunes subsistent dans l'établissement de données sur le budget, notamment : i) le manque d'informations sur la situation financière des collectivités locales, ii) le suivi insuffisant des

dettes croisées du secteur public et de la dette des entreprises publiques et iii) le manque ou la fourniture tardive d'informations complètes sur les entreprises publiques.

Statistiques monétaires et financières : La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) transmet tous les mois au FMI des statistiques monétaires par l'intermédiaire de formulaires de déclaration normalisés avec des retards pouvant atteindre deux mois. Le long retard pris dans la publication des données sur les taux d'intérêt proposés par les institutions financières aux entités non financières sur les dépôts et les prêts est l'un des principaux manquements de l'établissement des statistiques monétaires et financières. En outre, l'analyse des institutions de dépôts ne contient pas de données des institutions de microfinance, qui représentent pourtant un secteur en croissance rapide dans le pays.

Surveillance du secteur financier : La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) rend compte de tous les principaux indicateurs de solidité financière et de certains autres au département des statistiques pour le Cameroun.

Balance des paiements : Le Cameroun participe au projet JSA-AFR visant à améliorer les statistiques du secteur extérieur dans certains pays africains francophones et reçoit une assistance technique en la matière dans le cadre du projet depuis 2016. La qualité des données de la balance des paiements s'est considérablement améliorée et celles-ci sont désormais communiquées tous les ans, et même tous les trimestres depuis 2017. Cependant, des retards importants persistent, en grande partie dus aux retards dans la fourniture des données de base, notamment les données sur les comptes financiers et de capital et les données sur le commerce extérieur. Les données annuelles de la position extérieure globale ont été communiquées pour la première fois en 2016 pour la période 2012-2015, et continuent de l'être chaque année depuis.

Dette extérieure : Les données sur la dette extérieure sont globalement adéquates aux fins de la surveillance. Recueillies par la caisse autonome d'amortissement (CAA), elles ont été nettement améliorées et sont désormais de bonne qualité. La base de données est relativement exhaustive et contient des données précises sur les stocks, avec des projections de service de la dette prêt par prêt. La CAA publie tous les mois des rapports en temps opportun ainsi que des résumés trimestriels et annuels. Le renforcement de la communication avec les créanciers a aidé la CAA à améliorer la rapidité et la précision de ses services. Cependant, les données ne sont complètes que pour la dette publique explicitement garantie.

II. Qualité des données et normes correspondantes

Le Cameroun a mis en place le système général de diffusion des données (SGDD) depuis 2001. En juillet 2017, le pays a commencé à publier des données macroéconomiques essentielles sur le site web de l'institut national de la statistique (page récapitulative des données nationales), rendant effective la mise en œuvre du système

Données du RONC indisponibles.

général de diffusion des données renforcé (SGDD-a).	
III. Communication de données au département des statistiques	
<p>Le Cameroun transmet un ensemble limité de données ayant vocation à être publiées dans l'annuaire de statistiques de finances publiques du FMI dans le format du MFSP 2014 pour la période 2012-18. Seules quelques données trimestrielles apparaissent dans la section des statistiques de finances publiques, au sein des statistiques financières internationales. Le pays fournit également des données trimestrielles et annuelles qui sont publiées dans les statistiques de la balance des paiements du FMI.</p>	

Cameroun : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 31 décembre 2021)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ¹	Fréquence de la communication des données ¹	Fréquence de publication ¹
Taux de change	Janv. 2022	Janv. 2022	Q	Q	Quotidiennement, sur le site de la BEAC
Avoirs et engagements de réserves internationales ²	Oct. 2021	Déc. 2021	M	M	M
Monnaie centrale	Oct. 2021	Déc. 2021	M	M	M
Monnaie au sens large	Oct. 2021	Déc. 2021	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Oct. 2021	Déc. 2021	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Oct. 2021	Déc. 2021	M	M	M
Taux d'intérêt ³	Sept. 2021	Oct. 2021	M	M	M
Indice des prix à la consommation (principales villes)	Oct. 2021	Nov. 2021	M	M	M
Indice des prix à la consommation (national)	Sept. 2021	Nov. 2021	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administrations publiques ⁵	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administrations publiques ⁵	Oct. 2021	Déc. 2021	M	M	Données partielles publiées trimestriellement
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁶	Nov. 2021	Déc. 2021	M	M	M
Solde des transactions extérieures courantes	Sept. 2021	Déc. 2021	T	T	T
Exportations et importations de biens et services ⁷	Oct. 2021	Déc. 2021	M	M	M
PIB/PNB	Juin 2021	Oct. 2021	T	T	T
Dette extérieure brute	Nov. 2021	Déc. 2021	T	T	T
Position extérieure globale	Déc. 2020	Sept. 2021	A	A	A

¹ Quotidien (Q), Mensuel (M), Trimestriel (T), Annuel (A), et Non disponible (ND).

² Des autorités monétaires. Comprend les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

³ Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

⁴ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

⁵ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁶ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁷ Biens seulement, les données sur le commerce des services n'étant pas disponibles.

Déclaration de M. Andrianarivelo, administrateur pour le Cameroun, de M. N'Sonde, administrateur suppléant pour le Cameroun, et de Mme Raoilisoa Andrianometiana, conseillère principale de l'administrateur pour le Cameroun
23 février 2022

Les autorités camerounaises, que nous représentons, remercient les administrateurs, la direction et les services du FMI pour le soutien continu qu'ils offrent au Cameroun. Elles ont particulièrement apprécié les discussions franches tenues virtuellement en décembre 2021, dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et des premières revues des accords au titre du MEDC et de la FEC, qui sont fidèlement reprises dans le rapport des services du FMI. Elles se félicitent également de l'analyse pertinente présentée dans le document de la série des Questions générales, qui met en évidence les principaux thèmes qui les intéressent.

Les autorités reconnaissent le rôle majeur qu'a joué le FMI pour soutenir leurs efforts au cours des deux dernières années. Les décaissements d'urgence réalisés au titre de la FCR en 2020 ont aidé le Cameroun à faire face aux répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. En outre, s'agissant de l'utilisation de l'allocation de DTS d'août 2021, les autorités se sont engagées à garantir la transparence et la responsabilisation de chaque partie. Elles prévoient d'en utiliser 57 % d'ici fin 2022 et d'en préserver 43 % afin de disposer d'une marge pour stimuler la viabilité budgétaire et extérieure de la région. Les autorités attachent par ailleurs une grande importance aux conseils du FMI en matière de politique économique et à l'assistance technique qu'il fournit en temps opportun.

En dépit de la situation sociopolitique difficile dans certaines zones de la région, le Cameroun a déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre le programme de réformes économiques et financières soutenu par les accords au titre de la FEC et du MEDC. Les autorités ont tenu leurs engagements et ont montré qu'elles étaient pleinement déterminées à garantir un haut niveau de transparence et de responsabilité dans la gestion des dépenses liées à la COVID-19, notamment en publiant le rapport sur les dépenses liées à la pandémie pour l'exercice 2020, en achevant le rapport d'audit et en rendant publics les contrats de passation de marchés ainsi que la liste des bénéficiaires effectifs. Elles restent résolues à atteindre les objectifs du programme conformément à la stratégie de la CEMAC visant à reconstituer les réserves de change de la BEAC.

Évolution récente et perspectives

Après avoir subi les effets dévastateurs de la pandémie, l'économie camerounaise a fortement rebondi en 2021. Soutenue par la campagne de vaccination et la hausse de la demande intérieure, ainsi que par un environnement extérieur favorable, la croissance du

PIB devrait se redresser à 3,5 %. Les estimations préliminaires suggèrent que le déficit budgétaire a été contenu à 3,1 % du PIB, grâce à des recettes non pétrolières relativement bonnes et à la maîtrise des dépenses. La dette publique a quelque peu augmenté mais reste viable et sous contrôle (bien qu'un haut risque de surendettement demeure) grâce aux progrès réalisés dans la restructuration de la dette intérieure de la raffinerie nationale (SONARA) et à l'émission d'euro-obligations à des conditions favorables. Le déficit courant a sensiblement diminué, grâce à des exportations pétrolières et non pétrolières plus importantes que prévu, tandis que la hausse des importations a été plus modérée. L'inflation demeure inférieure au seuil de convergence régional de 3 %.

Les perspectives économiques restent positives malgré la grande incertitude qui entoure l'évolution de la pandémie. À mesure que les effets de celle-ci s'atténueront et que la demande extérieure se redressera, la croissance devrait atteindre 4,5 % en 2022 et 4,8 % en 2023, et se maintenir à moyen terme à une moyenne annuelle de 5 %. La croissance sera portée par la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement pour 2020-30 (SND30), de grands projets d'infrastructure, en particulier dans le secteur de l'énergie, et le redressement économique des partenaires commerciaux. Un accès adéquat aux vaccins conditionnera également la reprise. À cet égard, les autorités poursuivent la mise en œuvre de leur plan national de préparation et de déploiement, et prévoient de renforcer les activités de communication afin que les communautés adhèrent à la vaccination.

Pour atténuer les effets éventuels des risques de dégradation des perspectives, notamment liés aux nouvelles vagues de contamination, au durcissement des conditions de financement et à la hausse des cours internationaux du pétrole, les autorités se sont engagées à poursuivre leur stratégie d'assainissement des finances publiques, en prenant des mesures d'urgence, notamment sur le plan budgétaire, si nécessaire, et en maintenant un dialogue étroit avec leurs partenaires.

Résultats du programme

Les défis de taille imposés par la pandémie et le contexte sécuritaire complexe de la région ont rendu difficile la mise en œuvre du programme. En dépit de cet environnement défavorable, tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juillet 2021 ont été remplis et deux des cinq objectifs indicatifs (OI) ont été atteints. Le CRQ continu relatif au plafonnement de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État n'a pas été respecté, en raison d'un prêt non concessionnel lié à un projet essentiel dans le secteur de la santé contracté par les autorités. En revanche, le CRQ continu relatif au plafonnement de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs a été respecté.

En raison des problèmes de sécurité qui perturbent actuellement les régions du nord-ouest, du sud-ouest et de l'extrême nord, les OI relatifs à la part des dépenses exécutées au terme de procédures d'exception et aux arriérés de paiement intérieurs n'ont pas été atteints.

Des repères structurels ont été solidement mis en place dans certains domaines. Les autorités camerounaises ont adopté et publié les textes d'application du code des marchés publics. Elles ont également publié le rapport de l'audit des dépenses liées à la COVID-19 pour l'exercice 2020 réalisé par la Cour suprême. Un décret définissant les modalités de suivi des résultats de tous les programmes et projets a été adopté pour renforcer la responsabilité des parties impliquées dans leur mise en œuvre. En outre, la mise en œuvre des réformes restantes progresse mais prend plus de temps que prévu en raison de la pandémie et d'un manque de capacités. Dans le cadre de l'audit des arriérés publics, quatre auditeurs ont été sélectionnés. Un plan de règlement des arriérés visant à leur apurement devrait donc prochainement voir le jour. Les études diagnostiques de trois grandes entreprises publiques sont en cours et les résultats seront présentés aux services du FMI d'ici fin juin 2022. En outre, l'inventaire des dettes croisées des entreprises publiques entre elles et des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État est en cours de finalisation. Les rapports, qui seront disponibles en avril 2022, serviront à préparer un plan d'apurement de la dette.

Politique économique et réformes pour 2022 et la période à venir

Le Cameroun continuera à mettre en œuvre des politiques et des réformes judicieuses définies dans le cadre du programme appuyé par la FEC/le MEDC, qui sont conformes à la stratégie nationale de développement pour 2030 et au plan de relance économique post-COVID-19.

Politique et réformes budgétaires

La politique budgétaire continuera de s'attaquer aux répercussions de la pandémie et de soutenir la croissance économique tout en préservant la viabilité de la dette. Les autorités sont déterminées à poursuivre un assainissement budgétaire favorable à la croissance à moyen terme pour assurer la viabilité des finances publiques.

Leur objectif est d'atteindre le critère de convergence relatif au déficit budgétaire régional global, à savoir 1,6 % du PIB, d'ici 2024. Dans le cadre de ces efforts d'assainissement, elles entendent atteindre un solde primaire hors pétrole (point d'ancrage budgétaire majeur) de 2 % du PIB hors pétrole d'ici 2024, contre 4,9 % avant la crise (2019) et 4 % en 2021. Pour cela, les autorités s'efforcent particulièrement à augmenter les recettes intérieures non pétrolières et à rationaliser les dépenses tout en préservant les dépenses sociales prioritaires et en améliorant l'efficacité des dépenses publiques. *Du côté des recettes*, la loi de finances 2022 fixe un objectif en termes de mobilisation supplémentaire des recettes non

pétrolières (jusqu'à 0,8 % du PIB) et introduit des mesures pour augmenter les recettes fiscales et rationaliser la parafiscalité. En outre, les pouvoirs publics redoubleront d'efforts pour améliorer le recouvrement des impôts et lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, tout en garantissant l'intégrité des données concernant les contribuables et du système informatique. En outre, les autorités élaboreront et mettront en œuvre une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme. Elles définiront de nouvelles approches de mobilisation des recettes et d'élargissement de la base d'imposition, en s'appuyant sur l'assistance technique du FMI devant être fournie cette année. Les autorités sont pleinement conscientes que l'élargissement de la base d'imposition reste difficile compte tenu du poids considérable du secteur informel, des dépenses fiscales et de la faible contribution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Conformément au programme de réforme des finances publiques du Cameroun, les autorités poursuivent des réformes visant à améliorer *la qualité des dépenses publiques et la gestion de la trésorerie*. Elles continueront d'utiliser l'espace budgétaire disponible pour les dépenses prioritaires et sociales ainsi que pour les projets de développement afin de promouvoir une croissance durable et inclusive. À cet égard, la loi de finances 2022 a donné la priorité aux dépenses en fonction des besoins en matière de vaccination. En outre, les autorités optimiseront les mécanismes de transferts monétaires pour protéger les plus vulnérables, avec le soutien de la Banque mondiale et grâce aux enseignements tirés dans d'autres pays. Elles continueront de mettre en œuvre des réformes pour améliorer la sélection, la planification et l'exécution des projets afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des investissements publics. De même, les mesures d'amélioration des dépenses courantes seront maintenues, notamment l'examen du régime de retraite actuel de la fonction publique. Pour éviter l'accumulation d'arriérés, les autorités renforceront la gestion de la trésorerie et continueront d'améliorer les opérations de trésorerie, notamment la mise en service du compte unique du Trésor (CUT), en liaison avec la Banque des États de l'Afrique centrale. Les autorités adopteront des plans d'engagement de dépenses réalistes, qui devraient servir à préparer des plans de trésorerie mensuels crédibles et redoubleront d'efforts pour limiter le recours aux procédures exceptionnelles.

Politique d'endettement et gestion des passifs conditionnels

Les autorités ont pris bonne note de l'analyse de viabilité de la dette et de ses recommandations. À cet égard, elles continueront de ralentir le rythme des nouveaux emprunts extérieurs tout en privilégiant les prêts concessionnels. Elles restreindront strictement la signature de prêts non concessionnels aux projets prioritaires pour lesquels des ressources concessionnelles ne sont pas disponibles, tout en respectant les limites d'endettement du programme, également fixées dans la loi de finances 2022. Pour améliorer

la gestion de la dette, les autorités ont réaffirmé le rôle central du comité national de la dette publique (CNDP), qui doit approuver toute nouvelle proposition d'emprunt. Par ailleurs, la stratégie d'endettement à moyen terme restera centrée sur l'élaboration de plans d'emprunt annuels cohérents et sur le renforcement de la stratégie de communication.

Il est primordial pour le Cameroun de s'attaquer aux risques financiers et budgétaires associés aux entreprises publiques et d'améliorer la gouvernance de ces entreprises. Le gouvernement continuera donc de renforcer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques afin d'améliorer la prestation des services publics et de limiter les risques budgétaires. Pour améliorer les résultats de ces entreprises, le ministère des Finances publiera une directive visant à institutionnaliser leur gouvernance à l'aide de contrats de performance d'ici fin juin 2022. Les efforts des autorités se poursuivent également pour accélérer la restructuration de la dette de la SONARA et assainir sa situation financière. En outre, le gouvernement procédera à un audit des entreprises publiques très endettées, notamment CAMTEL, CAMWATER et le Port autonome de Douala (PAD), et évaluera leur viabilité financière en analysant des études diagnostiques qui sont presque terminées.

Gouvernance

Le gouvernement camerounais est conscient qu'il est important de renforcer les mesures qui visent à promouvoir la bonne gouvernance, à améliorer la transparence et à lutter contre la corruption. Les autorités ont d'ailleurs répondu aux exigences en matière de transparence et de responsabilité concernant la gestion des dépenses liées à la COVID pour l'exercice 2020 et se sont engagées à faire de même pour l'exercice 2021. Elles se disent déterminées à renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour promouvoir la bonne gouvernance et à améliorer leur stratégie de lutte contre la corruption au moyen de mesures de prévention et de répression. Avec l'assistance technique du FMI, le Cameroun procédera à un état des lieux des vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment au niveau des fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique du pays. Les autorités prépareront également un plan d'action pour renforcer la Chambre des comptes de la Cour suprême d'ici fin 2022.

Réformes structurelles

Les autorités camerounaises ont apprécié le caractère constructif et franc de leur dialogue avec les services du FMI sur les réformes structurelles dans le cadre des consultations de 2021 au titre de l'article IV. L'accélération du programme de réformes structurelles est cruciale pour minimiser les séquelles de la pandémie et favoriser une croissance inclusive et résiliente. Les pouvoirs publics sont déterminés à s'attaquer aux obstacles structurels qui entravent la poursuite du développement du secteur privé et la diversification économique.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie nationale de développement pour 2030, le Cameroun s'est engagé à renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique pour assurer une croissance inclusive et durable. Le Cameroun fait partie des pays qui ont signé la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres lors de la CoP 26. Celle-ci vise notamment à arrêter et à inverser la déforestation et la dégradation des sols d'ici 2030. À cette fin, le pays a pris des mesures pour restaurer environ 12 millions d'hectares de terres dégradées dans le cadre de l'initiative AFR100.

Conclusion

Les autorités camerounaises restent déterminées à poursuivre les objectifs du programme, à savoir renforcer la stabilité macroéconomique, asseoir une croissance inclusive et améliorer la stabilité extérieure et les perspectives économiques de la CEMAC. Elles attachent une grande importance à la relation privilégiée qu'elles ont établie avec le FMI, et seraient reconnaissantes aux administrateurs du FMI de se prononcer en faveur de l'achèvement des consultations de 2021 au titre de l'article IV et des premières revues des accords au titre de la FEC et du MEDC. Elles demandent également une dérogation pour l'applicabilité de critères de réalisation afin de tenir compte des objectifs de décembre 2021 qui ne peuvent être évalués à ce stade, et pour la non-observation et la modification d'un critère de réalisation conformément aux objectifs du programme.